

Rapport du jury
sur le concours d'entrée
2024

RAPPORT DU JURY
SUR LE CONCOURS
D'ENTRÉE 2024

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
7 NOVEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PRÉSENTATION DE LA SESSION 2024.....	6
CONCOURS D'ENTRÉE EN 1 ^{RE} ANNÉE.....	12
Épreuves écrites de la section A.....	12
Composition française.....	12
Histoire moderne	18
Histoire du Moyen Âge	23
Version latine.....	26
Thème latin.....	33
Version grecque	37
Version anglaise (LVE 1).....	40
Version allemande (LVE 1).....	44
Version espagnole (LVE 1).....	48
Épreuves écrites de la section B.....	52
Composition française.....	52
Histoire moderne	52
Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL).....	52
LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL).....	53
Version latine.....	53
Version grecque	53
Géographie de la France.....	54
Histoire des arts	57
Histoire du Moyen Âge	59
Version anglaise (LVE 2).....	61
Version allemande (LVE 2).....	65
Version espagnole (LVE 2).....	70
Version italienne (LVE 2).....	73
Version chinoise (LVE 2).....	75
Épreuves orales de la section A et B.....	78
Histoire du Moyen Âge (section A)	78
Histoire du Moyen Âge (section B).....	79
Histoire Moderne (sections A et B).....	80
Histoire contemporaine (section A).....	82
Histoire contemporaine (section B)	85
Histoire des arts (section B)	89
Géographie (section B).....	90
Version latine (sections A et B).....	92
Version grecque (section B).....	94
Anglais (sections A et B).....	95
Allemand (sections A et B).....	99

Espagnol (sections A et B) 101

INTRODUCTION

La session 2024 du concours d'entrée a suivi, comme en 2023, son processus habituel, dans des conditions redevenues totalement normales depuis la crise du Covid. Remarquons en effet que la préparation des Jeux olympiques de Paris, dont les principales étapes, et leurs conséquences éventuelles, avaient été suivies tout au long de l'année par les organisateurs de tous les concours d'entrée dans les grandes écoles, n'a finalement en rien perturbé la tenue des oraux en juin.

Le nombre de candidats, proche des 220 en 2024, souligne une nouvelle fois la pérennité attractive du concours de l'École nationale des chartes. Le nombre de postes proposés est identique à celui des années passées (20 postes en tout). La voie d'accès en deuxième année demeurant pour le moment suspendue, le nombre de postes proposés en première année pour la section B reste consolidé à 8 postes.

Je me félicite de ce que les moyennes obtenues cette année par les candidats dans les différentes disciplines soient en légère hausse, ce qui prouve la qualité des préparateurs ayant présenté le concours.

La session 2024 se démarque des précédentes, pour la section B, par la grande diversité d'établissements préparateurs, d'où sont issus les lauréats. Cette session a permis également - et c'est là un aspect de notre concours sur lequel je crois important d'insister - de renouer avec le taux habituel important, et même en légère hausse, de boursiers parmi les reçus.

Je saisis, enfin, l'occasion de ce rapport pour rappeler aux candidats et à leurs préparateurs que la vocation de l'École nationale des chartes est de former un nombre suffisant de spécialistes de l'écrit, du parchemin au numérique, au service de nos institutions patrimoniales ; l'objectif de la scolarité de notre École étant de conduire la grande majorité de nos élèves à la réussite des concours des écoles d'application, Enssib et INP, qui mènent précisément aux carrières de conservateurs des bibliothèques et du patrimoine.

La présidente du jury
Michelle BUBENICEK

PRÉSENTATION DE LA SESSION 2024

La session 2024 du concours d'entrée de l'École des chartes s'inscrit dans la suite des précédentes, aucune modification n'étant intervenue dans l'économie du concours.

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2024 a été fixé à 20, par arrêté du 2 février 2024. Ces 20 postes se répartissaient comme suit :

– concours d'entrée en première année : 20 postes, à savoir 12 postes en section A et 8 postes en section B.

CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{RE} ANNÉE

Organisation des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée en première année ont eu lieu du 22 au 26 avril 2024 dans neuf centres en France (Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, le 9 avril (pour la composition d'histoire contemporaine) et le 12 avril 2024 (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve de langue ancienne, commune avec l'ENS de Paris, est intervenue le 16 avril 2024.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du 17 au 27 juin 2024.

Évolution du nombre de candidats

La stabilité du nombre de candidats en section A (75 en 2024 contre 73 en 2023, 76 en 2022 et 77 en 2021) ainsi qu'en section B (144 en 2024 contre 138 en 2023, 137 en 2022 et en 2021) est assez remarquable.

Le nombre total de candidats pour 2024 se monte donc à 219, nombre qui se situe dans la fourchette habituelle pour les deux sections (contre 211 en 2023, 213 candidats en 2022 et 214 candidats en 2021, l'année 2020 et ses 235 inscrits faisant figure d'exception). Rappelons qu'entre 2016 et 2019, le nombre de candidats avait oscillé entre 199 et 204 inscrits.

Admissibilité et admission

En section A, 23 candidats ont été déclarés admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 12,25 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 20 admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 12,67. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 6 en section A (dont les moyennes allaient de 11,92 à 11,42) et de 10 en section B (pour des moyennes allant de 12,42 à 11,83).

La moyenne du dernier admissible en section A est supérieure à celle de l'an dernier (12,25 en 2024 contre 11,25 en 2023 et 11,08 en 2022). La moyenne du dernier admissible en section B est également un peu supérieure à celle de l'an passé (12,67 en 2024 contre 12,25 en 2023 comme en 2022).

En section A, avec dix admis, le lycée Henri IV (Paris) obtient exactement les mêmes résultats que ceux de l'an dernier (10 admis en 2023). Le lycée Pierre de Fermat (Toulouse) emporte cependant la première place. On notera également l'admission, à la deuxième place du classement, d'un candidat libre parisien. Le dernier admis avait 12,64 de moyenne (contre 12,18 en 2023, 12 en 2022, 12,41 en 2021, 12,32 en 2019).

En section B, les lycées assurant une préparation spécifique sont bien représentés : 16 des 20 admissibles sont issus de leurs rangs ; ils remportent cinq des huit postes offerts. Le lycée Henri IV (Paris) - prépa Lettres Ulm A/L emporte deux postes ; le lycée Fustel de Coulanges (Strasbourg) prend deux postes ; les lycées Fénelon (Paris), Carnot (Dijon), Faidherbe (Lille) et Edouard Herriot (Lyon) se partagent les quatre postes restants.

Le dernier admis avait 13,23 de moyenne (contre 13,05 en 2023, 12,73 en 2022, 13,36 en 2021, 13,55 en 2019). Rappelons pour mémoire que le concours 2020, qui n'a pas connu d'oraux, ne peut être cité à titre de comparaison.

Notons qu'en section B un désistement est intervenu : la première admise, issue du Lycée Louis-le-Grand, également reçue à l'Ecole normale supérieure

de la rue d'Ulm, a finalement opté pour cette dernière et renoncé à son admission à l'École des chartes. Il a été fait appel à la liste complémentaire. L'analyse détaillée ci-dessus tient compte de cette configuration finale.

Les listes complémentaires comportent quatre noms pour le concours A et cinq pour le concours B. On a vu qu'il a été fait appel au premier inscrit de la liste complémentaire du concours B.

Répartition des classes d'origine des candidats à la section B en 2024

CLASSES	INSCRITS		PRÉSENTS AUX ÉPREUVES PROPRES		ADMISSIBLES		ADMIS	
Chartes B	97	69,56%	96	79,83%	13	65,21%	5	62,5%
Ulm A/L	18	10,86%	13	12,60%	6	30,43%	2	25%
ENS Lyon	27	15,21%	16	7,56%	1	4,34%	1	12,5%
Autres	2	4,34%	0	0%	0	0%	0	0,0%
Total	144	100%	125	100%	20	100%	8	100%

Répartition des candidats par centre de concours en 2024 (2023)

CENTRE	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Paris (A)	47 (47)	19 (17)	11 (10)
Strasbourg (A)	7 (10)	1 (3)	0 (1)
Toulouse (A)	21 (16)	3 (6)	1 (1)

Paris (B)	30 (28)	6 (8)	3 (2)
Strasbourg (B)	22 (22)	5 (6)	2 (4)
Toulouse (B)	12 (13)	1 (3)	0 (0)
Bordeaux (B)	14 (7)	0 (0)	0 (0)
Dijon (B)	14 (14)	1 (1)	1 (0)
Lille (B)	9 (11)	1 (3)	1 (1)
Lyon (B)	15 (11)	2 (1)	1 (0)
Nîmes (B)	9 (11)	0 (0)	0 (0)
Rennes (B)	19 (19)	4 (1)	0 (1)

Candidats boursiers

Pour la section A, figurent 30 boursiers inscrits (sur 75 candidats soit 40%), 9 admissibles (sur 23 soit 39,13%) et 4 boursiers admis (sur 12 reçus soit 33,33%).

Pour la section B, en termes de candidats boursiers figurent 51 boursiers inscrits (sur 144 soit 35,42 %), 6 admissibles (sur 20 soit 30%) et 4 admis (sur 8 reçus soit 50%).

Part des boursiers au concours d'entrée en première année

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
2024	36,99 %	34,88 %	40%
2023	38,38%	30,61%	10%
2022	38,5%	36,17%	30%
2021	30,4%	37,5%	30%
2020	40,0%	-	25,0%
2019	39,2%	45,8%	31,6%

Origine géographique des candidats

Les données géographiques fournies lors de l'inscription au concours d'entrée, qui se limitent au département de naissance du candidat et à son adresse au moment du concours, ne permettent pas de donner une mesure correcte de leur origine. Le principal biais tient au fait que des candidats donnent comme adresse leur lieu d'hébergement dans la ville de leur lycée de préparation, et non le foyer parental.

La mesure peut donc seulement être faite à l'entrée de l'École. En section A, en 2024, 5 admis ont obtenu leur bac dans la région parisienne contre 7 admis l'ayant obtenu en province et pour la section B, 3 admis ont obtenu leur bac dans la région parisienne contre 5 admis en province.

Parcours antérieur des candidats

Les données fournies par les candidats au moment de l'inscription au concours portent sur le baccalauréat (série, année d'obtention et mention obtenue, sans précision d'académie).

L'année 2024 est la deuxième année où figurent des candidats ayant passé leur bac général selon la réforme de 2021.

Cette année, pour l'admissibilité, le taux de candidats ayant obtenu la mention Très bien est légèrement en dessous des 90% habituels (86,05%). Leur succès parmi les admis reste majoritaire (85%) mais est légèrement en baisse cette année par rapport à 2023 et 2022 (100%). Parmi les inscrits, le nombre de mentions Très bien est également un peu en dessous de la fourchette habituelle des 60 ou 70% (57,53%).

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Très bien	63,76%	85,71%	100,0%
Bien	32,85%	12,24%	0,0%
Assez bien	3,38%	0,0%	0,0%

Le partage entre « carrés » (11 lauréats) et « cubes » (8 lauréats) est favorable aux carrés. Notons la présence d'un candidat libre en section A qui n'est pas pris en compte dans ce calcul.

CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{RE} ANNÉE

I. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Programme: Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet: « Qui va là ? » (Shakespeare, *Hamlet*, Acte I, scène 1, éd. Aubier, 1993).

En quoi cette première réplique d'*Hamlet* permet-elle d'interroger le personnage de théâtre ?

La dissertation littéraire est un exercice dans lequel le candidat doit éclairer, illustrer et critiquer le sujet donné sous une forme argumentée, progressive et logique. Il s'agit donc, dans un premier temps, au moment de la réflexion au brouillon puis dans l'introduction, de prendre la mesure du sujet et d'en cerner le sens littéral avant de déplacer éventuellement ses enjeux sur un plan plus métaphorique et d'offrir une réflexion théorique. L'ensemble de la citation doit être exploré sans qu'aucun de ses aspects ne soit laissé de côté. Les termes et leurs relations doivent être évalués avec précision de façon à dégager la cohérence de la citation et la richesse de ses implications. Sans ce travail serré sur le texte du sujet,

Jury: Mme Aurélie BARRE, maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ; M. Mathieu BERMANN, maître de conférences à l'Université Vincennes - Saint-Denis, Paris 8 ; M. Olivier LEPLATRE, professeur à l'Université Jean Moulin, Lyon 3.

la démonstration montre rapidement ses limites et ne parvient qu'avec difficulté à des problématisations nuancées.

Le jury est particulièrement attentif à la qualité de la démonstration qu'il attend progressive et développée avec précision et à celle des exemples, divers, éventuellement originaux, choisis avec pertinence et employés au service de la compréhension du sujet.

Analyse du sujet

« Qui va là ? » La question est lancée par Bernardo, officier de la garde, au moment où il entre en scène. Il s'adresse à un soldat, Francisco, posté devant le château d'Elseneur. La connaissance de la pièce n'était pas attendue par le jury mais, à partir de cette parole liminaire, les candidats et les candidates étaient invités à se poser la question centrale de l'identité du personnage de théâtre et, au-delà peut-être, celle de notre propre identité si l'on pense, comme certains auteurs, que le monde est un théâtre. La modalité interrogative de la réplique – prononcée, qui plus est, dans une nuit spectrale – témoigne de la difficulté à cerner ce qui fait l'essence même du personnage théâtral.

La forme brève du sujet, réduit à trois mots, invitait à une analyse particulièrement serrée et approfondie : à son ouverture, le pronom interrogatif questionne en premier lieu l'identité. On pouvait aussi s'arrêter sur le verbe « va » alors que la pièce débute au moment de l'entrée en scène d'un nouveau personnage : est-il une « force qui va », pour reprendre les mots d'Hernani ? L'identité du personnage se résume-t-elle à la quête qui le pousse à agir ? Ou, au contraire, assiste-t-on à une dispersion de l'identité à travers des mouvements sans intention ni perspective ? On pouvait enfin réfléchir à l'adverbe de lieu, « là », qui pose la question de l'espace théâtral et de la place qu'y occupe le personnage, bien sûr, mais aussi le comédien, et enfin le spectateur.

De nombreuses copies ont justement commencé par sonder le lien entre le comédien et le personnage. Du comédien ou du personnage, qui va là en entrant sur scène ? Pour étayer leurs réflexions, les candidat(e)s ont convoqué des œuvres de fiction intégrant des comédiens, et notamment des pièces de théâtre qui mettent en miroir le jeu de l'acteur, ses fondements, ses intentions et sa signification existentielle ; ainsi *L'Illusion comique* qui donne l'occasion à Corneille de brouiller les frontières entre la vie et sa représentation, de pousser ses personnages à douter de ce qu'ils sont ou de ce qu'ils perçoivent du monde, et de les

mener jusqu'à la folie quand le masque ne fait plus qu'un avec l'être (Matamore). On pense encore au *Véritable Saint Genest* où Rotrou se livre avant Diderot à une réflexion, compliquée par la foi chrétienne, sur le paradoxe du comédien. Au III^e siècle, à Nicomédie, un comédien doit jouer le rôle d'Adrien, ancien persécuteur de Chrétiens converti au christianisme ; alors que l'acteur répète son texte, il est pris d'un certain vertige : « Je feins moins Adrien que je ne le deviens, / Et prends avec son nom des sentiments chrétiens ; / Je sais, pour l'éprouver, que par un longue étude / L'art de nous transformer nous passe en habitude ; / Mais il semble qu'ici des vérités sans fard, / Passent et l'habitude et la force de l'art ». L'antithèse entre feindre et devenir souligne les enjeux de l'incarnation : Genest n'est plus tout à fait Genest. Le jeu théâtral l'a dépouillé malgré lui de son identité et de ses croyances, au point que désormais le personnage se confond avec sa personne. À la même époque, *L'Impromptu de Versailles* explore aussi, sur un autre mode, l'absence de frontière entre personne et personnage : dans cette « comédie des comédiens », lors de la création de la pièce, Molière incarne le rôle de Molière, de même que chacun des autres membres de sa troupe joue son propre rôle...

Les romans qui mettent en scène des comédiens permettaient également d'approfondir la réflexion sur le lien qui les unit au personnage. C'est le cas du *Capitaine Fracasse* de Théophile Gautier ou de *La Vagabonde* de Colette, qui montre « l'envers du music-hall ». Le roman s'ouvre dans la loge de la comédienne Renée Néré : maquillée, prête à monter sur scène, qui voit-elle dans le miroir ? C'est une femme fardée qui, « de l'autre côté de la glace », demande à celle qui lui fait face : « Est-ce toi qui es là ? » Cette question, du reflet à soi-même, fait écho à celle que pose l'officier d'*Hamlet*. Avant d'entrer sur scène, la comédienne vit une expérience de dissociation. La femme du miroir, « avec de profonds yeux aux paupières frottées d'une pâte grasse et violâtre », n'est ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre que celle qui la regarde. Elle n'est ni la personne ni le personnage. Elle se situe quelque part entre les deux.

Quand la Berma entre en scène, qui va là ? Le narrateur d'*À la recherche du temps perdu* se rend au théâtre pour écouter la célèbre tragédienne jouer *Phèdre*. Mais dans un premier temps, contrairement à son désir, il n'entend pas la comédienne, mais seulement le personnage : « Je l'écoutais comme j'aurais lu *Phèdre*, ou comme si *Phèdre* elle-même avait dit en ce moment les choses que j'entendais, sans que le talent de la Berma semblât leur avoir rien ajouté » (*À l'ombre des jeunes*

filles en fleurs). La déception du narrateur naît du fait qu'il n'arrive pas à percevoir la personne (admiration pour son talent dont il a une idée préconçue) derrière le personnage. Des années après, une seconde représentation lui permet de mieux appréhender la qualité du jeu de la Berma : « ce talent que je cherchais à apercevoir en dehors du rôle, il ne faisait qu'un avec lui » (*Le Côté de Guermantes*). Mais cette incarnation, où la comédienne fusionne avec le personnage, n'est pas tout à fait un abandon de soi : « Ainsi dans les phrases du dramaturge moderne comme dans les vers de Racine, la Berma savait introduire ces vastes images de douleur, de noblesse, de passion, qui étaient ses chefs-d'œuvre à elle, et où on la reconnaissait comme, dans des portraits qu'il a peints d'après des modèles différents, on reconnaît un peintre » (ibid.).

Ces deux épisodes de l'œuvre de Marcel Proust ont souvent été commentés par les candidat(e)s, qui ont également cité une anecdote rapportée par Stendhal, questionnant notamment l'identité du personnage théâtral du point de vue de la réception : « L'année dernière (août 1822), le soldat qui était en faction dans l'intérieur du théâtre de Baltimore, voyant Othello qui, au cinquième acte de la tragédie de ce nom, allait tuer Desdemona, s'écria "Il ne sera jamais dit qu'en ma présence un maudit nègre aura tué une femme blanche." Au même moment le soldat tire son coup de fusil, et casse un bras à l'acteur qui faisait Othello » (*Racine et Shakespeare*). Le soldat, en spectateur aussi naïf que dangereux, s'illusionne en confondant le personnage et la personne qui le joue, la fiction et la réalité, le théâtre et la vie.

En recentrant la réflexion sur le personnage seul, on pouvait ouvrir un autre pan du raisonnement : comment l'identité du personnage de théâtre se construit-elle ? quels sont les moyens dramaturgiques pour l'explorer ? Les candidat(e)s n'ont pas manqué de rappeler le rôle essentiel de la parole dans la constitution et l'action du personnage. À défaut de narrateur, au théâtre, les indications fournies sur les personnages sont généralement succinctes. Aussi les interactions verbales livrent-elles l'essentiel de ce qui fait l'identité de ces êtres de fiction. À cet effet, les monologues jouent un rôle important : répondant la plupart du temps à une fonction introspective, ils permettent de faire entendre, de manière plus ou moins artificielle, les profondeurs d'une psyché. Que le personnage soit une créature de mots, et de gestes aussi, c'est un fait qui a souvent été pointé par les candidat(e)s. Néanmoins les meilleures copies ont su montrer également l'ambi-

valence de la parole : les mots prononcés peuvent révéler l'identité du personnage aussi bien que l'opacifier, aux yeux des autres ou aux siens propres. En effet, il arrive que les personnages ne sachent pas eux-mêmes qui ils sont. « Qui va là ? » peut alors résonner avec une autre interrogation existentielle : « Qui suis-je ? ».

La question peut rester en suspens, auquel cas l'identité demeure brouillée, mais le dramaturge peut aussi y répondre plus explicitement, voire trop explicitement. C'est ce que reproche Zola, par exemple, aux auteurs dramatiques idéalistes : « ils généralisent au lieu d'individualiser ; leurs personnages ne sont plus des êtres vivants, mais des sentiments, des arguments, des passions déduites et raisonnées » (*Le Naturalisme au théâtre*). Il pointe ainsi le défaut des personnages qui sont moins des êtres vivants que des modèles ou des valeurs incarnés : « Aussi voit-on les personnages d'une tragédie ou d'un drame romantique se promener, raidis dans une attitude, l'un représentant le devoir, l'autre le patriotisme, un troisième la superstition, un quatrième l'amour maternel ; et ainsi de suite, toutes les idées abstraites y passent à la file » (*ibid.*). Dans une même perspective, où l'individualité compte moins que le cliché, certaines dissertations ont mentionné la tradition des personnages stéréotypés, comme dans la *commedia dell'arte*. Le masque, le déguisement sont autant de moyens qui participent à la dramaturgie de l'identité, pour l'éclaircir ou pour la brouiller.

En engageant une ouverture en direction du spectateur, déjà esquissée avec Proust et Stendhal, on peut rappeler aussi la spécificité de l'énonciation théâtrale, qui n'est pas sans induire un certain flottement de l'adresse : « Qui va là ? » est lancé par un personnage à un autre, dont il ignore l'identité. Mais la question est aussi prononcée à l'endroit du public, selon le principe de la double destination de la parole. Le théâtre interroge l'identité humaine, mais pas seulement celle du personnage : qui sommes-nous en tant que spectateur ? Les meilleures copies n'ont pas oublié la pensée baroque selon laquelle tous les humains jouent un rôle sur la grande scène du monde. Cette superposition de la vie et du théâtre est résumée par une autre citation de Shakespeare : « Le monde entier est un théâtre, — et tous, hommes et femmes, n'en sont que les acteurs. — Tous ont leurs entrées et leurs sorties, — et chacun y joue successivement les différents rôles — d'un drame en sept âges... » (*Comme il vous plaira*, trad. François-Victor Hugo). Dans « Qui va là ? », l'adverbe de lieu questionne en effet l'espace théâtral, qui n'est pas forcément circonscrit à la scène.

De manière générale, le jury a été sensible à la justesse de certains exemples : plusieurs candidat(e)s ont convoqué avec intelligence le théâtre Nô japonais dans lequel les masques déterminent le rôle et l'identité des personnages et dont Paul Claudel dira : « Le Nô, c'est quelqu'un qui vient ». D'autres copies ont évoqué la scène dans laquelle Madame Bovary assiste à une représentation théâtrale, Nana, dans le roman de Zola, ou encore le film *Drive my car* de R. Hamaguchi où il est question d'une mise en scène d'*Oncle Vania*. Le jury s'est aussi montré particulièrement convaincu par l'originalité de certaines ouvertures dans les premières lignes de l'introduction ou au terme de la conclusion nous invitant à repenser la citation de Shakespeare, par exemple la diffraction de l'identité profondément inconnaissable comme Musset, parmi d'autres, la met en scène dans *Lorenzaccio*.

La citation invitait plus que les autres années sans doute à une organisation thématique de la réflexion. Cette singularité a donné lieu, sur le plan de la composition, à un défaut majeur : le jury a en effet relevé une tendance de certaines copies à l'exposé sans véritable problématisation du sujet. Il ne faut pas oublier que la dissertation est un exercice critique dont le plan doit manifester l'approfondissement de la pensée.

Le jury attend bien sûr une très grande correction de la langue. Trop de fautes de syntaxe, d'orthographe et de conjugaison émaillent les copies et nous ne pouvons que redire l'impératif de plusieurs relectures scrupuleuses pour faire disparaître les erreurs qui ne sont pas dignes des candidat(e)s à un concours. La « scène d'exposition » a trop souvent été désignée par le mot d'« incipit », propre au genre romanesque. De la même manière, l'emploi de l'adjectif « éponyme » était quelquefois inapproprié : ce n'est pas la pièce qui est « éponyme », mais le personnage qui donne son nom à celle-ci.

Le jury a relevé enfin, comme chaque année, quelques confusions grossières. M. et Mme Smith ne sont pas des personnages de Beckett : ils apparaissent dans *La Cantatrice chauve* de Ionesco (parfois confondu avec Adamov). Estragon est devenu Aragon dans *En attendant Godot*, dont certain(e)s candidat(e)s ont oublié le -t final. Antiochus s'est trouvé projeté dans *Britannicus* alors même qu'il fait partie de la distribution de *Bérénice*...

La moyenne générale de l'épreuve est cette année très proche pour les deux concours : elle est de 10,01 en section A, de 9,84 en section B. Les notes

s'échelonnent de 05 à 17 en section A, de 03 à 18 en section B. On compte 36 copies sur 72 au-dessus de la moyenne pour le premier concours, 59 copies sur 126 pour le second.

2. HISTOIRE MODERNE

Programme: Vivre sa foi en France, xvi^e siècle-1815

Sujet: Remontrances du clergé de France sur l'édit de novembre 1787 concernant les non-catholiques. (Commentaire de document).

Extrait de : Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France (1788), éd. G. Debray, Genève, 2017, p. 271-289, aux p. 272-276 et p. 283-284. [Ponctuation revue et graphies modernisées.]

Sire, vous le savez, la religion catholique tient aux racines de la monarchie française ; elle n'a point cessé d'être depuis treize cents ans, la religion de l'État. [...] On ne connaissait point de loi qui y eût dérogé avant l'édit du mois de mars 1561, favorable aux prétendus Réformés. Lorsque cet édit fut présenté à l'enregistrement, « nous ne le pouvons, ni ne le devons », répondirent les magistrats du parlement de Paris ; forcés d'obéir à d'impérieuses circonstances, ils stipulèrent que ce ne serait que par provision seulement. Au milieu de ces temps désastreux, dont le nom seul rappelle aux catholiques et aux protestants de si douloureux souvenirs, de semblables édits se multiplièrent. [...] Enfin, Louis xvi rappelle la France à l'ancienne unité catholique par l'édit révocatoire de celui de Nantes, édit qui permet aux prétendus Réformés de vivre dans le royaume et d'y faire leur commerce, sans pouvoir être inquiétés pour raison de leur croyance, mais qui défend l'exercice de tout autre religion que la religion catholique, proscriit les assemblées des sectaires et ferme irrévocablement l'entrée de vos États aux ministres et pasteurs de la religion prétendue réformée. [...]

Jury: Mme Pauline LEMAIGRE-GAFFIER, maîtresse de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ; M. Cédric MICHON, professeur à l'université Rennes II ; M. Olivier PONCET, professeur à l'École nationale des chartes et directeur d'études à l'EHESS.

Il est bien dit à l'article premier [de l'édit sur les non-catholiques] que la religion catholique continuera seule à jouir du culte public ; mais le même article reconnaît que plusieurs de vos sujets professent une religion différente, sans leur défendre d'en faire aucun exercice, ni de s'assembler à cet effet, ainsi que l'avaient prescrit toutes les ordonnances précédemment intervenues sous Louis XIV et sous Louis XV. Si les associations illicites sont réprouvées par l'article troisième, il suffit d'en lire la teneur pour se convaincre que cette disposition prohibitive, uniquement dirigée contre les assemblées civiles et politiques, ne frappe en aucune manière sur les assemblées religieuses. Enfin, l'article quatrième, en se contentant de défendre à ceux qui se prétendraient ministres et pasteurs d'une autre religion que de la religion catholique, de porter un habit distingué et de ne délivrer aucun certificat de naissance, mariage et décès, à peine de nullité desdits actes, suppose l'existence de ces ministres et de ces pasteurs dans le royaume, lève l'interdiction prononcée contre eux par les règlements antérieurs et leur permet, au moins tacitement, de faire les fonctions de leur état. [...]

Une disposition de l'édit, bien propre à maintenir dans le royaume l'unité du culte extérieur, est celle qui soumet vos sujets non-catholiques aux règlements de police concernant l'observation des dimanches et fêtes commandées. Mais Votre Majesté, en défendant de « vendre et d'étaler lesdits jours », n'a pas rappelé l'obligation de s'abstenir du travail et autres œuvres serviles, obligation consignée dans les anciennes lois relatives aux protestants. Il paraît d'autant plus indispensable de réparer cette importante omission, que le précepte de la sanctification des fêtes est moins respecté de nos jours, même parmi les catholiques, et que jamais la contravention ne s'était portée à des excès aussi répréhensibles, soit dans les villes, soit dans les campagnes. Mais le changement introduit dans la manière de constater la naissance des non-catholiques intéresse plus essentiellement notre ministère. Un des principaux objets de la sollicitude de nos rois a toujours été de veiller à ce que les enfants, nés de familles chrétiennes, fussent régénérés dans les eaux sacrées du baptême. De là, l'attention constante du législateur à établir l'acte de baptême pour titre ordinaire et légal de la naissance de ses sujets, singulièrement dans les

célebres ordonnances de 1539, de 1667 et de 1736. [...] Le nouvel édit porte sur une base bien différente. Non seulement, l'article xxv crée en faveur des parents qui ont le malheur de ne pas croire au baptême, une forme purement civile de s'assurer de la naissance de leurs enfants, mais cet article laisse aux protestants et autres sectaires la liberté de faire usage de la même forme. Tous les non-catholiques ont l'opinion de procéder, à cet effet, devant le curé de la paroisse ou devant le juge des lieux. [...]

Sire, nous venons de jeter un coup d'œil rapide sur les articles de l'édit qui peuvent intéresser la religion. Toutes ces dispositions réunies et combinées ensemble font craindre à la piété des fidèles que les conversions ne soient à l'avenir plus rares et les apostasies plus fréquentes ; que, libres désormais de toute relation avec nos églises, entretenus dans leurs préventions contre la communion romaine par la présence et les leçons de leurs ministres, les protestants ne s'attachent par de nouveaux liens à une religion qui leur a été transmise en naissant, dont les observances pèsent moins à la nature et qui ne les éloignera plus des honneurs, emplois et distinctions de la société, tandis que dans les campagnes un peuple grossier, voyant toutes les religions tolérées, croira pouvoir, en se rangeant sous d'autres étendards, s'affranchir des devoirs pénibles de la catholicité, du poids de la confession et du joug de l'abstinence ; combien la révolution sera plus prompte encore dans les villes, au milieu des progrès effrayants de l'irréligion et de l'immoralité. Aujourd'hui, que les naissances, les mariages et les morts pourront être constatés sûrement et honorablement, dans une forme indépendante de tout acte religieux, et qu'il ne sera plus nécessaire de justifier l'exercice de la religion catholique pour être reçu dans le plus grand nombre de charges et emplois, des chefs de famille négligeront de faire baptiser leurs enfants, on sera moins empressé d'environner les malades et les mourants des consolations de notre ministère, les nœuds extérieurs de communion avec l'Église se délieront imperceptiblement, et peut-être le temps n'est plus éloigné où les déistes, les pyrrhoniens, les matérialistes et même les athées étendant chaque jour leurs horribles conquêtes, déguiseront la nullité de leur foi sous la dénomination générale et commode de non-catholiques. Aussi s'accom-

pliraient les desseins pernicious d'une fausse philosophie qui n'appelle, depuis si longtemps, toutes les religions dans vos États, que pour n'en conserver aucune. [...]

72 copies ont été rendues dans la section A du concours ; aucune n'était blanche. Les notes sont comprises entre 1 et 19, avec une moyenne de 10,7. Le nombre de copies notées en dessous de 10 s'établit à 30 (41 %). Aucun candidat ayant obtenu moins de 8 n'a été admissible et tous sauf 3 avaient plus de 12. 12 copies (16 %) ont obtenu entre 15 et 19 : tous ces candidats (sauf deux) ont été admis.

Après quatre années de dissertation, le format du commentaire de texte a été tiré au sort pour apprécier la composition d'histoire moderne. L'exercice n'a pas surpris les candidats et leur a même plutôt profité comme en témoigne la moyenne des notes. Les excellentes copies ont toutefois été peu nombreuses en raison d'un trop grand nombre de copies moyennes qui s'en sont tenues à une approche explicative du texte proposé à l'étude, là où une discussion serrée et critique de ce dernier était attendue.

Le jury regrette que beaucoup d'introductions n'aient pas toujours clairement présenté les enjeux et le contexte du texte, avant d'offrir une problématique pertinente et un plan argumenté. Les phrases d'ouverture ont été diversement réussies, certains candidats tirant vers l'actualité, d'autres allant au contraire puiser dans la lointaine histoire de France, tandis que d'autres encore se sont paresseusement (ou prudemment ?) contentés d'entrer in medias res en fournissant d'emblée date et objet du texte. L'essentiel des copies s'en sont tenues à un plan d'exposition qui suivait le rythme du texte. Partant du lien historique entre monarchie française et catholicisme bousculé par la crise confessionnelle ouverte au XVI^e siècle, le propos revenait sur l'édit proprement dit, et spécialement les points discutés par le clergé, avant de conclure sur les conséquences attendues ou prévisibles de l'application de l'édit. La bonne problématisation de chacune de ces parties donnait souvent le ton du commentaire et permettait de prendre un peu de recul avec les idées exprimées par le texte : le jury a apprécié que des notions comme celles de discipline sociale, de religion vécue ou de sécularisation (préférable à laïcisation) soient mobilisées à cet effet.

L'écueil principal rencontré par les candidats a été de confondre les remontrances avec l'édit lui-même, autrement dit de ne pas voir, ou de ne pas assez

voir, la projection des attentes, des espoirs et des craintes exprimées par l'assemblée du clergé, autrement dit de ne pas analyser le texte comme l'expression d'une pression et d'une impression, celle d'un haut clergé dépassé en l'occurrence par d'autres influences politiques et par des pratiques sociales en décalage avec un encadrement traditionnel fondé sur des prescriptions religieuses et ecclésiastiques. L'édit de 1787 est un édit de tolérance civile et non religieuse tourné vers des sujets et non des fidèles, ce que tendent à faire accroître les remontrances du clergé : dans cette interprétation partielle, biaisée et tendancieuse se nichait l'esprit du texte dont le commentaire devait s'efforcer de rechercher les écarts avec la réalité. Il fallait ainsi faire la critique d'une critique.

Pour ce faire, de bonnes connaissances historiques, précises et si possibles datées, étaient indispensables. Le choix d'un sujet situé à la fin de la période offerte à la préparation n'était nullement un piège et l'on ne saurait trop recommander aux candidats de prendre la peine de s'informer sur l'ensemble du programme et non une partie de celui-ci : l'histoire du protestantisme en France ne se résume pas aux conflits du XVI^e siècle, comme certaines copies en ont donné le sentiment en s'y attardant abusivement. Il était attendu de connaître un tant soit peu l'état de la pratique religieuse chez les catholiques en cette fin de siècle (plutôt connue des candidats), mais aussi l'état du protestantisme à cette époque (géographie, démographie, réalité sociale) et surtout l'édit de 1787, dont les promoteurs, la genèse et l'exact contenu sont souvent ignorés. Le jury a apprécié les quelques copies qui ont su correctement dire ce qu'étaient les assemblées du clergé ou catégoriser finement les « déistes, pyrrhoniens, matérialistes ».

Un commentaire de texte n'est pas une dissertation déguisée qui se passerait de références explicites au texte, pas plus qu'il ne peut se contenter d'être une explication du document suivi pas à pas, voire mot à mot. Le choix des passages, expressions ou mots à citer peut être illustratif d'un argument, mais il peut aussi viser à éclaircir tel ou tel terme ambigu ou potentiellement riche de sens, en démontrant ainsi au jury l'étendue de ses connaissances : « État » (rapporté à « monarchie »), « sectaires » (ici d'autres communautés réformées que les luthériens ou calvinistes, et non les juifs comme cela a été souvent proposé), « irrégion », « pyrrhoniens » ou « matérialistes ». Les notions de tolérance (étrangement absente de nombreuses copies), de liberté de conscience, de liberté de culte, de confessionnalisation ou de déchristianisation appelaient des définitions sûres ; de manière

générale la distinction des sphères religieuses et civiles devait susciter la vigilance continue des candidats.

La forme, dans l'ensemble, est maîtrisée. Quelques copies souffrent d'une orthographe vacillante, d'expressions aberrantes (« la délabration des mœurs » pour le délabrement) ou d'impropriétés (« unicité » pour « unité »). Le relâchement de style est à proscrire (« citoyens de seconde zone », un texte qui « torpille » l'esprit de l'édit, un conseil qui « retourne sa veste », « louper la messe »), mais le jury se félicite d'une relative absence d'anglicismes ou de néologismes incongrus. D'inévitables bévues, que n'explique pas toujours la tension de l'épreuve, se sont glissées dans des copies qui témoignent au mieux d'une ignorance, au pire d'une mauvaise compréhension de la science historique. Si l'on peut sourire au surgissement de la « luthéranie », les candidats devaient se prémunir de l'évocation prématurée (et donc incorrecte) de « fonctionnaires » ou de la « fille aînée de l'Église » (expression née au ^{xix}^e siècle quand l'Ancien Régime ne connaissait que le « fils aîné de l'Église » appliqué au roi de France).

3. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : Les pouvoirs locaux : les cadres, les hommes, les territoires (v^e-xv^e siècle)

Sujet : Les pouvoirs au village (1100-1400)

71 copies ont été corrigées, soit une de moins qu'en 2023 et trois de moins qu'en 2022. La moyenne des notes, 10,34, est sensiblement supérieure à celle de 2023 (9,62) et plus encore à celle de 2022 (8,30) ; elle rejoint le niveau des années 2017-2019 et de 2021, ce qui est très satisfaisant. Peut-être le retour d'un sujet de dissertation après quatre années de commentaires de texte explique-t-il en partie cette hausse de la moyenne générale.

Celle-ci se traduit en particulier par un nombre plus faible qu'à l'ordinaire de copies notées en dessous de 10 (28 copies, soit 39 %, contre 55 % l'an dernier) ; les notes les plus basses, entre 1 et 6, sont même rares : elles ne concernent que 5 copies, soit 7 % de l'ensemble. À l'inverse, les copies ayant reçu une note

Jury : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M. Olivier CANTEAUT, maître de conférences à l'École nationale des chartes ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

entre 10 – note la plus souvent attribuée (10 copies) – et 13 représentent 45 % de l'ensemble. Seules quatre copies, soit 5,6 %, ont obtenu une très bonne note (15), ce qui est autant qu'en 2022 (5,4 %), mais sensiblement moins qu'à l'ordinaire (8,3 % en 2023 et 11 % en 2021). Ces quatre copies sont toutes celles de candidats admissibles au concours et trois d'entre elles celles de candidats admis.

Le sujet proposé, « Les pouvoirs au village », ne pouvait surprendre les candidats et les résultats obtenus attestent que ceux-ci étaient dûment préparés pour le traiter. L'énoncé mettait notamment en jeu des notions familières, ce qui ne dispensait ni de les définir ni de les examiner en détail. Or nombre de candidats se sont bornés à proposer un rappel introductif sur la naissance du village et sur les débats historiographiques qui entourent cette question ; c'était là remarquer à juste titre que, quelle que soit la date retenue pour cette naissance, celle-ci intervient avant le XI^e siècle et n'entraîne donc pas dans le champ du sujet. Il n'en restait pas moins bien venu d'énoncer une définition du village médiéval qui ne se limitât pas à des critères démographiques anachroniques, mais qui interrogeât la frontière poreuse entre ville et village. Un tel travail permettait éventuellement d'articuler cette question à celle des pouvoirs, la ville se distinguant notamment du village par les autorités qu'elle abrite ; il évitait surtout de multiplier les exemples relevant indubitablement du monde urbain, de Saint-Omer à Toulouse en passant par Laon, Reims ou Orléans.

Passé cet écueil, le sujet impliquait d'aborder toute la gamme des pouvoirs susceptibles de s'exercer sur la population villageoise, dans l'ensemble de leurs activités. Il convenait donc de ne pas restreindre la réflexion aux seuls pouvoirs du seigneur et du curé – sans omettre d'évoquer la concurrence entre autorités seigneuriales s'exerçant sur un même village ni tomber dans le travers consistant à ne voir dans « le seigneur » que l'incarnation d'un pouvoir laïc, par opposition à « l'Église ». Au contraire, il était bien venu de s'interroger sur la manière dont des autorités lointaines étaient susceptibles d'agir à l'échelle locale. Il était tout aussi judicieux d'évoquer non seulement la façon dont la communauté villageoise exerce une autorité collective sur ses membres, mais aussi les hiérarchies sociales et économiques qui traversent cette communauté et les rapports de domination qui en résultent ; une présentation attentive du mouvement des chartes de franchises, trop souvent oublié, pouvait notamment introduire à l'analyse de ces questions. Enfin, il convenait de saisir comment la « ville » pouvait exercer

une domination, économique notamment, sur des villages plus ou moins distants du centre urbain. Dans tous les cas, il convenait de s'intéresser aux conditions concrètes dans lesquelles s'exerçait le pouvoir : celui-ci n'est pas désincarné, mais se manifeste grâce à des hommes qui accomplissent des actions précises dans des circonstances données ; il importait de les mettre en lumière. Enfin, il ne faut pas oublier que la société médiévale n'est pas immobile, pas plus au village qu'ailleurs. Aussi était-il indispensable de dater les phénomènes décrits et les exemples invoqués et, plus globalement, de prêter attention aux évolutions qui surviennent entre le ^{xiii}e et le ^{xv}e siècle.

Tout candidat préparé disposait donc d'une matière abondante à traiter et d'exemples nombreux pour étayer son raisonnement. Les meilleures copies sont celles qui sont parvenues à organiser efficacement cette matière sans s'égarer dans des généralités relatives à la conjoncture politique ou économique. Les meilleurs candidats se sont aussi distingués par leur aptitude à mettre à profit leurs lectures personnelles pour développer des exemples concrets et originaux. Enfin, la clarté du propos et le caractère nuancé des analyses ont été systématiquement valorisés.

Parmi les défauts trop souvent constatés, signalons la confusion entre les rapports au sein de la seigneurie et les relations féodo-vassaliques, qui pour certains sont tout un. Comme de coutume, l'orthographe des noms d'historiens récents est volontiers estropiée, faute d'avoir vérifié dans un livre ce qui était entendu en cours : « Joseph Morcel », « Ferdinand Mazel », « Monique Bourrin », etc. Les attributions historiographiques sont changeantes : ici Pierre Toubert est le spécialiste de la Catalogne, là il est le père de l'« inecclesiamento », tandis qu'il revient à Robert Fossier ici d'avoir conceptualisé l'« incastellamento », là d'avoir « étudié le Mâconnais ».

Comme les années précédentes, 2024 a livré son lot d'incongruités (« la conjoncture 1300 s'achève en 1270 », le « plafond instable de la croissance au ^{xiii}e siècle »), de néologismes (la « favorisation », la « servalité »), de tournures désinvoltes (« entre 1100 et 1400, le village a le temps d'évoluer »), voire de lapalissades (« les villages sont essentiellement ruraux »). Une maladresse fera sourire (le village « devient un véritable centre commercial »), le ruissellement du lexique médiatique agace (« L'itinérance des archidiacres », le « principe de proximité »), tout comme le goût de l'abstraction aussi sentencieuse qu'obscur (« Le phénomène d'encellement fait reculer la polarisation »). On s'inquiète de découvrir une subtilité

sans fondement : « l'émancipation des sires, maintenant des seigneurs » ; et l'on reste sans voix en lisant cette distinction inédite dans la géographie judiciaire de la France médiévale : « les juridictions gracieuses [sont] dans le nord... [l]es cours rigoureuses dans le Midi ».

4. VERSION LATINE

LA MORT DE CICÉRON

VICTIME DE DE LA PROSCRIPTION ORGANISÉE
PAR ANTOINE ET CÉSAR OCTAVIEN

M. Cicero sub aduentum triumuirorum urbe cesserat pro certo habens, id quod erat, non magis Antonio se eripi quam Caesari Cassium et Brutum posse. Primo in Tusculanum fugerat, inde transuersis itineribus in Formianum* ut ab Caieta* nauem conscensurus proficiscitur. Vnde aliquotiens in altum prouectum cum modo uenti aduersi rettulissent, modo ipse iactationem nauis, caeco uolente fluctu, pati non posset, taedium tandem eum et fugae et uitae cepit regressusque ad superiorem uillam, quae paulo plus mille passibus a mari abest, « moriar, inquit, in patria saepe seruata ». Satis constat seruos fortiter fideliterque paratos fuisse ad dimicandum ; ipsum deponi lecticam et quietos pati quod fors iniqua cogeret iussisse. Prominenti ex lectica praebentique immotam ceruicem caput praecisum est. Nec satis stolidae crudelitati militum fuit : manus quoque scripsisse aliquid in Antonium exprobrantes praeciderunt. Ita relatam caput ad Antonium iussuque eius inter duas manus in rostris positum, ubi ille consul, ubi saepe consularis, ubi eo ipso anno aduersus Antonium quanta nulla umquam humana uox cum admiratione eloquentiae auditus fuerat. Vix attollentes madentes lacrimis oculos homines intueri trucidati membra ciuis poterant.*

Jury: M. Guillaume BONNET,
professeur à l'Université de Bourgogne ;
M. Benjamin GOLDLUST, professeur à
l'Université de Franche-Comté.

TITE-LIVE

* *Tusculanum / Formianum* < *praedium* > = « propriété de *Tusculum / Formies* »

* *Caieta, -ae, f.* = *Gaète*

Cette année, c'est le récit de la fin de Cicéron qui était proposé aux candidats, fin dont le récit nous est parvenu par Sénèque le Rhéteur, lequel a heureusement conservé cette page émouvante de Tite-Live. Le texte, qu'on peut d'ailleurs lire dans un recueil des *Lettres latines* (p. 865-866), jadis fameux parmi les étudiants latinistes, offrait une anecdote complète, alternant les phrases longues et brèves, en un enchaînement qui a manifestement aidé – et l'on s'en félicite – un certain nombre de candidats à mieux garder le fil de la narration.

Passage préalable tristement obligé, le jury juge nécessaire de déplorer de regrettables ignorances, comme celle qui vaut à Cicéron d'être appelé *Marcellus*, ou encore à la ville de *Gaète* d'être confondue avec... la Grèce ! Pareilles bévues indignent légitimement, mais le jury s'est astreint à ne les sanctionner qu'au regard des erreurs de traduction qu'elles constituent. Il a aussi sanctionné les fautes d'orthographe, dont la fréquence, en particulier concernant le participe passé du verbe *fuir*, ne laisse pas d'inquiéter. Mais quittons cette déploration un peu morose pour passer à l'examen du texte. Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous nous efforcerons ici d'explicitier les réactions que, phrase après phrase, le texte doit provoquer, et ainsi d'aiguiser la conscience de réflexes que le jury espère ainsi éveiller chez les candidats, de la présente session comme de la prochaine.

M. Cicero sub aduentum triumvirorum urbe cesserat pro certo habens, id quod erat, non magis Antonio se eripi quam Caesari Cassium et Brutum posse. Cette première phrase laissait voir une proposition principale, centrée sur *cesserat*, suivie d'une participiale (*habens*), d'une incise clairement indiquée par la ponctuation, et d'une infinitive recelant une comparaison (*magis... quam*) qui impliquait donc un certain parallélisme dans l'expression. Cette analyse faite, il fallait solliciter les connaissances grammaticales pour comprendre que *urbe*, ablatif sans préposition, relevait de la question *qua*, et non de la question *ubi*, que le participe nécessitait un COD qu'on ne pouvait trouver qu'en la proposition infinitive, et que le parallélisme d'expression associait *se* à *Cassium et Brutum*, et *Antonio* à *Caesari* (compris, comme le jury a voulu le croire de toutes les copies, comme César Octavien – cf. le « cha-

peau » du texte). Au bout du compte, on arrivait à quelque chose comme « Cicéron avait quitté la ville au moment où y arrivaient les triumvirs, tenant pour assuré – ce qui était exact – qu’il ne pouvait pas plus échapper à Antoine que Cassius et Brutus à César. »

Primo in Tusculanum fugerat, inde transuersis itineribus in Formianum ut ab Caieta nauem conscensurus proficiscitur. Ici, on a manifestement une énumération des déplacements de Cicéron, effectifs ou prévus, scandée par les adverbes *primo* et *inde*. Le syntagme à l’ablatif du milieu de la phrase pouvait être interprété comme un ablatif absolu, mais faisait aussi immédiatement songer, à l’expression française « chemins de traverse », dont le cas dépourvu de préposition s’expliquait, ici encore, par la valeur de complément du lieu par où l’on passe. La vraie difficulté résidait dans le *ut*, qu’on pouvait légitimement hésiter à associer au participe (il est alors adverbe, et signifie « dans l’idée de ») ou à *proficiscitur*. Dans cette dernière hypothèse, c’est *ut* + indicatif qu’il faut traduire, ce qui ne pouvait donner un sens satisfaisant ; par défaut, donc, il convenait de privilégier la première solution. Enfin, le jury a admis que le complément de lieu prépositionnel *ab Caieta*, formellement rattaché au participe, fût légèrement déporté sur *nauem*, ce qui donnait plus d’ampleur à la précision locale. D’où « Il avait fui tout d’abord dans son domaine de Tusculum, puis de là, il partit (ou « voici qu’il part », autre manière de rendre le présent de narration) pour celui de Formies, ayant l’intention d’embarquer sur un navire au départ de Gaète. »

La seconde section du texte débutait avec une longue phrase, qui sollicitait davantage la connaissance du vocabulaire latin : *Vnde aliquotiens in altum prouectum cum modo uenti aduersi rettulissent, modo ipse iactationem nauis, caeco uolente fluctu, pati non posset, taedium tandem eum et fugae et uitae cepit regressusque ad superiorem uillam, quae paulo plus mille passibus a mari abest, « moriar, inquit, in patria saepe seruata ».* Après un adverbe relatif à comprendre comme valant liaison, on trouvait *cum* et une alternative exprimée par *modo... modo...* suivis à chaque fois par un subjonctif imparfait, respectivement *retulisset* et *(pati) non posset* : statistiquement, une telle structure a de forte chance d’exprimer une subordination temporelle-causale, a fortiori dans un récit : c’est donc ce à quoi il fallait d’abord songer. La principale suivait, autour de *cepit*, suivi d’une relance (*-que*) avec le verbe d’incise *inquit*, dont le COD était la phrase au discours direct (peu fréquent dans le récit en latin, le discours direct est un facteur de dramatisation). L’analyse syntaxique ayant

débrouillé la structure d'ensemble, on pouvait s'attacher au détail, et remarquer pour commencer que *retulisset* demandait un COD qu'on ne pouvait trouver que dans le participe *proiectum*, placé donc en prolepse devant *cum modo* ; que *altum*, en l'air, signifiait du coup « haute (mer) », sens bien attesté de cet adjectif quand il est substantivé ; que *moriar* pouvait être un subjonctif, mais aussi un futur, bien à sa place ici, et que le participe *seruata* relevait de *seruare* « épargner » comme *amata* d'*amare*, et non de *seruire* « servir » (on aurait eu *seruita*). Quant au lexique, parfois peu fréquent, il demandait de recourir à des analogies (*caeco qualifiant fluctu*), voire au contexte général (*iactationem*), mais aussi des déductions morphologiques simples : ainsi l'adverbe itératif *aliquotiens* pouvait-il être relié à l'indéfini *aliquis* « quelqu'un », et recevait, en conséquence de cette identification morphologique, le sens « à quelques reprises ». Enfin, le comparatif *superiorem*, sans complément explicite, pouvait s'entendre comme désignant la villa où Cicéron se trouvait avant de parvenir à Gaète, soit donc celle de Formies, ou bien la partie de sa résidence de Gaète située en hauteur, et non au bord de l'eau (= *inferior pars*) : le jury a été sur ce point très tolérant. On arrive donc à « De là, comme d'une part des vents contraires l'avait ramené en arrière alors qu'à quelques reprises il avait gagné la haute mer, et que de l'autre, lui-même ne pouvait supporter le tangage / roulis du bateau quand le ballotait un flot aveugle (cet adjectif subjectif se prêtait à plusieurs interprétations : aveugle », « invisible », etc.), il fut saisi par la lassitude de la fuite et en même temps (répétition de *et*) de la vie et, revenu dans la partie supérieure de la propriété / la propriété précédente, distante d'un peu plus de mille pas de la mer, il déclara "C'est dans une patrie que j'ai souvent préservée que je mourrai" ».

Changement de ton avec la phrase suivante, où l'exigence d'objectivité s'impose après l'explication psychologique. *Satis constat seruos fortiter fideliterque paratos fuisse ad dimicandum ; ipsum deponi lecticam et quietos pati quod fors iniqua cogeret iussisse*. On était évidemment très gêné si l'on ignorait que la locution *satis constat* « il est assez avéré » introduisait une infinitive sujet, ici suivie d'une autre infinitive en asyndète, qu'on pouvait aussi comprendre comme une indépendante narrative à l'infinitif ; en tout cas, l'auxiliaire de modalité *iussisse* y commandait les deux verbes *deponi* et *pati*, ce dernier avec un COD élidé *id* absorbé par le relatif qui le développe, de même valeur syntaxique dans la proposition qu'il introduit (tour que le français pratique aussi : « qui dort dine »). On notera l'emploi de l'infinitif passé passif avec auxiliaire au perfectum, comme plus bas *fuera*t au lieu d'*erat*, sans

que la nuance nous soit clairement sensible – les grammairiens de l'Antiquité eux-mêmes conservent sur ces formations temporelles une prudente réserve. Ultime difficulté à surmonter, le subjonctif de la relative *quod fors iniqua cogeret*, que l'on comprenait si l'on s'avisait que *iubere* est un verbe de parole, introduisant donc un discours indirect d'où l'indicatif est proscrit. Donc, selon qu'on traite la seconde partie de la phrase en dépendance ou non de la locution initiale, on obtient, également accepté par le jury, « Il est assez avéré que ses esclaves se trouvaient prêts à combattre avec courage et fidélité, mais que lui leur ordonna de déposer au sol sa litière et de supporter dans le calme ce qu'un sort injuste leur imposait » ou « Il est assez avéré que ses esclaves se trouvaient prêts à combattre avec courage et fidélité. Quant à lui, il leur ordonna de déposer au sol sa litière et de supporter dans le calme ce qu'un sort injuste leur imposait ».

La suite est proprement pathétique, et la pudeur de Tite-Live se manifeste par le choix syntaxique de présenter Cicéron comme un protagoniste passif, tout réduit à l'état de victime du sort : *Prominenti ex lectica praebentique immotam ceruicem caput praecisum est*. Le datif d'intérêt qui scande la phrase dans les deux participes se retrouve bien dans le français « on *lui* a coupé la tête », mais en un effet qui, pour avoir été senti, a aussi dérouté, à en juger par la maladresse des traductions, exactes quant au fond. Il était bienvenu de franchir le pas et de développer ces participes en actions circonstanciées, ce qui est toujours possible en version : « *Tandis qu'*il se montrait hors de la litière et présentait son cou immobile, on lui coupa la tête ».

Nec satis stolidae crudelitati militum fuit : manus quoque scripsisse aliquid in Antonium exprobrantes praeciderunt. La suite immédiate présentait deux difficultés lexicales, la première avec l'adjectif *stolidae*, heureusement bien deviné dans plus d'une copie, et l'identification du participe *exprobrantes*, où il fallait songer à l'idée de reproche (cf. frs *opprobre*, etc.). Avec un tel sens, ce mot se disjoignait de *manus*, pour devenir une apposition au sujet indiqué par le pluriel du verbe. Restait à bien voir que *satis* fonctionnait avec *fuit* – toute autre solution, par exemple le faire porter sur l'adjectif qui le suivait, n'ouvrait pas à une construction possible. Dans le respect de l'introduction des informations, on pouvait arriver à « Mais cela ne fut pas assez pour la stupide cruauté des soldats : ses mains aussi, leur reprochant d'avoir écrit quelque chose d'hostile à (*in* + acc.) Antoine – l'indéfini *aliquid* dénote

l'ignorance des soldats qui ne connaissent que bien vaguement les *Philippiques* –, ils les tranchèrent. »

Le dernier mouvement a été maltraité surtout dans sa partie médiane, laquelle constitue un éloge discret – Tite-Live écrit du vivant d'Auguste, qui valida la proscription ! – mais très émouvant de l'orateur et homme politique romain. *Ita relatum caput ad Antonium iussuque eius inter duas manus in rostris positum, ubi ille consul, ubi saepe consularis, ubi eo ipso anno aduersus Antonium quanta nulla unquam humana uox cum admiratione eloquentiae auditus fuerat.* Le début, la proposition principale, n'a guère posé de problème : l'absence répétée de l'auxiliaire *est* a été correctement entendue, et il n'est que le mot *rostris* qui ait souffert, dans quelques copies, d'une ignorance qu'on déplorera encore. Dans la relative locale qui suivait, la répétition anaphorique de *ubi* ne devait pas précipiter les candidats vers des solutions impliquant à nouveau l'ellipse d'un verbe *être*. En y devinant un effet de style, précisément une anaphore introduisant trois moments de la carrière de Cicéron, on comprenait les mentions de *consul*, *consularis* et l'ablatif circonstanciel *eo ipso anno* en liaison direct avec le verbe *auditus fuerat*, au masculin, ce qui conduisait à exclure fermement la possibilité de faire de *uox* le sujet du verbe au passif. On se trouvait donc isoler la séquence *quanta – admiratione*. L'analyse conduisait à y voir dans *quanta* un comparatif introduisant une proposition comparative, donc, et comme telle elliptique des éléments déjà exprimés, c'est-à-dire le verbe ; et comme *uox* allait manifestement avec *nulla unquam humana* « jamais aucune voix humaine », il restait *admiratione* comme support référentiel possible de cet indéfini estimatif. Si le français n'aide ici guère, lui qui a évacué le diptyque *tantus... quantus*, le jury attendait quand même qu'on suppléât *tanta* comme déterminant de cet *admiratione* qui lui-même s'accrochait à *auditus fuerat*. Nous insistons ici, on le voit, sur le raisonnement qui doit conduire les candidats, au lieu qu'ils se sont souvent ingénies à deviner la chute de cette belle période. En se laissant ainsi guider, on arrivait à un résultat comme « Sa tête fut donc apportée à Antoine et, sur son ordre, déposée entre ses mains sur les Rostres, là où en tant que consul, là où souvent comme consulaire, là où cette année même, contre Antoine, ce grand homme avait été écouté avec, pour son éloquence, une admiration telle (*tanta* sous-entendu) que (*quanta*) jamais aucune voix humaine n'en a suscité. »

Vix attollentes madentes lacrimis oculos homines intueri trucidati membra ciuis poterant. La chute du texte restait dans le registre pathétique, ici plus narratif et

factuel. La maîtrise du lexique contribuait à la juste compréhension de l'ensemble : *attollo* « lever » pouvait suggérer de faire d'*oculos* son COD, et *madeo* « être immergé dans » appelait *lacrimis*, sens qui a été généralement bien vu. Un ultime problème de français a déparé certaines copies, puisque *trucidati*, évidemment « massacré », « assassiné » qu'on préfère à « trucidé », ne se dit que d'un être vivant, et non de ses *membra* ! Quant à *ciuis*, le jury a été déconcerté de constater qu'un bien faible nombre de copie a songé à le traduire par « concitoyen », mot particulièrement approprié ici, plutôt que par le plat « citoyen », qui appelait sans doute plus de sévérité qu'il n'en a rencontré. On a donc pour finir « C'est à grand peine – la place avantageuse de *uix* en fait un adverbe de phrase, et non limité au participe qui le suit – qu'en levant des yeux baignés de larmes, les passants pouvaient contempler les restes de leur concitoyen qu'on avait massacré ».

Le résultat idéal était finalement le suivant : *« Cicéron avait quitté la ville au moment où y arrivaient les triumvirs, tenant pour assuré – ce qui était exact – qu'il ne pouvait pas plus échapper à Antoine que Cassius et Brutus à César. Il avait fui tout d'abord dans son domaine de Tusculum, puis de là, il partit (voici qu'il part) pour celui de Formies, ayant l'intention d'embarquer sur un navire au départ de Gaète. De là, comme d'une part des vents contraires l'avait ramené en arrière alors qu'à quelques reprises il avait gagné la haute mer, et que de l'autre, lui-même ne pouvait supporter le tangage (roulis) du bateau quand le ballotait un flot aveugle, il fut saisi par la lassitude de la fuite et en même temps de la vie et, revenu dans la partie supérieure de la propriété (dans la propriété précédente), distante d'un peu plus de mille pas de la mer, il déclara : « C'est dans une patrie que j'ai souvent préservée que je mourrai ». Il est assez avéré que ses esclaves se trouvaient prêts à combattre avec courage et fidélité, mais que lui leur ordonna (et fidélité. Quant à lui, il leur ordonna) de déposer au sol sa litière et de supporter dans le calme ce qu'un sort injuste leur imposait. Tandis qu'il se montrait hors de la litière et présentait son cou immobile, on lui coupa la tête. Mais cela ne fut pas assez pour la stupide cruauté des soldats : ses mains aussi, leur reprochant d'avoir écrit quelque chose d'hostile à Antoine, ils les tranchèrent. Sa tête fut donc apportée à Antoine et, sur son ordre, déposée entre ses mains sur les Rostres, là où en tant que consul, là où souvent comme consulaire, là où cette année même, contre Antoine, ce grand homme avait été écouté avec une admiration pour son éloquence telle que jamais aucune voix humaine n'en a suscité. C'est à grand peine qu'en levant des yeux baignés de larmes, les passants pouvaient contempler les restes de leur concitoyen qu'on avait massacré. »*

La moyenne générale de 11,14 constitue un signal : celui que l'exercice de version latine est avantageux, pour peu qu'on se donne les moyens d'en maîtriser les particularités par la connaissance du vocabulaire et, surtout, la capacité à analyser les phrases. Le jury a eu la satisfaction de lire un nombre appréciable de bonnes copies (un peu plus de deux cinquièmes) dont certaines témoignaient d'un niveau très satisfaisant, tant dans l'élucidation du latin que dans l'expression française. Pour un tiers des candidats, en revanche, le chemin est encore long pour arriver à un niveau acceptable dans une École où la connaissance du latin est encore requise tous les jours. En tout cas, le temps très mesuré de cette épreuve impose à tous d'acquérir une méthode de traduction qui permette d'aborder les phrases les unes après les autres en étant animé par la recherche de leur architecture et dans un état d'esprit privilégiant la confiance dans les connaissances acquises et la cohérence du propos de l'auteur plutôt qu'une intuition toujours mal assurée. Un texte de version latine paraît sans doute opaque, mais on y trouve toujours un chemin.

5. THÈME LATIN

Les Grecs n'avaient pas pour Rome cette haine que l'on porte ordinairement à un maître étranger ; ils l'admiraient, ils avaient pour elle de la vénération ; d'eux-mêmes ils lui vouaient un culte et lui élevaient des temples comme à un dieu. Chaque ville oubliait sa divinité poliade et adorait à sa place la déesse Rome et le dieu César ; les plus belles fêtes étaient pour eux, et les premiers magistrats n'avaient pas de fonction plus haute que celle de célébrer en grande pompe les jeux Augustaux. Les hommes s'habituèrent ainsi à lever les yeux au-dessus de leurs cités ; ils voyaient dans Rome la cité par excellence, la vraie patrie, le prytanée de tous les peuples. La ville où l'on était né paraissait petite, ses intérêts n'occupaient plus la pensée ; les honneurs qu'elle donnait ne satisfaisaient plus l'ambition. On ne s'estimait rien, si l'on n'était pas citoyen romain. Il est vrai que, sous les empereurs, ce titre ne conférait plus de droits politiques ; mais il offrait de plus solides avantages, puisque l'homme qui en était revêtu acquérait en même temps le plein droit de propriété,

Jury : Mme Elsa MARGUIN-HAMON, directrice de la recherche et des relations internationales à l'École nationale des chartes ; M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

le droit de mariage, l'autorité paternelle et tout le droit privé de Rome. Les lois que chacun trouvait dans sa ville, étaient des lois variables et sans fondement, qui n'avaient qu'une valeur de tolérance ; le Romain les méprisait et le Grec lui-même les estimait peu.

FUSTEL DE COULANGES, *LA CITÉ ANTIQUE*

Le style de Fustel de Coulanges, dont un extrait était proposé cette année à l'épreuve de thème latin, est à la fois simple et limpide : cet historien imitait les auteurs classiques qu'il lisait assidument. C'est pourquoi, parmi les 57 copies que le jury a corrigées (nombre inférieur à celui des années précédentes), il y avait peu de copies vraiment très mauvaises ; mais à l'inverse, les copies excellentes, au moins sur le plan de la correction morphologique et grammaticale, ont été rares.

Cette année encore, le jury regrette que certains candidats n'aient pas fait les efforts de présentation demandés dans les rapports précédents : écrire distinctement permet d'éviter qu'un -o trop semblable à un -a (le cas est fréquent) soit imputé comme une faute ; une douzaine de copies n'ont pas écrit une ligne sur deux. Dix copies étaient lacunaires, dont neuf sur la fin du texte : cette épreuve impose de savoir gérer le temps limité imparti. Comme toujours, on a vu passer les monstres habituels du thème latin : **pulchrissimi*, **jurem...* et le nominatif pluriel de *dies* n'est pas *diei*. En revanche, les candidats ont su respecter la concordance des temps quand il le fallait : c'est un progrès méritoire par rapport aux années passées. Il faudrait cependant étudier sérieusement les différents sens et emplois des pronoms indéfinis pour que, dans les copies, prennent fin les confusions entre *quidam*, *aliquis*, *quisque*, *quisquis*, *quicumque* et autres mots de la sorte. La construction des verbes donne encore lieu à des fautes : les verbes qui sont transitifs en français ne le sont pas toujours en latin.

Pour les phrases courtes du début du texte, les candidats ont souvent proposé de les subordonner, ce qui est une bonne idée, à condition que ce ne soit pas l'occasion de nouvelles erreurs grammaticales. Parmi les copies qui, à raison, ont ajouté des mots de liaison, le jury a (encore !) trouvé *autem* en tête de phrase. *Odium* a eu plus de succès qu'*invidia* pour « cette haine » (première ligne) ; mais le démonstratif a été trop souvent oublié. Pour traduire « que l'on porte ordinairement », les bonnes copies ont pensé au verbe *soleo*, mais en essayant parfois,

contre toute raison, de le mettre au passif : la traduction de « on » est un classique du thème latin, pour laquelle (rappelons-le) il existe d'autres solutions que le passif. Enfin, traduire « le maître étranger » par *magister* prouvait une très mauvaise connaissance du latin. Les candidats (sauf quelques étourdis) se sont souvenus que *adoror* et *ueneror* sont des verbes déponents (deuxième ligne du texte) ; par ailleurs, certains ont oublié que *aedes* ne veut dire « temple » qu'au singulier.

Le mot « poliade » n'était sans doute pas connu de nombreux candidats : c'est pourquoi le jury a trouvé de nombreuses interprétations hasardeuses ou des formes inventées (par exemple **poliadae*). Mais surtout, les candidats qui n'ont pas utilisé, pour « chaque ville... sa divinité poliade » le distributif très latin *quaeque suum* sont impardonnables, alors même que, dans la suite du texte, ils l'ont souvent correctement employé pour traduire « les lois que chacun trouvait dans sa ville ».

A propos de « la déesse Rome et le dieu César » rappelons (nous ne devrions pas le rappeler !) que l'enclitique –que se place après le premier mot du second groupe coordonné.

Les candidats ont été trop nombreux à traduire « fonction plus haute que celle » par un superlatif, ce qui constituait un contre-sens (surtout si « que » était traduit pas *nisi* au lieu de *quam*). Bien souvent, le texte « ils voyaient dans Rome » a été traduit mécaniquement, comme s'il y avait un complément de lieu et non un attribut du c-o-d, ce qui aboutissait à un non-sens. Avec les mots « ses intérêts n'occupaient plus... », on s'est demandé si certains candidats avaient compris quelque chose au texte ou s'ils n'avaient que le tort d'ignorer la différence entre le possessif réfléchi et le génitif de l'anaphorique.

Le jury a été indulgent pour les tentatives plus ou moins heureuses de traduire « on ne s'estimait rien » ; mais « il est vrai que » a été trop souvent oublié ou rendu de manière insuffisante. La paresse, l'étourderie, ou l'ignorance du latin ont produit des résultats souvent cocasses pour « sous les empereurs », alors qu'un simple ablatif absolu convenait. Les candidats ne devraient pas être asservis à leur dictionnaire : pour traduire « ce titre », les mots *nomen* ou *dignitas* étaient bien mieux venus que *titulus*. De la même façon, les « droits politiques » ont suscité une cascade d'impropriétés, de faux-sens ou même de non-sens ; une seule copie a intelligemment traduit par *suffragium* : c'était effectivement de cela qu'il s'agissait ; les candidats qui ont choisi les mots *ius civile* ou même *civitas* aboutissaient à une

absurdité, puisqu'ils faisaient dire à Fustel que la citoyenneté romaine, sous l'empire, ne conférait plus la citoyenneté...

Fort heureusement, d'assez nombreuses copies se sont donné la peine de traduire assez exactement « droit de propriété, droit de mariage, autorité paternelle » par les mots juridiques techniques (parmi lesquels *matrimonium*, *connubium*, *patria potestas*) ; le jury a valorisé ces efforts par rapport à d'autres copies plus paresseuses. La « valeur de tolérance », dans la dernière phrase, a suscité bien des perplexités, surtout si les candidats avaient le tort, une fois de plus, de mettre tous leurs espoirs dans leur dictionnaire. Il fallait s'interroger sur le sens de ce génitif : à la réflexion, il ressortait du contexte que ces lois étaient plus tolérées que respectées. Mais à cette occasion, au bénéfice des candidats, a prévalu la tolérance du jury.

Au total, ce texte que la brièveté de ses phrases rendait assez facile à traduire, malgré les épines de quelques passages, a permis de classer les candidats selon la correction et la connaissance de la langue, mais aussi selon leur aisance en latin et même selon leur compréhension du français : le thème latin est un moyen redoutablement efficace d'évaluer la capacité à saisir tous les détails du sens d'un texte. Les notes s'étagaient de 0,5 à 19 sur 20 ; la moyenne était de 9,9 et l'écart-type de 5,1 : le classement opéré par cette notation s'étagait donc harmonieusement.

6. VERSION GRECQUE

MÉDÉE DÉPLORE LA CONDITION DES FEMMES

Πάντων δ' ὅσ' ἔστ' ἔμψυχα καὶ γνῶμην ἔχει
γυναϊκές ἔσμεν ἀθλιώτατον φυτόν·
ὄς πρῶτα μὲν δεῖ χρημάτων ὑπερβολῆ
πόσιν πρῖασθαι, δεσπότην τε σώματος
λαβεῖν· κακοῦ γὰρ τοῦτ' ἔτ' ἄλγιον κακόν.
Κἂν τῷδ' ἀγῶν μέγιστος, ἢ κακὸν λαβεῖν
ἢ χρηστόν. Οὐ γὰρ εὐκλειεῖς ἀπαλλαγῆ
γυναίξιν, οὐδ' οἶόν τ' ἀνήνασθαι πόσιν.
Ἔς καινὰ δ' ἦβη καὶ νόμους ἀφιγμένην
δεῖ μάντιν εἶναι, μὴ μαθοῦσαν οἴκοθεν,
ὅπως μάλιστα χρήσεται ξυνευνέτη.
Κἂν μὲν τὰδ' ἡμῖν ἐκπονουμέναισιν εὖ
πόσις ξυνοικῆ μὴ βίᾳ φέρων ζυγόν,
ζηλωτὸς αἰῶν· εἰ δὲ μή, θανεῖν χρεῶν.
Ἄνηρ δ', ὅταν τοῖς ἔνδον ἄχθηται ξυνών,
ἔξω μολῶν ἔπαυσε καρδίαν ἄσης.

EURIPIDE

La version soumise aux candidats cette année était tirée de la tragédie *Médée* d'Euripide. Intitulée « Médée déplore la condition des femmes », elle correspondait aux v. 230-245 de la pièce. La scène se passe à Corinthe, où Médée vit avec son époux Jason, dont elle a eu deux fils. Mais Jason, pour lequel elle n'avait pas hésité à trahir sa propre famille, s'est épris de la fille du roi de la cité, Créon, et doit l'épouser. Médée a appris qu'elle allait être chassée de la cité avec ses enfants et exprime devant le chœur des femmes de Corinthe sa douleur en analysant, désabusée, le dur destin des femmes dans leurs relations avec les hommes, de l'étape du mariage aux aléas de la vie conjugale, dans sa mise en œuvre et son développement.

Jury: M. Philippe HOFFMANN, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

La construction syntaxique dans les seize trimètres iambiques du passage ne posait pas de problème particulier : on a affaire à des phrases courtes, qui n'excèdent pas la longueur de trois vers pour les plus longues et dont l'analyse attentive permettait de résoudre les difficultés ; le vocabulaire lui-même n'était pas de nature à désarçonner les candidats. Dans la première phrase, le thème qui va sous-tendre tout le développement est posé de manière générale « de tous les êtres qui respirent et sont doués de pensée, nous les femmes sommes l'être le plus misérable. » : le premier mot, le génitif pluriel πάντων, est donc un neutre, dont le sens est précisé tout d'abord par la proposition relative qui le suit (ὅσ' [pour le pronom relatif ὅσα] ἔστ' ἔμψυχα καὶ γνώμην ἔχει, avec la construction conforme à la règle grecque du pluriel neutre qui gouverne un verbe au singulier), puis par le terme φυτόν qui termine la phrase à la fin du second vers ; la position du mot γυναῖκες au début du deuxième vers le met en évidence, avant que l'affirmation forte soulignée par le superlatif (ἔσμεν ἀθλιώτατον φυτόν) ne commence à être explicitée par les deux vers suivants, puis par le reste du passage. Ces vers sont introduits par le relatif à l'accusatif féminin pluriel ἄς, dont l'antécédent est évidemment γυναῖκες ; l'accusatif est le sujet de la double proposition infinitive régie par le verbe impersonnel δεῖ : ἄς ... δεῖ ... πρίασθαι, ... τε ... λαβεῖν « nous qui devons tout d'abord (πρῶτα μὲν) par une surabondance d'argent (χρημάτων ὑπερβολῆ, c'est-à-dire la dot) acheter un mari (πόσιν πρίασθαι) et prendre un maître de notre corps (δεσπότην τε σώματος λαβεῖν) ».

En employant le mot ὑπερβολή, Médée insiste sur le caractère excessif, selon elle, de la dot que doit apporter la femme, et le verbe πρίασθαι accentue l'image, tout en accordant un rôle actif à la future épouse : c'est elle qui apparaît comme un élément moteur dans le couple, puisque c'est elle qui, après avoir acheté un mari qui dominera son corps, doit tout faire ensuite pour le garder auprès d'elle. Comme γυναῖκες deux vers plus haut, puis le relatif ἄς, l'époux, πόσις, est mis en valeur au début d'un vers. L'interprétation du vers suivant κακοῦ γὰρ τοῦτ' ἔτ' ἄλγιον κακόν n'était pas simple et la traduction inexacte de ce passage a été peu sanctionnée lorsque l'analyse grammaticale était correcte : « cela (τοῦτ') est en effet un mal encore plus douloureux (ἔτ' ἄλγιον, comparatif dont le complément est au génitif) que le mal (d'acheter un mari) ». Le verbe λαβεῖν (δεσπότην τε σώματος λαβεῖν) qui est rejeté en tête de ce vers est ensuite repris, à la fin du vers suivant cette fois, dans une acception qui a une portée plus générale que celle de l'em-

prise que le mari a sur le corps de sa femme : κᾶν (crase pour καὶ ἐν) τῷδ' (neutre) « dans cette situation », « l'enjeu le plus important (ἀγὼν μέγιστος) est d'en prendre (λαβεῖν) ou un mauvais ou un bon (ἢ κακὸν ... ἢ χρηστόν) ». « Elles ne sont de fait pas glorieuses – elles n'apportent pas la gloire (c'est une litote) –, les séparations, pour les femmes », avec le verbe εἰσι sous-entendu, l'adjectif εὐκλεεῖς étant un attribut (οὐ γὰρ εὐκλεεῖς ἀπαλλαγαὶ γυναιξίν) ; ici encore le terme mis en évidence, γυναιξίν, est rejeté au début du vers suivant, contribuant à souligner la différence de statut de la femme par rapport à l'homme à cet égard, ce que précise le reste du vers : « et il n'est pas possible de répudier un époux », οὐδ' οἷόν τ' ἀνήνασθαι πόσιν, où l'auxiliaire ἐστί est sous-entendu et où l'infinitif ἀνήνασθαι correspond à la forme à l'aoriste du verbe ἀναίνομαι.

La construction de la phrase suivante reproduit le schéma d'un vers antérieur : le verbe impersonnel δεῖ construit avec une proposition infinitive, dont le sujet est, à l'accusatif singulier, « la femme » ; ce terme lui-même n'est pas explicitement exprimé mais il est qualifié par l'attribut μάντιν (δεῖ μάντιν εἶναι) et les deux participes ἀφιγμένην et μαθοῦσαν (le second avec la négation μὴ). « Arrivée (participe parfait) dans des coutumes et des lois nouvelles (ἐς καινὰ δ' ἦθη καὶ νόμους, καινὰ au neutre étant en facteur commun pour les deux mots), il faut qu'elle soit devineresse, sans l'avoir appris chez elle (οἴκοθεν, c'est-à-dire dans sa famille) » ; la proposition infinitive et le mot μάντις sont alors explicités par une subordonnée : μάντιν ... ὅπως μάλιστα χρήσεται ξυνευνέτη « (<pour déterminer> comment au mieux elle en usera (futur de χάομαι - χρῶμαι) avec celui qui couche avec elle).

Médée envisage alors, à partir d'un nouveau vers, les aléas de la vie maritale : « Au cas où (κᾶν [crase pour καὶ ἐάν] construit avec le subjonctif) avec nous, parce que nous réalisons cette tâche avec succès (τάδ' ἡμῖν ἐκπονουμέναισιν εὔ est le complément au datif de ξυνοικῆ, le verbe ἐκπονέω-ῶ au moyen souligne l'énergie que la femme met à obtenir ce résultat positif, le long participe γ insiste encore), notre mari vit sans porter le joug par contrainte (μὴ βία φέρων ζυγόν) », la situation est favorable : la sobriété des deux mots ζηλωτὸς αἰὼν « enviable est la vie ! » forme un contraste avec les deux vers précédents κᾶν μὲν ... φέρων ζυγόν, dont la construction – par cette proposition conditionnelle et ces deux participes qui insistent sur l'aspect difficile et incertain – est assez lourde dans la tirade de Médée en regard de ceux qui les entourent. Au μὲν qui accompagne l'éventualité ἐάν..., répond dans un bref demi-vers le δὲ dans l'hypothèse inverse « sinon, il est

nécessaire de mourir », introduite cette fois par ει : ει δὲ μὴ, θανεῖν χρεών (participe neutre correspondant à χρή). Le désarroi qu'éprouve ici Médée est suggéré dans la brièveté et la violence de la formulation.

Elle commente alors l'attitude qu'adopte un homme insatisfait : ἀνήρ δ' « quand il supporte mal d'être avec les affaires domestiques » (ὅταν τοῖς ἔνδον ἄχθεται ξυών, la conjonction ὅταν avec le subjonctif souligne qu'il s'agit d'un fait général et répété), « c'est en se rendant au dehors qu'il délivre son cœur du dégoût » (ἔξω μολὼν ἔπαυσε καρδίαν ἄσης) ; ἔξω μολὼν (participe aoriste 2 de βλώσκω), en tête du vers et qui marque le mouvement vers l'extérieur, répond, en s'y opposant, à τοῖς ἔνδον ξυών du vers précédent, et l'aoriste ἔπαυσε a ici une valeur aspectuelle – le rythme haché dans la rédaction de ce vers suggérant l'émotion de Médée.

Quinze candidats ont composé et la qualité générale était très bonne ou bonne. Les notes se sont échelonnées de 19,5 pour une copie remarquable à 2. Quatre très bonnes copies ont été notées entre 19,5 et 15 et cinq autres méritaient une note entre 14 et la moyenne. Quatre copies ont obtenu la note de 7 ou 8. Les deux dernières copies étaient très médiocres.

7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

It was a warmish cold day of snow melting, and he drifted aimlessly uptown, pretending not to be thinking of his work, whereas in desperate truth he was scribbling away in the head – it came to not much. Though the writer was not crippled he walked with a limp. He saw with a limp, nothing quite meets his gloomy gaze or fastens there. He is missing something – that begins in an end. He thinks of settlement, compromise, a less than perfect conclusion – how many will know the difference? But when he sneaks around his malaise and sees himself once more at his desk, writing, he can't imagine he will settle for less than a sufficient ending, the one that must be if the book is to be as good as it must. Anyway, Lesser; after a dozen blocks, admits that whatever presently afflicts him is not an incurable disease. A man is entitled to be momentarily fed up. All he has to do to scare the puking bird off his skull, dispel the despon-

Jury: Mme Sarah GOULD, maîtresse de conférences en anglais de l'histoire de l'art à l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne ; Mme Hélène VALANCE, maîtresse de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, conseillère à l'INHA.

dency that keeps him from working, is go back to his desk and sit down with his pen in his hand; asking not what the writing will or won't give him. So it's not the whole of life but who holds the whole of life in his two hands? Art is an essence, not of everything. Tomorrow is a new day; finish the book and the day after comes bearing gifts. If he began once more to work, settled, calm, at it, the mysterious ending, whatever it was or might be, would come of itself as he worked. My God, here it is on paper. He could not conceive how else it would come. No angel flies into his room with a scroll revealing the mystery baked into a loaf of bread, or hidden in a mezuzah. One day he would write a word, then another; and the next is the end.

But the longer Lesser walked the winter streets, the less he felt like returning home and at last gave up the struggle and decided to take a holiday. Big laugh if holiday comes by default. You couldn't do – for whatever confused reason – what you wanted most to do, ought this minute to be doing, for in essence the job was almost done – hadn't he invented every step that led to an end? Hadn't he written two or three endings, a combination of endings? You had only to choose the right one and put it down once and for all; perhaps it needed one final insight. Then you could, after the book was there, reconsider your life and decide how much of the future you wanted to invest in writing – something less than past investment of time and toil. He was tired of loneliness, had thoughts of marriage, a home.

BERNARD MALAMUD, *THE TENANTS*, 1971.

Le texte proposé cette année était un extrait du roman *The Tenants* de Bernard Malamud, publié en 1971. Cet extrait nous plonge dans les errances physiques et mentales d'un écrivain juif new-yorkais, en proie à des tourments dans sa quête d'inspiration pour achever son roman. Bien que rédigée à la troisième personne, la narration adopte un point de vue interne, révélant les affres intérieures du protagoniste. Le texte présentait plusieurs défis, principalement en matière de vocabulaire, de ruptures temporelles, et de changements de registre.

Sans une connaissance approfondie du contexte ou de l'auteur, plusieurs éléments linguistiques permettant d'identifier New York comme cadre de l'histoire ont posé problème. Des termes comme « *uptown* » ont souvent été mal interprétés, conduisant à des contresens tels que « ville haute » ou « s'écarta de la ville ». De même, « *blocks* » a fréquemment été traduit par « blocs » ou « quartiers pavés » au lieu de « pâtés de maisons ». Le contexte culturel a également soulevé des difficultés. Par exemple, le mot « *mezuzah* » a parfois été mal traduit, bien que la plupart des candidat.e.s aient choisi de conserver le terme, avec des erreurs occasionnelles sur son genre.

Un exemple frappant de contre-sens est celui de la métaphore « *scare the puking bird off his skull* », l'une des plus grandes difficultés du texte, qui a, par exemple, été maladroitement rendue par une expression comme « les araignées qui entoilent son crâne ». Cette traduction déforme l'image originale, ne restituant ni sa force visuelle ni une expression idiomatique appropriée en français. De même l'expression « *scribbling away in his head* » a été rendue de manière maladroite par « s'arrachait les cheveux ». Nous encourageons les candidat.e.s à éviter les ajouts superflus. Par exemple, à l'expression « *No angel flies into his room* » a été rajouté « couronné d'une auréole ». Nous rappelons à cette occasion qu'il est préférable d'opter pour une légère sur- ou sous-traduction plutôt que de produire un ajout, ou un contre-sens. Prenons par exemple un passage facilement compréhensible du texte dans la première phrase « *cold day of snow melting* ». Certes difficile à rendre avec précision, il a néanmoins été parfois traduit à tort par « un jour de tempête de neige », dénaturant ainsi le sens du passage.

Le texte comportait de nombreuses métaphores et répétitions. Il est essentiel, lorsqu'il y a répétition, de la conserver ou de maintenir la cohérence du champ lexical. Par exemple, les mots comme « *limp* », « *settled* » ou « *essence* » soulignaient le caractère obsessionnel du personnage, et leur traduction demandait une attention particulière. Certains mots-clés comme « *home* » ou « *toil* » auraient dû être mieux maîtrisés. « *Home* », par exemple, aurait dû être traduit par « foyer » plutôt que « maison », qui constitue ici une sous-traduction affaiblissant la précision du texte. Des calques comme « *pretending* », qui signifie « faire semblant » et non « prétendre », ont également été relevés.

Nous tenons cependant à féliciter les candidat.e.s pour certaines traductions particulièrement élégantes et fidèles. Parmi les exemples remarquables, on

note « *put it down once and for all* » traduit par « la coucher sur le papier », ou encore « *My God, it is here on paper* » rendu avec justesse par « Mon dieu, la voilà, noir sur blanc ». D'autres réussites incluent « *he is missing something - that begins in an end* », habilement traduit par « à commencer par une fin », et « *he sneaks around his malaise* » par « il se dérobe à son malaise », deux interprétations qui respectent à la fois le sens et le style du texte original.

Les temps verbaux et les modaux ont posé des défis pour de nombreux candidat.e.s. Des expressions comme « *whatever it was or might be* » ont souvent été mal rendues, de même que les modaux « *must* », et « *ought* », qui ont engendré des erreurs fréquentes. Le jury a également relevé de nombreuses fautes liées à l'utilisation du subjonctif imparfait, un temps que plusieurs candidat.e.s semblent encore mal maîtriser.

Le jury insiste sur l'importance d'une lecture attentive et complète du texte avant de commencer la traduction. Les candidat.e.s doivent se familiariser avec les nuances lexicales, les changements de registre, et les subtilités grammaticales, en particulier en ce qui concerne les temps et les modes verbaux. Le jury a évalué un total de 46 copies, avec une note maximale de 16 et une note minimale de 1,5. Nous félicitons les candidat.e.s qui ont su allier rigueur lexicale et élégance stylistique, et espérons que ces observations aideront les futur.e.s candidat.e.s à aborder l'épreuve avec davantage de méthode et de précision.

8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

DAS NICHTVERSTEHEN DER NACHRICHTEN

Wir hatten früher einen Wellensittich, einen blauen. Den hatten wir eh lange, sechs oder sieben Jahre. Er sang viel und schimpfte viel, er war oft grantig. Immer wenn wir im Fernsehen Nachrichten schauten, schimpfte der Wellensittich so laut, dass nichts mehr zu verstehen war. Mein Vater machte psst! und rief: "I verstand nix!" Dann schimpfte der Wellensittich noch lauter, und wir mussten ihn in ein anderes Zimmer tragen, bis die Nachrichten zu Ende waren.

Meiner Mutter wurde der Wellensittich irgendwann lästig, weil er überall hinschiss. Sie ließ das Fenster offen und legte es darauf an, dass sich der Vogel davon machte. Da schoss er zum Fenster hinaus, in die Höhe, er flog eine weite Schleife und auf der anderen Seite des Hauses zur offenen Haustür wieder hinein. Er setzte sich in der Diele auf den Fußboden, und meiner Mutter blieb nichts anderes übrig, als den Wellensittich zurück ins Wohnzimmer zu tragen. Der Wellensittich war wieder zu Hause.

Es gibt in meinem Leben einen zweiten Moment, in dem das Nichtverstehen der Nachrichten eine Rolle spielt. Im Dezember 2005, zwei Monate, nachdem mir der Deutsche Buchpreis verliehen worden war, reisten meine Frau und ich nach Gomera, das ist eine der kanarischen Inseln, im Atlantik. Meine Frau sagt bis heute, ich hätte damals eine Art Burnout gehabt, was ich bis heute bestreite. Aber auch Literaturpreise können Erschöpfungszustände nach sich ziehen. Wir hatten auf Gomera ein Haus gemietet, mehrere Orangenbäume im Garten, wir tranken viel selbstgepressten Orangensaft. Ich war erschöpft, hing herum, schaute zwischendurch fern, es gab nur spanisches Fernsehen, und Spanisch verstehe ich nicht. In einem Nachrichtenbeitrag wurden Bilder von gänzlich weißen, unwirklich weißen, an einem Sandstrand liegenden Menschen gezeigt. Aufgrund der Unwirklichkeit der Hautfarbe dachte ich an eine Kunstinstallation, wie gesagt, Spanisch verstehe ich nicht. Erst nach einiger Zeit

Jury: Mme Marie-Pierre BRIOTTET, professeur d'allemand au lycée Carnot (Dijon) ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher (Paris).

ging mir auf, dass diese Körper nicht Kunst waren, sondern an Land gespülte Leichen. Tote, ganz weiß, ohne Pigmentierung, vom Meerwasser weißgespült oder von Salz überkrustet, ich kann es nicht sagen. Das war im Jahr 2005. Heute wäre ich diesbezüglich sensibilisiert. Aber es gab diese Toten schon damals und gar nicht so wenige, wie ich später erfuhr. Die Bilder der bleichen Toten stecken mir seither in den Knochen. Das schlechte Gewissen, aufgrund meiner fehlenden Sprachkenntnisse zunächst an Kunst gedacht zu haben, verfolgt mich, der Moment markiert einen Tiefpunkt meiner Lebensbahn. Wieder einmal hatte sich der Tod herangeschlichen, und ich war jetzt selber bleich, vor Schreck.

ARNO GEIGER, *REDE ZUR VERLEIHUNG DES ALEMANNISCHEN LITERATURPREISES*, 2017.

Le texte proposé aux 11 germanistes LVA était un extrait de “Rede zur Verleihung des Alemannischen Literaturpreises” (2017) de Arno Geiger.

L’auteur, en introduction à son propos, évoque un souvenir familial, la possession d’une perruche en cage, très bruyante, qui parasitait la compréhension du journal télévisé. Cette anecdote lui permet d’amener la question de l’incompréhension qu’il associe à un fait, lequel, en 2005, ne faisait pas l’actualité, comme en 2017 - date du discours - et a fortiori en 2024.

Cette double incompréhension, celle liée au souvenir d’enfance et celle de l’adulte face à un fait inconnu de lui, pouvait constituer une difficulté. A contrario, la description de corps inanimés gisant sur une plage, ne peut aujourd’hui que faire penser au drame des migrants qui tentent de traverser la Méditerranée. Les candidats ne peuvent pas l’ignorer, cela devient un élément facilitateur.

De fait, le texte a été globalement bien, voire très bien compris.

Structure du texte

4 parties :

- Le souvenir anecdotique de la perruche. (l.1-11)
- L’attribution du Prix du livre allemand, le séjour à Gomera et l’épuisement de l’auteur. (l.12-19)

- Les cadavres sur la plage perçus en raison de la non-compréhension de l'espagnol comme une installation artistique. (l.19-25)
- Les sentiments et émotions de l'auteur lorsqu'il comprend la réalité de la situation. (l.26-29)

Compréhension détaillée :

Les 4 parties faisaient appel à des champs lexicaux différents.

1ère partie

Le terme *Wellensittich* n'a pas été identifié dans 7 copies, compris comme signifiant "perroquet" (6 copies) et "mésange" (1 copie).

3 candidats ont bien traduit par "perruche".

Le jury s'est étonné de la traduction du terme allemand par "amplificateur de son" dans une copie : les champs lexicaux du premier paragraphe - *singen, schimpfen, fliegen*, etc. - pouvant être seulement utilisés pour un être vivant - le jury renvoie en outre au terme "*Vogel*", l.7.

Le jury a été bien évidemment bienveillant pour le choix du mot "perroquet".

Le jury a relevé un certain nombre d'impropriétés, de traductions inadéquates (faux sens) et parfois une absence de logique :

Lorsque "*schimpfen*" est compris, il devient difficile de traduire "*grantig*" par "amusant" (1 copie). L'adjectif a été le plus souvent traduit par "bruyant", alors qu'il signifie "grincheux".

La boucle que fait l'oiseau depuis la fenêtre par laquelle il s'envole jusqu'à la porte par laquelle il entre à nouveau dans la maison n'a pas été toujours traduite par des verbes appropriés, par exemple : "... *setzte sich...*" par s'asseoir.

La maîtrise des verbes de déplacement et de position doit être acquise à ce niveau de concours. Ces verbes constituent une difficulté car ils ne correspondent pas toujours à leurs équivalents français qui sont moins précis. Il convient d'être attentif aux "*hinein*", "*hinauf*", etc. et de choisir un verbe adapté à la position ou au déplacement du sujet.

2ème partie

Les champs lexicaux du voyage, du séjour et les activités qu'ils impliquent dans une location ont été bien compris. Le terme "*Burnout*" a été très facilitateur mais il est évident que "*Erschöpfungszustände*" était connu des candidats.

Le jury a apprécié la bonne compréhension globale de la description des cadavres sur la plage ; il regrette néanmoins une lecture parfois trop rapide qui conduit à des fautes. Exemple : "*Hautfarbe*" ≠ "*Hauptfarbe*" et ne peut donc pas être la couleur "principale" (2 copies).

3ème partie

Dans ce passage, ce sont plutôt les tournures grammaticales, les temps et les modes ainsi que leur traduction qui ont posé problème.

Ainsi "*Aufgrund + G*", (l.20),

"*ich wäre*" (l. 24) ne peut pas être traduit par "je suis", ni par "j'aurais été".

4ème partie

Dans cette fin de texte, très subtile, l'auteur emploie des termes accessibles aux candidats mais qui se doivent d'être correctement remis en contexte. C'est le cas pour "*Bilder*" (l.26) : il ne peut pas s'agir de portraits, "*Tiefpunkt*" (l. 28) n'est pas un point de non-retour. "*Schreck*" (l.29) est beaucoup plus fort que "*Angst*" ; traduire par "peur" ne convient donc pas.

Certains adverbes n'étaient pas connus : "*zwischen*" (l. 18), "*diesbezüglich*" (l. 24).

Le jury rappelle que les candidats doivent s'efforcer de rendre une traduction sensée et logique et prodigue les conseils suivants :

- Lire l'intégralité du texte avant de "se lancer" dans la traduction : une difficulté en début de texte peut être élucidée par une expression connue plus loin dans le document.

- Comprendre un terme, c'est regarder s'il est composé, dérivé (le plus souvent d'un verbe, d'où la nécessité de connaître les temps forts) et c'est examiner le contexte dans lequel il se trouve.

La lecture ne peut pas être rapide, elle a son temps à elle dans l'épreuve.

Une fois le texte compris, il convient d'en faire la traduction dans un français maîtrisé (orthographe, conjugaison des temps du passé, modes et syntaxe). Pour cela, des lectures régulières de textes de bonne tenue en français sont nécessaires.

Les notes s'échelonnent de 5 à 18/20.

La moyenne s'élève à 12,27/20.

9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

Hacia de llover, fenómeno que en el verano madrileño nunca es suave. Agarró su paraguas de tres euros para no tener que desembolsar otros tres si al final rompía. [...] Bajó la escalera a pie, como en él era costumbre. Llegó al portal.

Sintió más ruido en la calle de lo que era habitual, y más tenso. Entreabrió la puerta de madera de salida para mirar qué se cocía. Vio carreras cuesta abajo, en dirección a Sol. Eran los restos de una manifestación, que se alargaba y se contraía en su fase de disolución a manos de los cuerpos de policía. La protesta se prolongaba a base de desórdenes, como siempre desde que la autoridad se propuso mantener el orden en este tipo de actos.

De pronto, la puerta se le vino encima. Le impactó en una ceja. Un tío grandón de unos treinta años la había golpeado desde fuera. Luego la empujó fuertemente con el hombro. Accedió al portal arrastrando en el embate al arrendatario. Vestía de paisano, y traía una porra extensible en la mano derecha y un portaplacas colgante de los antidisturbios al cuello. Si había salido de su casa de secreta, ya se había dejado de disimulos.

La reivindicación no era en el portal, no suele serlo. Allí no había nada que dispersar. Pero el agente cerró tras de sí. Dio por hecho que Manuel, que nunca llegó a saber qué se demandaba en la protesta, era un manifestante que buscaba cobijo. Le susurró el pareado «chavalito, callandito»

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé à l'Université de Bretagne Occidentale ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences, Sorbonne Université.

con rabia indisimulada, y aludió ofensiva y amenazadoramente a su corta estatura.

La intimidad del portal acendró los ánimos del policía. Lanzó a Manuel contra el mural de buzones y cargó de impulso el brazo armado para trazar trayectoria coincidente con el hombro del atrapado. Le iba a pegar porque sí. O porque le recordaba a alguien, o por convicción moral, o por celo profesional. Por lo que fuera. El individuo llevaba la expresión de peligrosote de quien luego no sabe rellenar un formulario en una ventanilla.

Manuel, que en momentos de sobresalto solía verse invadido por complicado léxico, se figuró en su cabeza las retorcidas oraciones «¿A santo de qué me irrumpe este?» y «¿A fuer de qué me prorrumpe?». Un camuflado le iba a partir por la mitad por el delito flagrante de estar saliendo de su portal para comprar una churrera.

SANTIAGO LORENZO, *LOS ASQUEROSOS*, BLACKIE BOOKS, 2018.

Durant l'épreuve écrite de la session 2024 du concours de l'École nationale des chartes en section A, les candidats ont traduit un texte extrait du roman de Santiago Lorenzo, *Los asquerosos* (Blackie Books, 2018).

Santiago Lorenzo Jiménez est né en 1964 au Pays basque espagnol, à Portugaleta. Il a étudié à Valladolid et à Madrid. Dans les années 1990, il fut un metteur en scène, producteur et scénariste de talent, reconnu par plusieurs prix dans le monde cinématographique. En 2007, il prit ses distances avec le septième art et commença à écrire. *Los asquerosos* est son premier grand succès littéraire, un roman qui a connu seize éditions pour plus de cent mille ventes et reçu plusieurs prix, avant d'être adapté au théâtre.

L'extrait proposé à la traduction illustre le goût de l'auteur, revendiqué, pour les petites histoires en général et en particulier pour celles qui mettent en scène un individu isolé. Le protagoniste, Manuel, totalement étranger à une manifestation en cours de dispersion, se voit molesté par un agent de police exprimant absurdement sa haine sur celui qu'il prend, ou affecte de prendre, pour un manifestant, ou tout au moins pour un objet de défoulement.

Le texte a été correctement compris et traduit par cinq candidat.e.s, qui ont obtenu les notes suivantes : 11,5/20 ; 12/20 ; 13,5/20 ; 14/20 et 18/20. La compréhension a été insuffisante dans quatre autres copies, dont les notes ont été les suivantes : 8/20 ; 8/20 ; 9/20 et 9/20. Enfin, cinq copies ont obtenu des notes très insuffisantes : 3/20 ; 4/20 ; 5/20 ; 6/20 et 7/20.

L'extrait choisi requerrait quelque familiarisation avec une langue quotidienne, voire familière, riche de locutions et expressions parfois peu transparentes. Ainsi, le substantif « *chavalito* » ne fait pas partie du vocabulaire élémentaire mais il est cependant très courant dans la langue parlée. L'adjectif « *grandón* » est formé à partir de « *grande* » auquel s'ajoute un suffixe augmentatif dont l'identification permettait de chercher une traduction familière (« un type assez balèze » ou « un grand gaillard »), comme dans le cas, plus loin, de « *peligrosote* ».

Par ailleurs, des formules interrogatives marquant la surprise, la perplexité, voire l'incrédulité, comme « *¿A santo de qué me irrumpe este?* » ou « *¿A fuer de qué me prorrumpo?* » requerraient un effort d'interprétation. La première expression, que l'on pouvait simplement traduire par « pour quelle raison ? », est compréhensible dans la tradition espagnole catholique qui attribue des actions ou des motivations à l'influence ou à l'intercession de saints. La seconde est une locution issue d'un terme connu des historiens et juristes, le *fuego* (fors en français), c'est-à-dire un droit coutumier et spécifique ou un privilège. Selon le dictionnaire de la Real Academia, « *A fuer de* » est synonyme de « *a ley de* » ou de « *en razón de* », ou encore de « *a manera de* », et peut donc être traduit par « de quel droit ? », même si une autre traduction était possible, comme « que lui prend-il à me faire violence / à me molester ? ».

Au début du texte, la tournure « *Hacia de llover* » a manifestement posé problème, malgré un contexte, celui de l'évocation de la saison estivale et du parapluie, qui permettait de traduire correctement, ou tout au moins en évitant un mot à mot facteur de contresens, comme « il faisait de pleuvoir » (sic). Les traductions les plus en phase avec la précaution, exprimée dans la phrase suivante, d'une sortie du protagoniste muni de son parapluie, étaient « Il menaçait de pleuvoir », ou « il faisait mine de pleuvoir ». L'expression « *mirar qué se cocía* » ne pouvait bien sûr pas être traduite littéralement, et la rendre par « regarder ce qui se passait » était le moins risqué. Elle pouvait aussi se traduire sobrement par « regarder ce qui se préparait » voire plus audacieusement par « regarder ce qui se mijotait ».

Dans « *carreras cuesta abajo* », il était nécessaire de connaître la tournure idiomatique qui signifie « vers le bas » pour traduire par « il vit courir vers le bas » ou « il vit comme on descendait en courant » plutôt que par « des courses vers le bas » voire par « des débris en bas », « des voitures renversées sur le côté », « des barrières en aval », ou des « des routes à moitié pleines » (sic). L'expression « *se había dejado de disimulos* » pouvait se comprendre dans le contexte et être rendue négativement, par exemple, par « il ne se cachait plus ».

Certains mots ou syntagmes ont donné lieu à des faux-sens ou à des contresens plus ou moins étonnants, comme « *buscaba cobijo* » ou « *contra el mural de buzones* ». Dans ce dernier cas, il était indispensable de connaître le substantif « *buzón* » (boîte aux lettres), un mot courant, afin de comprendre ou de deviner le sens de la proposition circonstancielle de lieu. Enfin, « *una churrera* » est une machine à churros. Il était possible, à défaut de reconnaître ce mot à partir de celui dont il est issu, « churros », qui est connu en français, d'éviter de prendre trop de risques. Il suffisait de comprendre que l'ironie de la dernière phrase, par le contraste qu'elle souligne entre la banalité (ou innocuité) de l'achat et l'invraisemblable violence subie, permettait de traduire « *churrera* » par un objet quelconque. On s'épargnait ainsi un faux-sens, voire un non-sens.

Cette année encore, le jury insiste sur l'importance décisive de réviser au plus tôt le vocabulaire et les conjugaisons françaises et espagnoles. Il convient aussi de réviser les principaux points de syntaxe et les tournures idiomatiques les plus fréquentes.

Pour se préparer aux épreuves d'un concours sélectif, il n'est pas moins nécessaire de lire régulièrement, tant cette activité devient à l'évidence distinctive. On privilégiera la prose de fiction narrative et le théâtre contemporain dans les deux langues. Cette activité, au demeurant divertissante, permet d'acquérir les moyens d'affronter des concours sélectifs comme celui de l'entrée à l'École nationale des chartes, et de se donner des chances de le réussir. Grâce au bénéfice linguistique, cognitif et culturel qu'ils peuvent tirer de ce loisir, les candidates et les candidats peuvent acquérir des connaissances grammaticales et lexicales mais aussi se forger une solide culture générale, indispensable à la traduction des textes hispaniques et, plus généralement, à la réussite des autres épreuves de ce concours.

II. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut.

2. HISTOIRE MODERNE

Voir le rapport donné plus haut.

Dans la section B, 135 copies, dont une blanche, ont été rendues. La moyenne des notes, étagées entre 0,5 et 20, s'établit à 8,7. Le nombre de copies notées en dessous de 10 s'établit à 66 (49 %). Aucun candidat ayant obtenu moins de 10 n'a été admissible et tous les candidats admis, sauf deux, ont obtenu une note égale ou supérieure 16.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA BEL)

Programme : Les mondialisations des années 1880 au milieu des années 1930.

Sujet : Les circulations du travail dans le processus de mondialisation (des années 1880 au milieu des années 1930).

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue à cette épreuve par les candidats inscrits par ailleurs aux épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 10,59. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 9,82.

4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (ÉPREUVE DE LA BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les candidats inscrits par ailleurs aux épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes pour 2024 :

LANGUES	NBRE CANDIDATS	MOYENNE
Anglais	102	9,71
Allemand	14	10,67
Espagnol	21	9,52
Italien	2	9,75
Japonais	1	14,5
Russe	1	14,5

5. VERSION LATINE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 24 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,06.

6. VERSION GRECQUE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 11 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 8,5.

7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

Programme : La France métropolitaine et les cinq départements-régions d'Outre-mer.

Sujet : La France et la mer.

Cette année, 62 candidats ont composé à l'écrit, nombre en nette augmentation par rapport à l'année précédente (64 candidats en 2023). Parmi les 62 candidats, 16 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10, la moyenne générale s'établissant cette année à 8,1 (moyenne légèrement inférieure à celle de l'an passé, 8,4/20). Comme l'année dernière, nous retrouvons des copies blanches ou ne proposant qu'une vague introduction ; 1 copie blanche et 2 copies se limitant à une très courte entrée en matière. La distribution des copies est moins resserrée cette année que l'an dernier. Les notes s'étalent de 0, pour la copie blanche à 17/20, pour mémoire, l'année dernière nous avions des copies qui atteignaient 16/20.

Le sujet proposé « *La France et la mer* », était cette année encore un sujet large, classique et accessible. Globalement il a été correctement appréhendé par les candidats, dans de très nombreuses copies. Le jury regrette un traitement parfois trop historique, trop axé sur les littoraux et pas assez sur la mer, ou trop linéaire, sans approche réelle de la dimension territoriale pourtant indispensable pour un tel sujet.

Les principales difficultés du sujet étaient, d'une part, de bien interroger l'articulation des deux groupes de mots autour desquels se déclinaient le sujet : la France (dont il fallait définir les limites spatiales en incluant l'Outre-mer), la mer (qu'il s'agissait de définir de manière large par l'ensemble des mers et océans du globe, soit l'océan mondial), tout en insistant sur le connecteur « *et* ». L'écueil à éviter était celui du plan qui reprenait cette déclinaison en deux parties et de fait occultait les jeux de relations entre les territoires français et la mer. Une telle approche disjointe ne permettait pas de mettre en valeur les articulations entre les dynamiques maritimes (commerce maritime, usages de la vaste zone économique exclusive, etc.) et les mutations des territoires qui en découlent conduisant à la littoralisation des hommes et des activités. La diversité des liens à la mer,

Jury : Mme Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, maître de conférences à l'Université d'Artois ; Mme Alexandra MONOT, professeur agrégé à l'Université de Strasbourg.

la question de la maritimité de la population et de l'économie françaises étaient également à interroger.

Le sujet proposait au candidat de s'interroger sur les relations économiques, culturelles et territoriales entre les espaces maritimes et les territoires français ainsi que les mutations territoriales qui en découlaient dans une approche systémique et multiscalaire. Les défis actuels sont clairement à la croisée de cette articulation scalaire local/régional/national. Il s'agissait notamment de montrer le paradoxe entre une grande façade maritime, de nombreux territoires ultra-marins, la deuxième plus vaste zone économique exclusive du monde et pourtant la faiblesse des ports français à l'échelle européenne et mondiale, voire le recul de la puissance navale de la France.

Les meilleures copies sont parvenues à mettre en évidence les réciprociétés et les articulations entre les différentes échelles du territoire, avec notamment une bonne mise en exergue des mutations et une interrogation sur l'effectivité de la France comme puissance maritime. Ces bonnes copies, en s'appuyant sur des références géographiques, ont montré l'influence réciproque et les effets d'entraînement parfois limités des espaces maritimes pour les territoires français, ce qui formait le cœur du sujet, mais les exemples précis et bien détaillés ont été malheureusement trop rares.

Plusieurs copies se sont limitées à une introduction, quelques autres se sont concentrées sur une approche trop restreinte abordant soit la seule question des enjeux littoraux français, soit la seule question du tourisme littoral de manière linéaire et parfois dans une présentation générale historique. Se référer aux seuls littoraux comme facteurs de relations entre la mer et les territoires nationaux, ou faire une histoire des dynamiques littorales depuis le XIX^e siècle, n'avaient pas de sens pour répondre à un sujet qui amenait à réfléchir aux recompositions contemporaines des territoires français, tant en mer que sur terre, au regard des dynamiques actuelles de la maritimisation de l'économie mondiale. Ces copies trop historiques étaient aussi souvent trop énumératives ou trop abstraites, allusives, déconnectées de la réalité des territoires. Il est essentiel en géographie de développer des exemples concrets, localisés et si possibles illustrés par des croquis.

Il était indispensable de spatialiser la réflexion, en jouant sur les échelles d'analyse et les exemples mobilisés. On pouvait dans premier temps aborder la puissance maritime de la France (une puissance portée par sa présence sur l'ensemble du globe du fait de l'éparpillement des territoires ultra-marins, présence qui offre à la France, la seconde ZEE mondiale et son corollaire de ressources), avant d'aborder l'influence de la mer sur l'organisation et le développement d'activités spécifiques sur les littoraux (l'organisation des façades maritimes et les acteurs des activités maritimes, le développement des stations balnéaires qui entraînent une urbanisation spécifique et une croissance des activités), avant d'évoquer les enjeux portés par la mer auxquels les sociétés doivent faire face (la protection de ce réservoir de biodiversité, l'amplification des risques naturels mais aussi la question de la dimension frontalière de la mer face aux flux migratoires).

Des exemples précis sont toujours attendus en illustration de l'argumentation et ce d'autant plus pour un programme axé sur la France. Si le croquis de synthèse, au sens traditionnel de l'exercice n'est pas une obligation avec chaque sujet, le devoir de géographie se doit d'être illustré par des croquis pouvant prendre la forme de schémas et/ou croquis de synthèse et des croquis intercalaires s'appuyant sur quelques exemples développés par le candidat. La quasi-totalité des copies a répondu à l'exercice graphique, mais au final peu de croquis étaient réellement articulés de manière pertinente au sujet ou aux exemples présentés. Si le croquis semble avoir été intégré comme une exigence pour une composition de géographie, trop de copies présentent encore des illustrations mal construites, ne respectant pas les règles de la sémiologie graphique, trop abstraites, souvent peu ou mal reliées au sujet, voire totalement hors sujet. Appelons également aux candidats qu'il n'est pas question d'écrire la légende du croquis au dos de celui-ci, légende et croquis devant pouvoir être lus simultanément

Enfin, le jury encourage les candidats à mobiliser les auteurs dans leurs propos. Dans l'ensemble, comme l'an passé, les membres du jury ont noté que davantage de candidats semblent veiller à relire leurs copies pour en corriger les coquilles ou fautes d'orthographe. On peut toutefois encore regretter, assez souvent, une imprécision du vocabulaire géographique et un manque de définition des notions mobilisées.

8. HISTOIRE DES ARTS

Programme : Le récit dans l'art, du Moyen Âge à nos jours

Sujet : Raconter l'Histoire, du Moyen Âge à nos jours

(Note du jury : le sujet s'entend dans la période définie par le programme, à savoir du Moyen Âge à nos jours)

Moyenne des 31 copies : 09,8/20. Note médiane : 09,5/20. Les notes sont comprises entre 02/20 et 16/20 avec huit copies entre 13/20 et 16/20 inclus.

Revenant au socle de l'École des chartes, le jury a choisi – pour cette première année du vaste programme sur le récit – un sujet d'histoire des arts qui permettait aux candidats de traiter des rapports entre l'histoire et l'histoire de l'art.

Comme les années précédentes, le jury a pu apprécier l'adéquation du propos et des exemples analysés avec le sujet d'une part, et la capacité de la copie à caractériser les œuvres et les situer dans le contexte de leur création ; cela signifie notamment qu'il faut tenir compte de l'artiste mais aussi de ses contraintes, en particulier de la volonté du commanditaire lorsqu'on peut en connaître la personnalité. On peut mettre en garde les candidats des années à venir sur la tentation de tomber dans une interprétation philosophique ou sociétale des images ou de considérer l'art comme une illustration de la littérature.

La formulation du sujet (qu'il est conseillé aux candidats de recopier sur leur copie de concours pour se l'approprier) comportait deux garde-corps bien visibles : un article défini et une capitale à « Histoire », afin de bien signaler qu'il s'agissait de la discipline et non d'un simple récit. Les candidats qui briguent l'École des chartes doivent pouvoir définir l'histoire, ce que beaucoup n'ont pas tenté ou n'ont pas réussi à faire. Il fallait aussi et surtout bien indiquer le cadre que l'on donnait à l'histoire, et pour cela s'appuyer sur la définition des genres en peinture. Il était tout à fait permis d'inclure l'histoire biblique et l'histoire romaine mythique de Tite-Live, en revanche la mythologie en général et la littérature (les amours des dieux ou les métamorphoses) trouvaient difficilement leur place, à

Jury : Mme Jeanne BRUN, directrice adjointe en charge des collections du Centre Pompidou ; Mme Laure CHABANNE, conservateur en chef au musée d'Orsay ; M. Florian MEUNIER, conservateur en chef au musée du Louvre.

moins de préciser que les œuvres qui les relataient furent, à partir du Moyen Âge, considérées comme des descriptions de faits historiques.

Le jury a été surpris de constater que certains candidats ne prenaient pas en compte le caractère construit et politique des œuvres commandées au moment des faits (qui ne sont pas, jusqu'à une date récente, des reportages de terrain), ni le nombre d'années qui sépare les faits de l'œuvre qui les relate (par exemple dans les manuscrits enluminés).

L'essentiel de ce qui était attendu était un exposé construit à partir de notions comme la mémoire et de la culture générale et de la culture artistique des candidats ; ceux-ci pouvaient tout à fait faire appel à leurs souvenirs de livres d'histoire illustrés de l'enseignement secondaire pour en analyser les ressorts. Le jury a pu s'étonner de la pauvreté des copies ne parvenant pas à trouver d'exemple du XIX^e siècle dans un pays où l'histoire est si présente sur les cimaises des musées, sur les monuments publics comme la Colonne Vendôme ou dans les livres d'histoire. On ne fera pas la liste ici des contresens et erreurs rencontrées, mais les candidats à l'entrée à l'École des chartes doivent faire attention à ne pas commettre d'associations choquantes et anachroniques comme Catherine de Médicis à l'église du Val-de-Grâce !

Les candidats ne doivent pas non plus perdre de vue le thème dans le cadre duquel a été posé le sujet, sous peine de sortir des limites de celui-ci. Un certain nombre de copies ont appuyé tout ou partie de leur développement sur des œuvres considérées comme des documents « racontant » la vie à telle ou telle période, par exemple des scènes de genre ou des portraits. C'était dépasser la question du récit (ici, le récit historique élaboré transmis par certaines œuvres) pour envisager la valeur documentaire d'une œuvre en général, en tant que témoignage d'une civilisation. Cette approche peu rigoureuse a conduit à des passages hors-sujet. En outre, elle était d'autant plus rédhitoire que l'École des chartes enseigne la critique d'authenticité et la prudence envers l'interprétation des sources. Ces passages hors-sujet sont aussi dus à une reprise d'exemples – voire de toute une dissertation – préparés à l'avance et restitués comme une autodictée. On ne doit pas non plus plaquer les problématiques vues en première année de classe préparatoire (mise au point de la perspective au Quattrocento par exemple) pour en faire la colonne vertébrale d'un sujet qui n'a, objectivement, aucun rapport. Enfin, il a manqué à beaucoup de candidats une variété de supports et de techniques : il ne

faut pas dédaigner les arts graphiques, les arts décoratifs comme les majoliques italiennes et le cinéma lorsque le sujet s'y prête et que ces arts offrent la possibilité de se démarquer des exemples appris en cours.

Comme les années précédentes, on pourra redire que la qualité des bonnes copies tient aux œuvres précisément citées et suffisamment bien datées, à l'absence de généralités intemporelles, au plan clair et dialectique et à un respect de la cohérence chronologique qui évite les sauts injustifiés de plusieurs siècles et propose de regrouper, au sein d'un même thème ou d'un même argument, les œuvres d'une même période ou inspirées les unes des autres.

9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : Le royaume de France, de l'avènement du roi Eudes (888) à la mort de Philippe Auguste (1223).

Sujet : L'an mil.

Le nombre de copies corrigées (86) est en nette hausse par rapport à l'année 2023 (71), rejoignant là des chiffres qui n'avaient plus été atteints depuis 2020. La moyenne est de 8,58, en légère baisse par rapport aux années antérieures (8,72 en 2023, 8,95 en 2022). La note médiane est 8 et 39 copies, soit 45 % d'entre elles, ont obtenu une note inférieure ou égale à 7, alors que cette proportion était seulement d'une sur trois en 2023 et d'une sur quatre en 2022 et 2021. À l'autre extrémité de l'échelle des notes, 32 copies, soit 37 % de l'ensemble, ont atteint ou dépassé la note de 10, ce qui constitue une baisse marquée par rapport aux années précédentes (47 % en 2023, 49 % en 2022, 44 % en 2021). En revanche, la part des copies ayant atteint ou dépassé la note de 14 atteint 10,5 %, une proportion légèrement supérieure à celle de l'an dernier, où elles représentaient moins de 10 % du total. Ces neuf copies (deux 14, quatre 15 et trois 16), ont toutes été composées par des candidats admissibles, cinq de ces derniers ayant finalement été admis.

Le sujet proposé, « L'an mil », a manifestement décontenancé un grand nombre de candidats : certains l'ont interprété de manière très restrictive, se limitant à évoquer les terreurs de l'an mil – parfois en adoptant une lecture que

Jury : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M. Olivier CANTEAUT, maître de conférences à l'École nationale des chartes ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

n'aurait pas reniée Michelet – ; d'autres, à l'inverse, parce qu'ils étaient dans l'incapacité de dater quelque événement précis de l'an mil, ont choisi de transformer le sujet en évoquant des périodes variées, parfois d'une durée de plusieurs siècles. Pourtant, l'intitulé soumis aux candidats ne présentait guère d'originalité : il s'agissait là d'un sujet tableau, qui invitait à étudier le royaume de France, en tant qu'espace au programme, sous tous ses aspects au moment de l'an mil. Il convenait donc de ne pas se focaliser sur une thématique précise, mais d'envisager aussi bien l'histoire politique que l'économie et la société du royaume.

Les connaissances à mobiliser étaient donc très variées et elles ont alimenté aisément les devoirs des candidats bien préparés ; dès lors, la principale difficulté consistait à organiser dûment une matière abondante sans tomber dans le travers d'un plan trop schématique. Il n'était donc nul besoin de tenter de nourrir davantage sa copie en rattachant abusivement à l'an mil des phénomènes postérieurs, que ceux-ci aient été mal datés par ignorance ou qu'on ait cru en discerner les prémices dès l'an mil. Ainsi, ni la réforme grégorienne, ni la croisade n'avaient ici leur place, encore moins les cisterciens, les chartreux, les cathares, les vaudois ou la ligue hanséatique ; quant aux descriptions qui ont été dressées des valeurs de la chevalerie ou du système féodo-vassalique, elles correspondaient bien trop souvent aux réalités du ^{xii} siècle qu'à celles de l'an mil et elles auraient donc mérité d'être menées avec bien plus de circonspection. De même, certaines innovations relevant du temps long ont été abusivement attribuées à « l'an mil », comme la charrue, le collier d'épaule ou la mise en culture de la jachère.

Enfin, le sujet possédait une dimension historiographique essentielle, que la plupart des candidats ont bien perçue – à défaut de pouvoir toujours la traiter avec toute la finesse requise et de lui accorder toute l'importance qu'elle méritait, en ne se bornant pas à y faire allusion dans la seule introduction. De fait, l'an mil est devenu depuis plusieurs décennies le point de focalisation de vifs débats historiographiques sur la genèse de la société féodale classique, débats encore ouverts aujourd'hui. Il appartenait donc aux candidats de présenter les contributions majeures des historiens à ce débat, en se gardant d'écorcher leurs noms, de caricaturer leurs positions ou d'effectuer des attributions erronées. En revanche, il n'y avait pas lieu de prendre parti pour l'un ou l'autre des acteurs de ces débats ; bien au contraire, en l'absence de consensus scientifique, il paraissait téméraire de trancher entre des vues divergentes et les candidats qui s'y sont risqués l'ont

souvent fait au prix de naïvetés et de propos trop péremptoires. Les meilleures copies ont su éviter cet écueil en faisant la part des apports de chacun et en articulant la présentation des travaux évoqués avec leur propre exposé.

La question du millénaire a fait chuter quelques-uns dans des considérations malheureuses sur « l'an zéro ». Les lapalissades n'ont pas manqué : « l'an mil semble poser les bases du XII^e siècle », il est « au carrefour entre X^e et XI^e siècle » et l'on peut bien parler de « la société médiévale de l'époque ». Une copie justifie son débordement chronologique en affirmant que « les principaux changements de l'an mil se font plus tard » ; une autre constate que « l'an mil est une rupture qui met du temps ». Comme souvent, la distance devenue de plus en grande avec la culture chrétienne mène à des affirmations aussi naïves qu'outrancières : le royaume est « dominé par la religion », « la spiritualité devient petit à petit le centre de la vie ». Les perles, comme il se doit, n'ont pas manqué : retenons les « moments charniers », auxquels fait écho la « période charnelle ; la « sidonie » (pour la simonie) ; le « florilège de mottes » qu'aurait connu l'an mil ; au rang des incongruités, « Bernard de Clerveau » (l'homme qui fit bâtir son abbaye « dans le début de l'an mil »), « Robert le Pieu », « les châtelaineries », « Claude Govart », « le blanc manteau d'hiver » décrit par Raoul Glaber ; les mentions d'historiens sont confuses : « Pierre Riché moine chroniqueur du début du XI^e siècle », « François Pirenne, historien mutationniste belge », « il y a un renouvellement historiographique avec Michelet ou Mazel », etc.

10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

Ever since the prospect of seeing Miss Kenton again first arose some weeks ago, I suppose I have tended to spend much time pondering just why it was our relationship underwent such a change. For change it certainly did, around 1935 or 1936, after many years in which we had steadily achieved a fine professional understanding. In thinking about this recently, it seems possible that that odd incident the evening Miss Kenton came into my pantry uninvited may have marked a crucial turning point. Why it was she came to my pantry I cannot remember with certainty. I have a feeling she may have come bearing a vase of flowers

Jury: Mme Sarah GOULD, maîtresse de conférences en anglais de l'histoire de l'art à l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne ; Mme Hélène VALANCE, maîtresse de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, conseillère à l'INHA.

‘to brighten things up’, but then again, I may be getting confused with the time she attempted the same thing years earlier at the start of our acquaintanceship. I might emphasize, in any case, that notwithstanding our years of good working relations, I had never allowed the situation to slip to one in which the housekeeper was coming and going from my pantry all day. The butler’s pantry, as far as I am concerned, is a crucial office, the heart of the house’s operations, not unlike a general’s headquarters during a battle, and it is imperative that all things in it are ordered – and left ordered – in precisely the way I wish them to be. [...] As it happened, when she entered my pantry that evening, I was not in fact engaged in professional matters. As I say, I am not certain if Miss Kenton entered with her vase of flowers, but I certainly do recall her saying: ‘Mr Stevens, your room looks even less accommodating at night than it does in the day. That electric bulb is too dim, surely, for you to be reading by.’

‘It is perfectly adequate, thank you, Miss Kenton.’

‘Really, Mr Stevens, this room resembles a prison cell. All one needs is a small bed in the corner and one could well imagine condemned men spending their last hours here.’

Perhaps I said something to this, I do not know. In any case, I did not look up from my reading, and a few moments passed during which I waited for Miss Kenton to excuse herself and leave. But then I heard her say: ‘Now I wonder what it could be you are reading there, Mr Stevens.’

‘Simply a book, Miss Kenton.’

‘I can see that, Mr Stevens. But what sort of book – that is what interests me.’ I looked up to see Miss Kenton advancing towards me. I shut the book, and clutching it to my person, rose to my feet.[...]

This small episode alerted me to the fact that things between Miss Kenton and myself had reached – no doubt after a gradual process of many months – an inappropriate footing.

KAZUO ISHIGURO, *THE REMAINS OF THE DAY*, 1989.

Cet extrait du célèbre ouvrage de Kazuo Ishiguro, *The Remains of the Day*, se situe au mitan du roman. Il retrace les réflexions du narrateur, Mr. Stevens, un vieux majordome extrêmement attaché à son métier, alors qu'il effectue un voyage pour retrouver Miss Kenton, qui a par le passé travaillé à ses côtés comme gouvernante à Darlington Hall. Pendant ce voyage, Mr. Stevens passe en revue ses souvenirs, et notamment ceux de ses échanges avec Miss Kenton. L'auteur nous donne ainsi progressivement à voir, à travers le récit hésitant de son narrateur, l'histoire d'une relation vouée à l'échec, dont le narrateur ne prend réellement conscience qu'a posteriori.

Le texte présentait relativement peu de difficultés, mais beaucoup des traductions proposées présentaient toutefois des erreurs de compréhension assez conséquentes. Si certain.e.s candidat.e.s ont bien compris le texte, rares sont celles et ceux qui ont su rendre avec justesse à la fois le sens et la voix du narrateur, toute en retenue et en introspection. Nous reprendrons ici les principaux points sur lesquels les traductions proposées ont achoppé.

L'une des premières caractéristiques du texte est sa situation d'énonciation, avec un narrateur qui évoque ses souvenirs à la première personne du singulier, en s'adressant ponctuellement directement au lecteur. Ce narrateur est pétri de doutes, à la fois sur sa capacité à se souvenir correctement (« *I cannot remember with certainty* » ; « *I am not certain* » « *I may be getting confused* »), et dans son jugement (« *I suppose* », « *it seems possible* »). Mais dans le même temps, il ponctue son récit d'assertions fortes (« *I might emphasize* » ; « *In any case* » ; « *I certainly do recall* ») censées renforcer le pacte de vérité avec le lecteur. Toutes les formes de modalisation du discours devaient donc être soigneusement prises en compte dans la traduction. Citons quelques exemples de bonnes solutions : « *In thinking about this* », qui a souvent fait l'objet de calques, traduit par « A y repenser » ; « *I have a feeling she may have (...)* » par « je crois me souvenir » rendaient bien le ton très légèrement soutenu de la voix narrative, tout en illustrant efficacement ses hésitations. Certaines tournures légèrement complexes, reflétant le processus de pensée du narrateur, ont semblé difficiles à comprendre, ou simplement à rendre, pour certain.e.s candidat.e.s. Par exemple, la tournure « *Why it was she came to my pantry* » a donné lieu à de nombreuses maladresses et de calques (« Juste pourquoi c'était »), tout comme la première phrase du texte « *Ever since the prospect of seeing Miss Kenton first arose...* ».

La seconde source de difficultés tenait davantage au contexte : pour celles et ceux qui connaissaient le roman, il était sans doute plus facile d'identifier l'univers socio-culturel dans lequel le personnage principal situe sa narration, c'est-à-dire le monde des domestiques attachés à une maison aristocratique britannique, où les positions respectives de chacun et chacune font l'objet d'une attention aiguë de la part du narrateur (« *fine professional understanding* », « *good working relations* », « *an inappropriate footing* »). Le contexte historique était quant à lui identifiable dès les premières lignes par la mention « *around 1935 or 1936* ». Des termes comme « *butler's pantry* » et « *housekeeper* » ont donné lieu à quelques inexactitudes et confusions. La tonalité des échanges entre Mr Stevens et Miss Kenton a parfois été transcrite dans un registre trop familier (« je peux voir ça » pour « *I can see this* »), mais certain.e.s candidat.e.s ont su trouver le ton juste avec des touches subtiles comme « je vous remercie » au lieu du simple « merci » choisi par la plupart des candidat.e.s.

Enfin, soulignons deux passages qui ont particulièrement posé problème aux candidat.e.s. Le passage imagé dans lequel Mr Stevens parle de son office comme du « centre névralgique » (pour citer une bonne proposition de traduction) de la maison ; et le compare au poste de commandement d'un général lors d'une bataille, a semblé surprendre plusieurs candidat.e.s – mais le contexte historique aurait pu permettre de situer plus clairement le recours à cette image. Les quelques lignes décrivant la réaction de Mr Stevens lorsque Miss Kenton s'approche de lui ont quant à elles donné lieu à des erreurs parfois grossières, « *rose to my feet* » étant parfois traduit très maladroitement (« droit sur mes pieds »), avec quelques copies qui trahissaient une méconnaissance (ou un oubli ?) manifeste de la conjugaison du verbe *to rise*, également constatée dans la traduction de « *first arose* » (*to arise*) au début du texte.

Nous avons constaté avec surprise qu'un bon nombre de candidat.e.s ne maîtrisaient pas des termes de vocabulaire assez courants, bien que de registre soutenu : « *notwithstanding* » a par exemple semblé laisser certain.e.s candidat.e.s perplexes, avec des omissions, ou des confusions sur la catégorie grammaticale de la préposition, transformée par exemple en locution adjectivale (« sans égal »). Le terme « *footing* » a donné lieu à des images incongrues, les candidat.e.s imaginant un Mr. Stevens s'adonnant à la course à pied. Le sens de « *Now* », qui sert ici à mettre l'accent sur la question posée par Miss Kenton, a par ailleurs échappé à

plusieurs candidat.e.s, qui l'ont traduit littéralement par « maintenant » ou « désormais ». Plus préoccupant, « *since* » a parfois été visiblement mal compris, alors qu'il s'agit d'un terme très courant qui ne devrait pas poser problème aux candidat.e.s.

Nous encourageons donc les candidat.e.s à enrichir leur vocabulaire par une pratique régulière de la littérature en langue anglaise, en veillant à varier les registres et les genres. Pour aborder au mieux l'épreuve de traduction, nous conseillons vivement aux candidat.e.s de toujours procéder à une lecture fine du texte, proche d'une analyse littéraire, avant de commencer le travail de traduction. Nous avons évalué au total 14 copies pour cette épreuve, avec une note minimale de 3/20 et une note maximale 14.5/20. Nous tenons à féliciter celles et ceux qui ont abordé l'exercice cette année avec rigueur, précision, et finesse, et nous espérons que le présent rapport permettra aux futur.e.s candidat.e.s de se préparer à l'épreuve en veillant à développer ces qualités essentielles à l'exercice de version.

11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

DIE REISE NACH INDIEN

Ein halbes Jahr vor unserer ersten Reise nach Indien rief ich im Tropeninstitut in Berlin an und bat um eine Empfehlung für notwendige Schutzimpfungen. Die Frau im Tropeninstitut, die mir unwirsch und widerwillig Auskunft gab, fragte mich, bevor sie die Impfstoffe aufzählte: »Reisen Sie rustikal?« Ich verstand zuerst ihre Worte nicht, noch nie in meinem Leben hat mich jemand gefragt, ob ich rustikal reise, ich schwieg ein paar Sekunden und antwortete hilflos: »Wie meinen Sie das?« Und dann begann sie auch schon am Telefon zu schreien: »Ja, werden Sie denn in Indien auf der Straße essen, oder wie wollen Sie dort leben? Rustikal oder bürgerlich?« »Wir haben schon Geld«, antwortete ich eingeschüchtert, »wir werden uns ein Hotel suchen und ins Restaurant essen gehen!« Und wie aus der Pistole aus dem Telefon geschossen, von Berlin ins Kärntner Bauerndorf Kamering, ratterte sie los: »Diphtherie, Tetanus, Kinderlähmung, Cholera, Typhus, Hepatitis A, Hepatitis B und Menin-

Jury: Mme Marie-Pierre BRIOTTET, professeur d'allemand au lycée Carnot (Dijon) ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur d'allemand au lycée Hélène Boucher (Paris).

gokocken als Schutzimpfungen, und gegen Malaria nehmen Sie ›Lariam‹ in Tablettenform. Wie heißen die Tabletten? fragte ich nach. ›Lariam!‹ buchstabierte sie, rief noch »Aufwiedersehn!« ins Telefon hinein und legte auf, ohne meinen Gruß und Dank abzuwarten. Lange starrte ich den Telefonhörer an, als suchte ich in den kleinen Löchern der Hörmuschel das Gesicht der dazugehörigen Stimme, und legte ihn schließlich zaghaft und leise auf die Gabel. Mir war heiß geworden am ganzen Körper, meine Wangen glühten, ich hatte Herzklopfen und blieb ein paar Minuten lang im engen Flur meines elterlichen Bauernhauses vor dem beige-farbenen Telefon stehen, das ich in diesem Augenblick, in einer sekundenlangen Sinnesverwirrung, nicht mehr als Sprechapparat, mit dem man telefonieren konnte, sondern als surreales Objekt empfand, hob meinen Kopf und schaute lange auf die über dem Telefon an der Wand hängenden eingerahmten Fotos aus den Dreißigerjahren, auf denen mein damals noch jugendlicher Vater stolz am Kirchenfeld auf einer neuen Mähmaschine sitzt, der ersten im Dorf, die von zwei braunen Pferden über den Acker gezogen wird.

Ihn (...) hörte ich immer wieder sagen: (...) »Wenn der Krieg nicht gewesen wäre, wäre ich nirgendwo hingekommen, nach England nicht, nach Holland nicht und auch nicht nach Frankreich, ich wäre immer am Hof geblieben.« Und jetzt sollte sein Sohn freiwillig und ohne Einberufungsbefehl monatelang nach Indien verreisen, ins Land des Elends, des Hungers und der heiligen Kühe. Wenn er im Stall vor der pumpenden Melkmaschine zwischen den Kühen saß, (...) schüttelte er seinen Kopf und sagte: »Bei uns ist es so schön, geh in die Berge (...), dort kannst du auch schreiben, wenn du willst, und Medikamente brauchst du auch keine, höchstens einmal ein Aspirin! (...) «

JOSEF WINKLER, *ROPPONGI : REQUIEM FÜR EINEN VATER*, 2007.

La version proposée aux 13 candidats de LV2 était tirée de l'œuvre de Josef Winkler *Roppongi Requiem für einen Vater* (2007) où l'auteur, originaire d'un village rural de Carinthie mais tenté par les voyages lointains (Inde et Japon), rend

hommage à son père qui demeure, lui, profondément attaché aux traditions régionales autrichiennes.

L'extrait retenu portait précisément sur la phase des préparatifs du premier voyage en Inde.

Le titre et la phrase introductive (1.1-2) permettaient aux candidats de comprendre d'emblée la problématique du texte : le voyage en Inde ne pouvait être improvisé, des vaccinations s'imposent et nécessitent les recommandations officielles des institutions compétentes en la matière, ce qui débouche sur une conversation téléphonique avec une employée revêche de l'Institut de médecine tropicale de Berlin qui manifeste peu d'empathie pour l'auteur (1.2-14).

Cet échange brutal intimide et déstabilise profondément Winkler, tiraillé désormais entre un téléphone perçu comme un objet surréel et les photos de son père datant des années trente qui s'imposent à son regard (1.15-25).

À la fin du texte, l'auteur est confronté à une nouvelle forme d'incompréhension. Elle touche cette fois non plus une personne éloignée mais son propre père : pour un fermier de Carinthie qui ne s'identifie qu'au terroir, qu'à sa région natale, un voyage dans un pays où les vaches sont sacrées relève tout simplement de la déraison. Les montagnes autrichiennes constituent selon lui le lieu idéal pour son fils en quête d'inspiration (1.25-32).

Les difficultés grammaticales concernaient 7 points.

- Il fallait bien évidemment repérer la formule de politesse (1.4,6,12), chose assez aisée à l'écrit. Force est toutefois de constater que certains candidats, heureusement peu nombreux, n'ont pas tenu compte de la majuscule ou l'ont seulement partiellement prise en compte. Cela a entraîné des erreurs grossières puisque les personnes n'ont pas été convenablement identifiées.
- La valeur du *als* (1.15) au sens de *als ob* n'a pas été comprise par la totalité des étudiants. Le subjonctif 2 pouvait certes ici être confondu avec un prétérit mais la place du verbe empêchait toute interprétation erronée.
- La proposition relative, récurrente au milieu de la version, ne devait pas poser de problèmes : il suffisait de suivre le texte, de repérer les pronoms relatifs précédés ou non d'une préposition (1.19, 20, 22 et 24) et de ne pas se laisser désarçonner par la longueur de la phrase qui englobait une proposition participiale et deux appositions.

- Le subjonctif 2 à valeur d'irréel, clairement repérable (l.25-26 et 27) et qui de toute façon s'imposait logiquement, a été considéré comme un indicatif par près de la moitié des étudiants (6 copies).
- L'impératif (l.12, l.30) a été à l'origine de nombreuses erreurs. *Geh in die Berge* (l.30) a souvent désarçonné les candidats, ce que le jury s'explique mal.
- Le système spatial n'est toujours pas maîtrisé par les étudiants. La thématique du voyage véhicule nécessairement de nombreux compléments circonstanciels de lieu. La grosse difficulté figurait l.10 : *von Berlin ins Kärntner Bauerndorf Kame-ring* où le mouvement n'a pas été correctement perçu. Les candidats, ignorant sans doute la géographie autrichienne, n'ont pas compris que *Kärntner* était un dérivé de *Kärnten* alors qu'ils connaissent ce procédé grâce à *die Berliner Mauer*. Le jury a bien évidemment fait preuve d'indulgence, une copie montrait clairement une bonne approche de l'adjectif *Kärntner*.
- Les indications temporelles ont souvent été mal traduites : Le complément *ein halbes Jahr* (l.1), par exemple, ne peut être rendu par une demi -année (2 copies) mais surtout ne peut être traduit par un an et demi (2 copies). L'erreur caractérisée a porté sur la totalité du complément circonstanciel de temps avec une confusion sur *halbes Jahr* doublée d'une confusion sur *vor*, traduit soit par après soit par pour (for anglais !).
- De la même façon, l'indication temporelle *aus den Dreißigerjahren* (l.22), dont l'importance a souvent été mentionnée précédemment par le jury, a donné lieu à des traductions totalement loufoques telles que depuis une trentaine d'années, d'il y a trois ans, de ma treizième année, d'un trentenaire.
- Les données temporelles formées à partir de *lang* (l.18, l.19 et l.28) ont enfin souvent été malmenées : les candidats ont eu tendance à faire fi du pluriel et ont surtout traduit *lang* par long.

Les difficultés lexicales, bien réelles parfois, étaient généralement contrebalancées par un, voire plusieurs mots permettant de saisir le sens d'une expression. Tel est par exemple le cas de *Schutzimpfungen* (l.2), repris l.12 et éclairé par l'énumération (l.10-12).

Le jury a fait preuve de bienveillance pour la traduction de termes quelque peu techniques lors du passage relatif à la description du téléphone et a noté, sans surprise, que certains candidats avaient du mal à se représenter un

téléphone " à l'ancienne ". Il était en revanche impardonnable de proposer gabelle pour Gabel (1.16), (1 copie).

De nombreuses confusions entre mots semblables ont été relevées :

- 1.2 *Empfehlung / Erfahrung*
- 1.8 *Geld / Gold*
- 1.14 *Gruß / Grund*
- 1.14 *Gesicht / Sicht, voire Geschichte*
- 1.17 *heiß / heißen*
- 1.22 *Wand / Hand*
- 1.23 *Kirche / Kirsche*
- 1.29 *Kühe / Küche*
- 1.29 *Stall / Stelle*
- 1.30 *safs / sah*
- 1.31 *dort / doch*
- 1.31 *brauchen / bringen*

Des lacunes étonnantes ont enfin été notées.

Ainsi, *im Dorf* (1.24) a été rendu dans 3 copies par : à Dorf, ce qui, de toute façon, était exclu pour des raisons strictement grammaticales (*in Berlin, in Wien* etc....).

Die Berge (1.30) a, quant à lui, donné lieu à des traductions fantaisistes telles que vallée, berge, campagne et plage.

Au risque de se répéter, le jury insiste sur l'importance de la maîtrise des temps, notamment le passé simple, des modes ainsi que sur l'orthographe et l'emploi d'expressions consacrées (*die heiligen Kühe* ne sont évidemment pas des vaches saintes mais des vaches sacrées). Les étudiants pourraient assurément considérablement améliorer la qualité de leurs prestations en se concentrant davantage sur le texte (la formule de politesse par exemple doit être identifiée dans l'ensemble du passage à traduire).

Les notes vont de 04 à 19,5.

La moyenne s'établit à 10,73.

12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

Aquella su primera mañana en Sevilla, Lorenzo Quart tardó casi una hora en encontrar la iglesia. Dos veces salió del barrio de Santa Cruz y otras tantas volvió a él, comprobando la inutilidad de su mapa turístico en aquel dédalo de callejuelas silenciosas, estrechas, [...] donde muy de vez en cuando el paso de un automóvil lo obligaba a buscar resguardo en portales frescos, oscuros, con cancelas que daban a patios de azulejos, geranios y rosales. Se halló por fin en una placita estrecha de paredes blancas y ocre, con rejas de hierro forjado de las que colgaban macetas. Había bancos con azulejos representando escenas del Quijote, y media docena de naranjos que daban un intenso olor a azahar. La iglesia era pequeña: una fachada de ladrillo, apenas veinte metros de ancha, formaba esquina apoyándose en el muro del edificio contiguo. No parecía en buen estado: la espadaña estaba apuntalada por travesaños de madera en la abertura del campanario, gruesas vigas de madera sostenían el muro exterior; y un andamio de tubos metálicos ocultaba parcialmente un azulejo con un Cristo escoltado por herrumbrosos faroles de hierro. También había una hormigonera junto a un montón de gravilla y sacos de cemento.

Así que era ella. Durante un par de minutos, parado en mitad de la plaza con una mano en un bolsillo y el mapa doblado en la otra, Quart observó el edificio. Nada pudo apreciar de misterioso entre los naranjos perfumados, bajo el cielo sevillano en aquella mañana luminosa, de un azul perfecto. El pórtico barroco estaba enmarcado por dos retorcidas columnas salomónicas, sobre las que una hornacina contenía una imagen de la Virgen. Nuestra Señora de las Lágrimas, murmuró casi en voz alta. Entonces dio unos pasos en dirección a la iglesia, y al acercarse comprobó que la Virgen estaba decapitada.

En algún lugar cercano sonaron unas campanas, y una bandada de palomas emprendió el vuelo desde los tejados que rodeaban la plaza. Las miró alejarse y de nuevo volvió la vista hacia la fachada. Algo había alterado su visión del lugar. Ahora, a pesar de la luz sevillana, de los

Jury: M. Yannick BARNE,
professeur agrégé, Université de
Bretagne Occidentale ; M. Renaud
MALAVIALLE, maître de conférences à
Sorbonne Université.

naranjos y del aroma a azahar; la iglesia adquiriría a sus ojos un aspecto distinto. De pronto, las viejas vigas que apuntalaban los muros, el ocre de la espadaña que parecía arrancado como láminas de piel, la inmóvil campana de bronce por cuyo travesaño carcomido trepaban malas hierbas, infundían al conjunto un carácter inquietante, sombrío y gris. Una iglesia que mata para defenderse, afirmaba el misterioso mensaje de Vísperas. Quart dirigió otro vistazo a la Virgen decapitada mientras dedicaba una mueca burlona a sus propias aprensiones. A simple vista, no había mucho que defender.

ARTURO PÉREZ REVERTE, *LA PIEL DEL TAMBOR*, 1995.

Durant l'épreuve écrite de LV2 de la session 2024 du concours de l'École nationale des chartes en section B, il s'agissait de traduire un texte extrait du roman d'Arturo Pérez Reverte, *La piel del tambor* (Alfaguara, 1995). Né en 1951, Arturo Pérez Reverte est romancier, journaliste et membre de la Real Academia depuis 2003. Il est particulièrement connu en France pour ses romans qui narrent les aventures du capitaine Alariste.

L'intrigue du roman se déroule à Séville dans les années 1990 après qu'un pirate informatique s'est invité dans l'ordinateur du pape au Vatican. Il annonce une série de morts dans une église de la ville andalouse. Le protagoniste, un prêtre nommé Lorenzo Quart, y est alors envoyé pour enquêter sur l'affaire et identifier le hacker. La traduction de cet extrait descriptif requerrait la maîtrise d'un lexique architectural (« *portales* », « *cancelas* », « *rejas* », « *espadaña* », « *travesaños* », « *campanario* », « *andamio* », « *ladrillo* », « *hormigonera* », « *fachada* », « *vigas* », « *tejados* »).

Le texte a été bien compris par deux candidat.e.s, et passablement par trois autres : cinq copies ont donc obtenu 10 / 20 ou plus, et quatre copies ont proposé une version insatisfaisante du point de vue de la restitution du sens ou trop incorrecte sur le plan grammatical et orthographique.

L'éventail des notes est le suivant : 17 /20, 14,5 /20, 11,5 /20, 11,5 /20, 10 /20, 8 /20, 4 /20, 4 /20, 2 /20.

La compréhension générale du texte a souvent permis d'éviter un contresens dans la traduction de certains mots parfois relativement peu fréquents. À

titre de simples exemples, signalons quelques erreurs qui auraient pu être évitées : dans « *rejas [...] de las que colgaban macetas* », le verbe « *colgar* » signifie « pendre (de) » : il fait dans ce cas partie du vocabulaire élémentaire, tout comme « *macetas* », qui se traduit par « pots de fleurs ». Certaines traductions calquées sur la syntaxe espagnole sont des non-sens, comme par exemple le fait de rendre « *muy de vez en cuando* » par « de très temps en temps » (sic). Le sens est pourtant compréhensible, celui d'une insistance sur la faible fréquence du passage, dans une ruelle ancienne, d'une automobile qui obligeait le protagoniste à se mettre à l'abri. Il suffisait de chercher une formule équivalente, comme « très occasionnellement », ou bien de commencer par « il arrivait parfois qu'une automobile... ». Une lecture attentive ou des révisions de vocabulaire permettent aussi d'éviter des confusions sur le sens de « *rosales* » (des rosiers), traduit dans certaines copies par « rosaires ». Des locutions comme « *dar pasos* » doivent aussi être connues : le verbe espagnol « *dar* », dans cette tournure, se traduit simplement par « faire » et l'indétermination du substantif « *pasos* » se rend par « quelques pas ».

Cette année encore, insistons sur l'importance de réviser au plus tôt les conjugaisons françaises et espagnoles, afin de les identifier sans hésiter et d'éviter toute erreur de traduction. Il convient aussi d'apprendre ou de revoir sans attendre les principaux points de syntaxe.

Il n'est pas moins important de lire régulièrement. En effet, la lecture devient à l'évidence une activité distinctive. Les candidat.e.s doivent donc se former et se préparer aux épreuves en lisant de la prose narrative et du théâtre contemporains dans les deux langues. Cette activité, au demeurant divertissante, peut donner aux candidats les moyens d'affronter des concours comme celui de l'entrée à l'École nationale des chartes, et des chances de le réussir. Les préparateurs tireront un bénéfice linguistique de ce loisir, et pourront aussi se forger une solide culture générale, indispensable à la traduction des textes hispaniques et, plus généralement, à la réussite des autres épreuves de ce concours.

13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

12 ottobre

Una sera di settembre l'Agnese tornando a casa dal lavatoio¹ col mucchio di panni bagnati sulla carriola², incontrò un soldato nella cavedagna³. Era un soldato giovane, piccolo e stracciato. Aveva le scarpe rotte, e si vedevano le dita dei piedi, sporche, color di fango. Guardandolo, l'Agnese si sentì stanca. Si fermò, abbassò le stanghe⁴. La carriola era pesante.

Ma il soldato aveva gli occhi chiari e lieti, e le fece il saluto militare. Disse : – La guerra è finita. Io vado a casa. Sono tanti giorni che cammino – . L'Agnese si slegò il fazzoletto sotto il mento, ne rovesciò le punte sulla testa, si sventolò con la mano: – Fa ancora molto caldo. Aggiunse, come se si ricordasse : – La guerra è finita. Lo so. Si sono tutti ubriacati l'altra sera, quando la radio ha dato la notizia – . Guardò il viso del soldato e sorrise, un sorriso rozzo e inatteso sulla sua faccia bruciata dall'aria. – Io credo che i guai peggiori siano ancora da passare, – disse improvvisamente, con la rassegnata incredulità dei poveri; e il soldato si fregò⁵ le mani: era un ragazzo molto allegro.

L'Agnese piegò la sua schiena rigida e grassa, e riprese la carriola. Ma il soldato disse: – Prego, – e s'infilò fra le stanghe. Dette uno scossone, il mucchio di biancheria oscillò, ma lui fece: – Hop! – e riafferrò l'equilibrio. Camminò svelto senza sforzo, spingendo la ruota nella carreggiata.

Quando sbucarono dal varco della siepe, l'Agnese vide sull'aia le due ragazze della Minghina. Davano da mangiare ai polli, ma si fermarono vedendo il soldato, e si misero a parlar piano fra loro. La casa era vecchia, avrebbe dovuto essere riparata, ma nessuno faceva niente perché le due famiglie non andavano d'accordo. – Chiacchiere di donne, – diceva Palita, il marito dell'Agnese, e fumava la pipa con Augusto, il marito della Minghina. Quando le donne trovavano da dire e urlavano con la voce aspra, allora anche Augusto e Palita si guardavano male e spesso si insultavano.

1. Lavoir publique.

2. Brouette.

3. Partie de la campagne (terme dialectal).

4. Tige de brouette.

5. Se frotter.

Jury: Mme Anna FRABETTI, maître de conférences à l'Université de Strasbourg ; Mme Laura TOPPAN, maître de conférences à l'Université de Nancy.

6. Buffet.

L'Agnese fece entrare il soldato in cucina. C'era Palita seduto presso la finestra con la gatta nera accucciata come il solito sulla credenza⁶ a fare le fusa: guardarono tutti e due verso chi entrava, poi la gatta cancellò i due sottili spiragli verdi fra il pelo lustro e rimase chiusa e muta come una pietra. – Gatto nero porta fortuna, – disse il soldato.

RENATA VIGANÒ, *L'AGNESE VA A MORIRE*, 1949.

Deux candidat·e·s ont passé l'écrit cette année. Le texte à traduire était l'incipit du roman *L'Agnese va a morire* de Renata Viganò, publié en 1949. Du point de vue de la syntaxe, le texte ne présentait pas des difficultés particulières (maîtrise du présent, du passé composé, de l'imparfait et du passé simple), car il s'agit d'un texte à la syntaxe assez simple.

En revanche, il pouvait y avoir quelques difficultés d'ordre lexical, liées au contenu du texte, qui raconte l'histoire d'une femme vivant en milieu rural, qui décide de s'engager dans la Résistance italienne ; certains de ces mots nous les avons pour autant expliqués dans les notes de bas de page (*lavatoio, carriola, cavedagna, stanghe*).

Du point de vue du contenu, l'extrait en question ne demandait pas de compétences ni de connaissances particulières, car le passage décrit la rencontre entre une femme et un ex militaire, et se situe au tout début du livre.

NB : Cette année, aucun des deux candidats n'a été admis à l'oral.

Conclusion générale

Le jury d'italien ne peut que continuer à conseiller aux futur·e·s candidat·e·s de se préparer à cette épreuve à travers une pratique régulière de l'oral et de l'écrit. On recommande vivement un entraînement constant et sérieux à l'exercice de la version ; il convient de se méfier de la proximité des deux langues et de réviser les structures grammaticales qui peuvent se révéler de véritables pièges lors du passage d'une langue romane à l'autre. Ainsi, pour la préparation de l'écrit et de l'oral, est conseillée l'étude d'une grammaire contrastive français / italien. Par ailleurs, une relecture critique et détaillée de la version doit aussi pousser les candidat·e·s à vérifier si toutes les parties de la version ont été traduites : pour rappel, les oublis seront sévèrement pénalisés.

La lecture d'œuvres littéraires, ainsi qu'une bonne connaissance de culture italienne contemporaine (par le biais de tout type de média), peuvent se révéler des sources précieuses lors de la préparation du concours. Ces recommandations valent bien évidemment pour l'écrit comme pour l'oral.

Nous renvoyons les futures candidate·s aux rapports des jurys des années précédentes.

14. VERSION CHINOISE (LVE 2)

快回家去！快回家去！拿着刚发下来的小学毕业文凭¹——红丝带子系²着的白纸筒，催³着自己，我好象怕赶不上什么事情似的，为什么呀？

进了家门来，静悄悄⁴的，四个妹妹和两个弟弟都坐在院子里的小板凳⁵上，他们在玩沙土，旁边的夹竹桃⁶不知什么时候垂⁷下了好几个枝子⁸，散散落⁹地很不象样¹⁰，是因为爸爸今年没有收拾它们——修剪¹¹、捆扎¹²和施肥¹³。

石榴树¹⁴大盆底下也有几粒没有长成的小石榴，我很生气，问妹妹们：

“是谁把爸爸的石榴摘下来的？我要告诉爸爸去！”

妹妹们惊奇地睁大了眼，她们摇摇头说：“是它们自己掉下来的。”

我捡起小青石榴。缺了一根手指头的厨子¹⁵老高从外面进来了，他说：

“大小姐，别说什么告诉你爸爸了，你妈妈刚从医院来了电话，叫你赶快去，你爸爸已经……”

他为什么不说下去了？我忽然觉得着急起来，大声喊着说：

“你说什么？老高。”

“大小姐，到了医院，好好儿劝劝你妈，这里就数你大了！就数你大了！”

瘦鸡¹⁶妹妹还在抢燕燕¹⁷的小玩意儿，弟弟把沙土灌¹⁸进玻璃瓶里。是的，这里就数我大了，我是小小的大人。我对老高说：

“老高，我知道是什么事了，我就去医院。”我从来没有过这样的镇定¹⁹，这样的安静。

我把小学毕业文凭，放到书桌的抽屉²⁰里，再出来，老高已经替我雇好了到医院的車子。走过院子，看到那垂落的夹竹桃，我默念²¹着：爸爸的花儿落了，我也不再是小孩子。

Jury: Mme Valérie LAVOIX, maître de conférences à l'INALCO ; M. Michel LIU, maître de conférences à l'INALCO.

林海音《城南旧事》一九六〇年七月

1. 文凭 - diplôme
2. 系 - attacher
3. 催 - presser
4. 静悄悄 - silencieux
5. 板凳 - banc
6. 夹竹桃 - laurier-rose
7. 垂 - pendre
8. 枝子 - branche
9. 散落 - éparpiller
10. 不象样 - pas présentable
11. 修剪 - tailler
12. 捆扎 - fagoter
13. 施肥 - fertiliser
14. 石榴树 - grenadier
15. 厨子 - cuisinier
16. 瘦鸡 - poule menue (surnom)
17. 燕燕 - hirondelle (surnom)
18. 灌 - verser
19. 镇定 - calme
20. 抽屉 - tiroir
21. 默念 - méditer en silence

Le texte choisi cette année pour l'épreuve de version chinoise LVE2 est extrait des souvenirs d'enfance romancés du Pékin des années vingt publiés en 1960 sous le titre Chengnan jiushi par l'autrice taiwanaise Lin Haiyin. De la dernière des cinq histoires distinctes qui composent l'ouvrage et se suivent chronologiquement, l'intitulé « Les fleurs de papa sont tombées – je ne suis plus une enfant » se trouve cité à la toute fin du texte.

Un(e) seul(e) candidat(e) a composé cette année et obtenu la note de 11. La copie montre de bonnes qualités rédactionnelles mais une compréhension du texte incomplète, en raison notamment de lacunes lexicales (缺 « manquer », 雇 « commander », 数 au sens de « considérer », 抢 « se disputer » pour s'emparer d'un

小玩意儿 « jouet », 玻璃 « verre »), voire de méprises sur certaines graphies ou certains termes (捡 « ramasser » pris pour 脸 « visage » ; 还在 « être encore en train de » pris pour la conjonction « ou bien » 还是).

Les fautes syntaxiques ont diverses causes : transgression de l'ordre des mots (le laurier-rose se trouve à côté du banc et des enfants 旁边的夹竹桃, « livre » ne détermine pas « le tiroir » mais compose le dissyllabe « bureau » dans 书桌的抽屉) ; omission d'un terme au sein d'une relative (les grenades sont petites faute d'avoir mûri avant de tomber 没有长成的小石榴) qui entraîne un contresens sur l'ensemble de la phrase ; maîtrise de la syntaxe chinoise insuffisante pour savoir analyser certaines phrases complexes.

Le jury encourage les candidats à une rigueur indispensable dans l'analyse syntaxique des syntagmes et des phrases, ainsi qu'à exercer leurs compétences en compréhension écrite du chinois contemporain littéraire par la lecture régulière de romans et nouvelles d'un registre qui n'a nul besoin d'être soutenu ni ardu.

III. ÉPREUVES ORALES DE LA SECTION A ET B

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

Programme : De la Gaule du IV^e siècle à la France de la fin du xv^e siècle.

Vingt-trois candidats avaient été admis à l'oral, soit trois de moins que l'an dernier. Vingt-deux se sont présentés. La moyenne des notes est de 12,04, ce qui confirme le progrès constaté l'an dernier. Les notes s'échelonnent de 4 à 17, soit un éventail comparable à celui de 2023 (de 5 à 18). Seize candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne, soit près de 73 %, proche du niveau de 2021 (près de 75 %). La note la plus souvent attribuée est 13 (six exposés), elle était de 11 en 2023. Six candidats ont eu 14 et plus ; cinq ont été admis. La moyenne des admis atteint 14.

Comme les autres années, les sujets se répartissaient entre personnages, questions régionales et exposés thématiques. À quelques secondes près, le temps de parole est respecté. Dans l'ensemble, le jury a été plutôt satisfait des prestations, dont trois ont obtenu la note de 17. Les aspects les plus techniques, comme la fiscalité, ont paru cependant moins bien maîtrisés qu'ils ne l'étaient par le passé. De même, la période carolingienne n'est pas la mieux connue, dès qu'on veut entrer dans le détail d'un règne. Certains sujets qui reviennent régulièrement une année après l'autre ont aussi donné lieu à des exposés décevants.

Sujets tirés et notes

La Renaissance carolingienne (17). – L'an mil (14). – La Bible au Moyen Âge (15). – Clovis (11). – Les villes flamandes (13). – La France anglaise, d'Azincourt à Castillon (11). – Les Italiens dans le royaume de France (15). – La forêt au Moyen Âge (13). – Les rois de France et la papauté d'Avignon (09). – Les reliques des saints (13). – Liberté et servitude dans le royaume de France au Moyen Âge (08). – La christianisation de la Gaule (17). – Être soldat pendant la guerre de Cent Ans (17). – Pauvres et marginaux au Moyen Âge (13). – Charles VI (13). – L'Église et l'économie dans la France médiévale (13). – Rome et le royaume de France (IX^e-XIII^e)

Jury : M. François BOUGARD,
directeur de l'Institut de recherche et
d'histoire des textes (CNRS) ; M. Olivier
CANTEAUT, maître de conférences
à l'École nationale des chartes ; M.
Laurent MORELLE, directeur d'études à
l'École pratique des hautes études.

siècle) (12). – Les vivants et leurs morts (10). – Les pèlerinages (05). – La fiscalité royale à la fin du Moyen Âge (11). – Le duché d'Aquitaine du milieu du XII^e au milieu du XV^e siècle (09). – Charles le Chauve (06).

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

Programme : Le royaume de France, de l'avènement du roi Eudes (888) à la mort de Philippe Auguste (1223).

Vingt candidats ont été admis à l'oral, soit une baisse marquée par rapport aux années précédentes (vingt-trois en 2022, vingt-cinq en 2021) ; une candidate ne s'est pas présentée. La moyenne s'établit à 11,1, en légère baisse mais sans décrochage par rapport aux années précédentes (11,4 en 2023, 11,3 en 2022, 11,8 en 2021). L'éventail des notes s'étend de 4 à 17 (5 à 18 en 2023, 4 à 19 en 2022, 2 à 17 en 2021). Douze notes sont supérieures à 10 (61 %), dont six égales ou supérieures à 14 – parmi celles-ci, quatre ont été obtenues par des candidats admis au concours –, trois inférieures ou égales à 6.

Les sujets proposés s'en tenaient à une gamme éprouvée. Ils ont suscité un traitement varié, de l'impasse à l'excellent. Il faut regretter que certaines leçons, correctes de prime abord, ont révélé des lacunes béantes chez certains candidats au moment des questions, comme s'il n'y avait rien sous la surface dès qu'on se hasarde à la gratter. D'autres n'ont pas su maîtriser une information délivrée en abondance mais de manière désordonnée et non hiérarchisée. La maîtrise du temps imparti a été moins bien partagée que de coutume : quatre exposés n'ont pas duré plus de 9 à 11 minutes. Fidèle à ses habitudes, le jury ne s'est pas privé de sonder les connaissances géographiques des candidats, avec un succès mitigé, puisque certains toponymes revenant dans plusieurs exposés ont échappé à toute tentative de localisation. De même, des noms de personnes ont été estropiés plus qu'il n'aurait fallu : le chroniqueur Richer est ici « Richeur », là « Rigord » ; Alexis Comnène est resté « Comène » envers et contre tout. Pour autant, on n'a pas relevé de perle digne d'un signalement particulier.

Jury : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M. Olivier CANTEAUT, maître de conférences à l'École nationale des chartes ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Sujets tirés et notes

Le roi en son royaume (15). – Cîteaux (07). – Gouverner le royaume de France au début du XIII^e siècle (12). – Le dynamisme monastique (X^e-XII^e siècle) (14). – Les pouvoirs urbains (05). – Foires et marchés au XII^e siècle (06). – Henri II Plantagenêt (07). – Le sacre des rois (13). – Écoles et enseignement aux X^e-XII^e siècles (14). – La question lotharingienne au X^e siècle (09). – La puissance flamande (13). – Se croiser (1095-1204) (14). – Rois et princes au X^e siècle (04). – Les centres de la vie intellectuelle (13). – Vivre à Cluny (08). – Étudier à Paris au XII^e siècle (11). – La France et la « réforme grégorienne » (17). – Les châteaux (12). – Louis VI (17).

3. HISTOIRE MODERNE (SECTIONS A ET B)

Programme de la section A : La France, du XVI^e siècle à 1815.

Programme de la section B : Vivre sa foi en France (XVI^e siècle-1815).

Pour les deux sections, les sujets proposés par le jury ont porté sur des époques ou des thématiques larges ou au contraire sur des périodes ou des événements plus restreints prises dans l'ensemble de l'arc chronologique des programmes. Des approches classiques (biographies) et des propositions moins attendues ont alterné ; elles ont permis aux meilleurs candidats de faire la démonstration de leur capacité à problématiser une question historique, par le plan d'exposition et par la mise en œuvre (exemples, concepts, démonstration). Posséder des connaissances et les jeter en masse sans une organisation un peu fine n'est pas suffisant pour espérer une très bonne note, surtout si cette avalanche de faits se conjugue avec l'oubli de notions élémentaires (et donc attendues).

La présentation orale a été dans l'ensemble satisfaisante voire, pour certains candidats, vivante et très solide. Le temps de parole a été généralement bien respecté ; plusieurs candidats n'ont toutefois pas atteint la limite des 15 minutes d'exposé ou ont dilaté inutilement des redites pour y parvenir. L'expression est correcte, voire soutenue et les cas de relâchements répétés sont rares (« [...], on va dire. »).

Les prestations les moins abouties ont été desservies par un plan mal adapté, par une conception biaisée ou limitée du sujet et par un manque de

Jury : Mme Pauline LEMAIGRE-GAFFIER, maîtresse de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ; M. Cédric MICHON, professeur à l'université Rennes II ; M. Olivier PONCET, professeur à l'École nationale des chartes et directeur d'études à l'EHESS.

connaissances précises ou d'exemples incarnés dans le temps et dans l'espace. Le jury a ainsi été surpris de constater que Langres ou les Cévennes n'ont pas pu être placés correctement dans l'espace français ; de manière générale, il est à déplorer que trop de candidats cantonnent leurs exemples à un espace situé au nord de la Loire et soient incapables de se mouvoir dans une géographie physique ou historique minimale. La chronologie est dans l'ensemble maîtrisée, voire très finement connue, et les exposés dépourvus de dates ou mélangeant allègrement les époques en sont d'autant plus lourdement pénalisés. L'histoire culturelle entendue au sens large se limite trop souvent à la peinture dans le cas des beaux-arts et au théâtre à propos du spectacle vivant, au détriment d'autres formes artistiques ou intellectuelles (gravure, sculpture, concerts, opéra) et d'expressions plus populaires (jeux, feux d'artifice, livres de piété, etc.). Les figures de l'histoire politique ou littéraire du XVIII^e siècle semblent moins connues que celles des siècles précédents, ce qui n'est en rien justifié. Les principales leçons historiographiques classiques sont assimilées, même si certaines, plus récentes, ont été moins souvent mobilisées (la dorsale catholique par exemple).

L'entretien qui suit l'exposé a d'abord pour vocation de lever des ambiguïtés et d'inviter à une nouvelle formulation de faits erronés ou d'hypothèses audacieuses. Dans le cas des très bons exposés, ce temps d'échange permet d'approfondir des points que le temps contraint de l'exposé n'autorise qu'à effleurer. Enfin, des interrogations plus précises ou dans le voisinage du sujet mais pour une période différente sont l'occasion de s'assurer que les candidats sont à même de solliciter leurs connaissances sans aucun temps de préparation. Les réponses fournies n'ont d'autre objet en ce cas que de valoriser, le cas échéant, l'exposé des candidats qui constitue le socle de l'appréciation portée par le jury qui juge les prestations fournies et non la valeur intrinsèque des candidats.

Sujets tirés et notes en section A

Louis XII (16). – Le roi de France et les arts à la Renaissance (13). – Henri II (10). – Catherine de Médicis (17). – Poètes et poésie au XVI^e siècle (17). – Le frère du roi (XVI^e-XVII^e siècle). (13). – Pain et céréales en France (XVI^e-XVII^e siècle) (14). – France et Provinces-Unies du XVI^e siècle à Louis XIV (13). – Le cheval en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (12). – Les favoris (XVI^e-XVIII^e siècle) (04). – La rue (XVII^e-siècle-1815) (20). – Richelieu (05). – Les villes sous Louis XIV (12). – Les spectacles

au XVIII^e siècle (09). – La noblesse de la Régence à Napoléon (12). – La France et l'Angleterre de la Régence à 1815 (08). – Diderot (04). – Turgot (08). – Paris en Révolution (11). – Robespierre (17). – L'armée de Napoléon (18). – 1815 (13).

Sujets tirés et notes en section B

Les cardinaux français au XVI^e siècle (03). – La politique de concorde au XVI^e siècle (11). – Tuer les protestants au XVI^e siècle (03). – La réforme tridentine en France (XVI^e-XVIII^e siècles) (14). – Livre et religion (XVI^e-XVIII^e siècle) (10). – Théâtre et religion (XVI^e-XVIII^e siècle) (18). – La rupture avec Rome du XVI^e siècle à Napoléon (06). – L'incroyance de Rabelais aux Lumières (13). – La religion d'Henri IV (02). – La Compagnie de Jésus en France d'Henri IV à Louis XV (19). – Le curé au XVII^e siècle (14). – Les lieux de culte du XVII^e siècle à la Révolution (20). – Les jansénistes (XVII^e-XVIII^e siècles) (19). – Vivre sa foi dans les colonies (XVII^e-XVIII^e siècles) (12). – Les évêques de Louis XIV (06). – Les religieuses (XVII^e-XVIII^e siècles) (04). – Les Camisards (05). – L'Église constitutionnelle (08). – Napoléon et les cultes (16).

4. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

Programme de la section A : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Le renouvellement partiel des membres du jury (Anne-Claire Bonneville et Édouard Vasseur) permet de s'inscrire dans les tendances observées par le jury d'histoire contemporaine, sur un thème désormais depuis plusieurs années au programme d'épreuves orales et qui interroge de manière classique l'histoire contemporaine de la France. Pour la première fois, le jury constate que le niveau de connaissance en histoire contemporaine des candidats et candidates du concours A dépasse celui des candidats et candidates du concours B, alors même que le programme A est beaucoup plus large (deux siècles en A contre un demi-siècle en B).

Les tendances observées depuis 2021 (post-Covid) dans la maîtrise de l'histoire contemporaine des candidats et candidates se confirment, avec le besoin permanent de renforcer la maîtrise de plusieurs fondamentaux. Le jury tient

Jury: M. Jean-Pierre BAT, professeur agrégé de l'Université ; Mme Anne-Claire BONNEVILLE, maître de conférences en Histoire du monde arabe contemporain, Institut national des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) ; M. Edouard VASSEUR, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

toutefois à saluer la consolidation des savoirs fondamentaux d'histoire contemporaine de la France, comme en témoignent certains résultats jusqu'à présent inédits (deux 19 et un 20). En ce sens, l'effort de préparation est salué et reconnu par le jury, qui rappelle que l'essentiel des activités patrimoniales et professionnelles auxquelles préparent l'École est liée à la période contemporaine, tant en bibliothèques qu'en archives.

Le jury tient cependant à souligner que, malgré ces observations, le niveau global de connaissance des admissibles en histoire contemporaine reste toujours trop hétéroclite dans l'ensemble. De nombreuses dimensions sont inégalement appropriées suivant les candidats et les candidates : les questions sociales et les mutations socio-économiques participent directement de la vie politique de la France contemporaine ; les questions coloniale et impériale en sont parties intégrantes, de même que les dimensions internationales et européennes ; les portraits de personnalités politiques contemporaines participent des attendus minimums du concours de l'École des chartes (a fortiori quand il s'agit d'un chef de l'État), de même que les fondements politiques contemporains de la République (aussi bien les lois de la III^e République que le programme du CNR ou les grandes lois prises par les Républiques successives) ; les rapports du pouvoir politique (quel que soit le régime) aux religions (toutes les religions pratiquées en France) sont également un élément de culture générale historique nécessaire.

Le jury insiste sur deux éléments essentiels dans l'exercice de l'histoire contemporaine. Premièrement, il est rappelé que les candidats et les candidates doivent bien conduire un exercice d'histoire, et bien distinguer l'analyse critique académique des opinions sur des événements contemporains (tout particulièrement pour la période 1968-1991 qui doit être abordée suivant les canons de la discipline et non suivant des effets de mémoire ou de représentations plus ou moins exactes). Deuxièmement, la maîtrise de la géographie de la France (y compris dans le monde, tout particulièrement pour la question coloniale) participe des connaissances fondamentales attendues pour postuler à l'École des chartes : les connaissances géographiques fondamentales (localisation, dénomination, etc.) font trop souvent défaut dans les connaissances générales.

Le jury a ainsi pu apprécier que plusieurs approches, ayant trait à l'histoire de la France, des Français et des Françaises ont été assimilés au cours des dernières années (la place des femmes, les mutations sociales du xx^e siècle), mais ces éléments restent à consolider. En revanche, plusieurs éléments classiques ont semblé avoir été négligés (la religion, l'éducation, les mutations économiques et les mondes du travail, ainsi que les questions liées à la dimension coloniale de la France). Le jury tient à rappeler que les savoirs historiques ne sont pas immuables : l'historiographie évolue, avance, et les candidats et candidates doivent mieux en tenir compte. Il n'est pas question de maîtriser les enjeux des historiographies contemporaines, mais de nombreux courants historiographiques ont réinterrogé la période contemporaine et ont désormais nourri depuis deux décennies de nouvelles approches de l'histoire contemporaine de la France. Si ces éléments sont assimilés pour les sujets sociopolitiques évoqués un peu plus haut, la question coloniale reste encore inégalement maîtrisée. Objet de renouvellement important des savoirs historiques, elle doit être plus appréhendée comme un élément constitutif à part entière de l'histoire contemporaine de la France.

Enfin, il convient de rappeler que cet exercice est aussi un exercice de méthode : il s'agit dans le temps imparti de l'oral de présenter une démonstration, avec une problématique et un développement argumenté avec des références et des exemples précis. Il ne s'agit en aucun cas d'une récitation. De même, la séquence de questions avec les membres du jury constitue un moment important où les candidats et les candidates continuent de faire valoir leurs qualités intellectuelles et leurs connaissances – sans préjudice pour la petite question qui, rappelons-le, ne peut que rehausser la note finale et jamais la baisser.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes

Question sociale et syndicalisme en France 1848-1968 (La peine de mort en France) (16) ; La crise des années 1930 (Messali Hadj) (15) ; Mai 68 (La ligue des Droits de l'Homme) (11) ; La société française et la Première Guerre mondiale, 1914-1919 (Le coup d'État du 2 décembre 1851) (15) ; L'installation de la III^e République en France (La France et le Pacifique) (12) ; Socialisme et communisme en France, 1917-1991 (L'épuration) (2) ; La France et la question européenne (La semaine sanglante) (3) ; Le Front populaire (Hô Chi Minh) (16) ; La décolonisation de l'Afrique coloniale française, 1944-1977 (La crise du 16 mai 1877) (10) ; Les femmes

et le combat féministe en France, XIX^e-XX^e siècle (La SFIO) (6) ; La France coloniale en Asie, 1858-1956 (L'expédition du Mexique, 1861-1867) (19) ; La résistance intérieure (la CGT) (20) ; La présidence de François Mitterrand (L'Union sacrée) (4) ; La France et le Proche-Orient, 1860-1948 (Le gaullisme) (1) ; La guerre d'Algérie, 1954-1962 (Le MLF) (8) ; Église et société en France, 1815-1905 (Les lois Jules Ferry) (3) ; Le Maghreb en situation coloniale sous la III^e République (le FLN) (5) ; La Révolution de 1830 (Le 4 septembre 1870) (17) ; Le régime de Vichy (la politique antisémite de Vichy) (7) ; La chute de la IV^e République (*Le Deuxième sexe*, 1949) (6) ; L'Affaire Dreyfus (La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État) (19) ; l'Alsace et la Lorraine, 1870-1918 (le CNR) (1).

5. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

Programme de la section B : La France de 1939 à 1995.

Programme des grandes questions : Les relations Est-Ouest 1917-1991.

Les notes s'échelonnent de 1 à 20, avec une moyenne générale de 8,74 (contre 11,43 en 2023) : il s'agit de la moyenne la plus basse depuis la sortie du Covid et la reprise des épreuves orales en 2021. Le concours 2024 ne s'inscrit pas dans la tendance observée depuis 2021 (moyenne générale de 9 en 2021, de 10,29 en 2022, de 11,43 en 2023, et de 8,74 en 2024) et accuse une baisse générale des résultats. Ils se répartissent de la manière suivante : 15,79 % des notes sont supérieures ou égales à 14 (contre 39 % en 2023) ; 47,37 % des notes sont inférieures ou égales à 8 (contre 26 % en 2023). Pour la première fois, les résultats aux épreuves orales en histoire contemporaine de la France sont supérieurs au concours A et inférieurs au concours B, alors même que le concours A porte sur deux siècles et le concours B sur un demi-siècle. Ce point est d'autant plus sensible que la maîtrise de l'histoire contemporaine de France reste un socle indispensable aussi bien pour le cursus à l'École des chartes que pour l'essentiel des emplois patrimoniaux auxquels prépare l'École des chartes, aussi bien en bibliothèques qu'en archives.

Jury: M. Jean-Pierre BAT, professeur agrégé de l'Université ; Mme Anne-Claire BONNEVILLE, maître de conférences en Histoire du monde arabe contemporain, Institut national des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) ; M. Edouard VASSEUR, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

Le jury a évalué les qualités méthodologiques et disciplinaires des candidats et des candidates en histoire contemporaine : si le temps de parole a été globalement maîtrisé, il est rappelé que l'exposé oral doit répondre à une problématique, à l'appui d'un plan structuré et fondé sur des références historiques précises. Trop souvent, celles-ci faisaient défaut ou s'avéraient floues. Ainsi de nombreux pans de l'histoire contemporaine de la France ne sont pas maîtrisés, à commencer par la géographie du territoire national et de la France dans le monde. Il est rappelé que la capacité à inscrire une évolution historique dans l'espace français fait partie des compétences attendues pour l'admission à l'École des chartes, surtout avec une chronologie aussi resserrée. De plus, le jury tient à rappeler qu'outre l'exposé en lui-même, le temps d'échange avec le candidat ou la candidate constitue un moment important pour continuer de mettre en valeur ses connaissances et sa méthodologie disciplinaire, et ainsi compléter ou approfondir des éléments posés dans la première partie de l'épreuve orale. Ce rapport est aussi l'occasion de rappeler que les savoirs historiques ne sont pas immobiles et qu'ils évoluent au gré de l'historiographie : il n'est évidemment pas question de demander aux candidats et aux candidates de maîtriser ni de connaître ces dimensions. En revanche, certaines références s'avèrent plus ou moins d'actualité pour aborder avec la meilleure précision les sujets. Ce défi a, dans l'ensemble, été relevé par les candidats et les candidates. On peut toutefois noter que dans les domaines de l'histoire coloniale et post-coloniale, d'une part, et de l'histoire sociale, d'autre part, que de nombreuses évolutions historiographiques ont désormais alimenté les travaux de vulgarisation de niveau premier cycle : ces éléments n'apparaissent pas suffisamment maîtrisés.

Le sujet, par son approche chronologique resserrée (la France de 1939 à 1995, soit de la fin de la III^e République jusqu'à l'élection de Jacques Chirac), supposait une maîtrise de ce segment d'histoire contemporaine, et notamment d'éléments fondateurs : Seconde Guerre mondiale, espace politique français, évolution sociale, principales figures politiques, institutions politiques, question coloniale, ou encore place de la France dans le monde. Force est de constater qu'elle est trop inégale au regard des résultats (pour la première année, il n'y a pas de « peloton de tête » qui se dégage, trois candidats et candidates seulement ayant 14 ou plus, soit un nombre inférieur au nombre d'admis). Dans l'ensemble, les connaissances ne sont pas apparues suffisamment maîtrisées, à commencer par des sujets clas-

siques et pourtant toujours d'actualité publique, tels que l'histoire de la Seconde Guerre mondiale (en cette année des commémorations des 80 ans de la Libération de 1944). Le régime de Vichy aussi bien que la Résistance et ses acquis dans la société contemporaine (à commencer par le CNR) ne sont pas apparus maîtrisés. La crise coloniale, sous toutes ses dimensions, n'est qu'inégalement connue (la géographie y est trop souvent approximative). L'histoire sociale et ses principaux repères n'ont pas semblé maîtrisés (cadre religieux, éducatif, urbanisation, etc.), alors qu'il s'agit de mutations essentielles pour comprendre la période, en amont comme en aval de l'événement de Mai-68 qui ne saurait résumer ces tendances à lui seul. La place de la France dans son environnement, entre son crépuscule colonial, sa participation à la construction européenne ou sa place stratégique et diplomatique dans le monde, gagnerait à être mieux maîtrisée et mise en perspective dans ce demi-siècle d'histoire contemporaine. La méconnaissance de certains fondamentaux politiques et institutionnels de la République (tel que plusieurs aspects du vote, des circonscriptions comme des pratiques) posent question, encore plus quand ils restent d'actualité. Les parcours biographiques des principaux acteurs et des principales actrices politiques de ce demi-siècle d'histoire de France ne sont pas suffisamment maîtrisés, alors même qu'ils doivent contribuer à incarner certaines démonstrations. Cette observation vaut aussi pour différents groupes sociaux, trop méconnus, et qui constituent pourtant des acteurs centraux de la vie publique contemporaine : rôle et place des parlementaires, des syndicats, des préfets et représentants de l'État comme des élus et pouvoirs locaux... De manière plus large, les corps intermédiaires apparaissent trop absents des démonstrations.

Dans l'ensemble, et pour la première fois en concours B, les oraux ont manqué de connaissances et d'approfondissement critique aux yeux du jury, sur un sujet (l'histoire de France) qui est au cœur de la formation à l'École nationale des chartes, tout particulièrement pour les candidats et candidates du concours B.

Programme des petites questions : Les mondialisations, des années 1880 au milieu des années 1930.

Le jury a tenu à rappeler à chaque candidat et chaque candidate lors de leur passage que cet exercice ne pénalise en aucun cas la notation finale, mais

constitue une opportunité supplémentaire pour mettre en valeur les connaissances des candidats et candidates.

Le programme de la petite question du concours 2024 porte, comme chaque année, sur l'épreuve écrite de la BEL et constitue, à ce titre, un élément de valorisation des connaissances préalablement apprises à la faveur des épreuves écrites.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes

La Résistance (l'étalon-or) (9) ; La France face à la construction européenne, 1945-1992 (les télécommunications et les processus de mondialisation) (3) ; Le vote : pratiques et acteurs, 1939-1995 (Museums et jardins botaniques) (7) ; L'empire colonial français dans la Seconde Guerre mondiale (la crise de 1929 et ses conséquences) (8) ; L'enseignement primaire, secondaire et supérieur en France, 1939-1995 (La III^e Internationale) (11) ; La crise de la IV^e République (coolisme et engagisme) (20) ; La France et l'Algérie, 1939-1962 (La City) (13) ; Le régime de Vichy (le Commonwealth) (7) ; La France et les Français en 1940 (le coton dans les processus de mondialisation) (11) ; Société et religion en France, 1939-1995 (La radio dans les processus de mondialisation) (1) ; La France en 1945 (Les chemins de fer et les processus de mondialisation) (4) ; Les luttes anticoloniales et ultramarines de 1939 à 1988 (les compagnies maritimes) (16) ; La guerre d'Indochine, 1945-1954 (l'Asie dans les processus de mondialisation) (7) ; La crise de Suez, 1956 (Le marxisme) (2) ; Vichy et ses mémoires, 1944-1995 (Les expositions universelles) (10) ; Les femmes et la société française, 1939-1995 (les canaux transocéaniques, Suez et Panama) (10).

6. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

Programme : Le récit dans l'art, du Moyen Âge à nos jours.

L'épreuve consiste en trois commentaires indépendants les uns des autres et dont le thème, pour faciliter les révisions, est en rapport avec le programme de l'écrit. Les bons candidats se sont montrés en mesure de reconnaître l'œuvre ou du moins son auteur (par exemple R. Lichtenstein, M. Chagall, plus difficilement Nan Goldin), d'en proposer une datation cohérente et d'en analyser le sujet puis de la situer dans un courant artistique, voire dans la carrière de l'artiste. Les questions du jury ont pour but de préciser les connaissances et la culture au-delà du hasard du tirage au sort.

Situer une œuvre dans l'un des grands mouvements artistiques s'est révélé au-dessus des capacités de certains candidats. Pourtant, ces repères sont un langage commun qu'il faut avoir acquis avant l'entrée à l'École des chartes, dans le but de pouvoir ensuite nuancer le propos et réfléchir, dans les années correspondant au master 1 et 2 et à la thèse d'École des chartes, de s'interroger sur le bien-fondé des concepts établis.

En particulier, il était exigé de savoir citer à bon escient les courants suivants et de connaître un autre artiste du même courant ou de la même école que celui qui était proposé à l'examen : Trecento, peintres des anciens Pays-Bas (appelés primitifs flamands au XIX^e siècle), baroque, symbolisme, École de Paris, surréalisme, pop art. Pour la sculpture, il est demandé de reconnaître les matériaux, notamment le bronze.

Dossiers tirés au sort par les candidats (images non légendées)

Dossiers tirés au sort par les candidats (images non légendées) :

- Giotto, fresque de la chapelle Scrovegni de Padoue : *Résurrection de Lazare*. William Bouguereau, *La naissance de Vénus*, musée d'Orsay. Frida Kahlo, *La colonne brisée*, musée Dolores Olmedo de Mexico.
- Deux reliefs du concours pour la porte nord du baptistère de Florence : Lorenzo Ghiberti, Filippo Brunelleschi, *Le sacrifice d'Isaac*. François Rude, *La Marseillaise* ou *Le départ des Volontaires*, relief de l'arc de triomphe de l'Étoile. Giorgio de

Jury: Mme Jeanne BRUN, directrice adjointe en charge des collections du Centre Pompidou ; Mme Laure CHABANNE, conservateur en chef au château de Compiègne ; M. Florian MEUNIER, conservateur en chef au musée du Louvre..

- Chirico, *Portrait [prémonitoire] de Guillaume Apollinaire* (la signature et la date ont été masquées lors de l'épreuve), musée national d'art moderne.
- Caravage, *Le sacrifice d'Isaac*, galerie des Offices de Florence. Gustave Moreau, *L'apparition* (peinture sur toile), musée Gustave Moreau. Roy Lichtenstein, *Drowning Girl* ou *I don't care! I'd rather sink*, Museum of Modern Art de New York.
 - Deux reliefs du concours pour la porte Nord du baptistère de Florence : Lorenzo Ghiberti, Filippo Brunelleschi, *Le sacrifice d'Isaac*. Jean-Antoine Watteau, *Pèlerinage à l'île de Cythère*, musée du Louvre. Marc Chagall, *Les mariés de la Tour Eiffel*, musée national d'art moderne.
 - Bernin, *Apollon et Daphné* (deux vues sous différents angles), galerie Borghèse. Jean-Baptiste Greuze, *L'accordée de village*, musée du Louvre. Nan Goldin, *Nan and Brian in bed, NYC*, tirages conservés en plusieurs exemplaires, notamment au Metropolitan Museum of Art de New York et au Whitney Museum of American Art de New York.
 - Statue du *Tentateur* (vue de profil avec animaux venimeux), musée de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg. Pierre Bonnard, *Le chat blanc*, huile sur carton, musée d'Orsay. Victor Brauner, *Loup-table*, MNAM.

7. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

Programme : La France métropolitaine et les cinq départements-régions d'Outre-mer.

Six candidat(e)s ont choisi la géographie comme épreuve orale.

Le jury rappelle tout d'abord que les candidats doivent respecter la durée de leur exposé (15 min). Il tient aussi à souligner que les sujets proposés se doivent d'être analysés de façon explicite en introduction (définition exacte des termes, problématisation, annonce du plan), et s'appuyer ensuite sur la mobilisation à la fois de connaissances générales et théoriques mais aussi d'exemples, à différentes échelles. Le jury est souvent surpris par le manque de réflexion et de connaissances propres à la discipline géographique (absence de maîtrise des

Jury: Mme Sylvie LETNIOWSKA-SWIAT, maître de conférences à l'Université d'Artois ; Mme Alexandra MONOT, professeur agrégé à l'Université de Strasbourg.

grands concepts de la géographie, aucune prise en compte des échelles spatiales et temporelles pour aborder les processus, etc.).

Pour cette session orale 2024 le jury avait proposé aux candidats des sujets couvrant le champ de l'ensemble des études thématiques et/ou régionales relatives à la France :

- Céréaliculture et espaces céréaliers en France
- La haute technologie en France
- Les départements français des Amériques
- La « France du vide »
- Le tourisme de montagne en France métropolitaine
- L'expression « Paris et le désert français » est-elle toujours d'actualité ?

1 sujet a été traité de façon très intelligente. Le candidat a proposé une analyse fine du sujet, bien ancrée dans la discipline géographique, avec des connaissances bien articulées et appuyées sur des exemples précis, tout en respectant scrupuleusement les 15 mn de temps de parole (comme la majorité des candidats). Le temps de discussion avec le jury a, par ailleurs, été mené avec brio et entrain. Le candidat s'est vu attribuer la note de 19/20.

2 sujets ont été traités de façon satisfaisante (notés de 12 et 14/20), les candidats étant toutefois pénalisés, soit par des exemples peu explicites, soit par une argumentation trop confuse.

3 sujets ont été moins bien traités, souvent par manque de connaissances, avec un plan maladroit ou mal construit, une problématique mal affirmée. Les échanges avec le jury n'ont pas permis de compenser les faiblesses de l'exposé. Ils ont obtenu les notes de 09 à 11/20.

8. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Dictionnaire latin-français seulement autorisé pour les oraux de la section B.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillons.

Le jury de latin a entendu cette année 18 candidats au titre du concours A et seulement 3 candidats au titre du concours B. Ce très faible nombre de candidats en B n'autorise pas de remarques générales, au-delà des cas particuliers (en l'occurrence, une très bonne prestation notée 17, une prestation moyenne notée 10 et une prestation médiocre notée 07). En A, nous avons plaisir à saluer le bon niveau d'ensemble des candidats. Nous avons remarqué en particulier, cette année, l'absence des prestations catastrophiques notées au-dessous de 05. L'éventail des notes s'échelonne de 07 à 19 ; la moyenne, assez haute cette année notamment en raison de l'absence de très mauvaises notes, est à 12,95.

Selon l'habitude suivie depuis plusieurs années (qui n'est certes pas, soit dit en passant, une règle intangible), le jury avait choisi des textes d'un seul et même auteur, mais de quel auteur ! – si l'on ose dire – puisqu'il s'agissait d'Augustin, dont le corpus est proprement impressionnant en volume : approximativement l'ensemble de toutes les autres œuvres latines conservées. Et encore reste-t-il sans doute des textes d'Augustin à découvrir. En tout cas, compte tenu de ce que sont les missions des futurs chartistes et la nature des textes qu'ils auront à étudier, il nous avait semblé pertinent de choisir ce corpus vaste et riche à la fois, dont nous avons plus spécifiquement retenu quatre œuvres : les *Confessions*, la *Cité de Dieu*, le traité *De mendacio* et le traité *De libero arbitrio*. La langue de l'auteur n'a manifestement pas posé problème.

Les grandes étapes de l'épreuve sont bien connues et maîtrisées des candidats, qui savent qu'il leur appartient de lire le texte proposé et de le traduire par groupes de mots – nous ne nous appesantirons donc pas davantage sur le sujet. En revanche, la bonne impression générale dégagée par l'épreuve ne doit pas faire

Jury: M. Guillaume BONNET,
professeur à l'Université de Bourgogne ;
M. Benjamin GOLDLUST, professeur
à l'Université de Franche-Comté ;
M. Bruno POULLE, professeur à
l'Université de Franche-Comté.

passer sous silence un certain nombre de difficultés, que nous tenons à souligner afin d'aider les candidats dans leur préparation à venir.

D'abord, une tendance – parfois caricaturale – à traduire mécaniquement, sans égard pour le sens du texte. Bien évidemment, la maîtrise de la syntaxe et de la morphologie est la condition nécessaire d'une bonne interprétation mais la compréhension du texte est tout autre chose. Or force est de constater que, parfois, les candidats donnent l'impression de ne pas réfléchir sur leur texte et de le traduire au mépris du bon sens, de façon purement technique.

Du reste, certaines analyses sont très problématiques, certains emplois non maîtrisés. Un candidat a eu les pires difficultés à analyser la forme *horum*... Nous conseillons aux candidats de revoir à fond les valeurs du subjonctif en indépendante et le potentiel du passé.

En outre, certaines reprises, même dans le cas de prestations honorables, sont extrêmement décevantes. Plusieurs candidats, cette année, ont perdu tous leurs moyens lors de la reprise, que le jury mène pourtant avec la plus grande bienveillance, sans aucun piège, mais en guidant les candidats, à la faveur d'une subtile maïeutique, vers une réinterprétation pertinente. Il y a là, manifestement, une vraie marge de progression pour les candidats qui doivent comprendre qu'avec la reprise, débute en fait une seconde épreuve.

Enfin, nous déplorons le trop grand nombre de mots de vocabulaire inconnus que les candidats devraient pourtant connaître ou, du moins, pouvoir deviner. Certains termes difficiles ou d'un emploi rare ou technique sont naturellement fournis sur le billet de tirage. Mais, si le jury n'a pas jugé nécessaire de donner un mot de vocabulaire, c'est qu'il l'estime soit à connaître, soit compréhensible. Face à un mot inconnu, il n'est d'ailleurs pas interdit de s'aider de l'étymologie, voire du français – pour peu cependant que le français ne pose pas autant de problèmes aux candidats que le latin. L'un d'entre eux a ainsi surpris le jury, qui l'invitait à rapprocher le substantif latin *facundia* du substantif français « faconde », en avouant son ignorance de ce terme ! On signalera, au titre des doléances, l'emploi répété et parfois même frénétique du tour « du coup » utilisé mécaniquement, de manière parfaitement injustifiée.

Nous faisons figurer ci-dessous une liste de termes ou de tours qui ont posé problème aux candidats et que le jury considère comme à connaître :

cerno – cogo (confondu avec cogito) – communis + datif – facundus – feruor – genus – haurio (confondu avec haereo) – iaceo (confondu avec iacio) – ianua – ictus – impetro (confondu avec impero) – indago – intentio – mendacium – merces – modo – molestia – ne ... quidem – necessarius – optimus – opus est – paenitet – plura – pontifex – praecipue – propago – propter – quamquam au sens adverbial – quamvis – quemadmodum – reuera – siccus – siue ... siue – strepitus – studium – tamquam – tantum au sens de « seulement » – tantus – unde – uocabulum.

Que ces observations ne viennent pas ternir l'image tout à fait bonne d'un oral qui tient bien son rang ! Les meilleurs latinistes du concours sont excellents, à la fois à l'aise grammaticalement et aptes à saisir les subtilités des textes. Nous y voyons un vrai sujet de satisfaction.

9. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Jury: M. Philippe HOFFMANN, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

Une candidate au concours B a été interrogée à l'oral sur un passage du *Contre Léocrate* de Lycurgue, c. 83 à partir de τοῦτο – 84, elle a mérité la note de 18 sur 20 pour une très bonne interrogation.

10. ANGLAIS (SECTIONS A ET B)

Notes : entre 6/20 et 19/20

Remarques générales

L'évaluation des candidat.e.s inclut, tout d'abord, une appréciation de la qualité de la langue parlée. Nous avons constaté une vaste disparité entre les candidat.e.s, allant d'une langue simple ponctuée de graves erreurs grammaticales à un niveau d'expression quasiment parfait. Pour les candidat.e.s éprouvant le plus de difficultés à l'oral, nous conseillons vivement de privilégier l'élimination des erreurs les plus courantes et les plus lourdes, comme l'oubli du -s de troisième personne dans la conjugaison du présent simple, la mauvaise connaissance des auxiliaires *to have* et *to be* ou des temps des verbes irréguliers les plus courants, la structure de la phrase (et en particulier le discours rapporté « *the author explains that...* »). De plus, il est souvent constaté que les candidat.e.s échouent à marquer clairement l'annonce de leur problématique, soit en négligeant une pause avant l'introduction de la question, soit en utilisant une formulation maladroite de l'interrogative indirecte. Un entraînement assidu et une vigilance continue permettront de se débarrasser de ces fautes qui grèvent lourdement l'évaluation orale.

Nous recommandons également un travail sur les mots de liaison, qui permettent d'une part de développer un cheminement plus fin (« *nevertheless* », « *yet* », « *that being said* » sont beaucoup plus précis, par exemple, que le simple « *but* »), et d'autre part de mieux structurer la présentation orale.

Le plan de l'exposé doit être clairement annoncé, après un bref résumé du texte et de ses principaux enjeux. Nous recommandons aux candidat.e.s, dans leur travail préparatoire, de réfléchir à des mots-clefs ou des titres succincts pour chacune des parties de l'exposé, qui permettront et d'éviter les répétitions dans le plan et ensuite, lors de la présentation, de montrer la cohérence de chaque partie au jury. Chaque affirmation se doit d'être assortie d'un exemple précis et pertinent, tiré du texte ou de la culture générale de la ou du candidat.e. Beaucoup trop de candidat.e.s se sont laissés.e.s emporter dans des remarques banales, voire hors sujet, parce qu'elles et ils ont négligé cet impératif.

Jury: Mme Sarah GOULD, maîtresse de conférences en anglais de l'histoire de l'art à l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne ; Mme Hélène VALANCE, maîtresse de conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, conseillère à l'INHA.

Les candidat.e.s sont également invité.e.s à travailler le rythme de leur prise de parole : il faut s'entraîner à ménager des pauses pour ponctuer son exposé, mais aussi à regarder le jury. Dans les échanges avec le jury, l'écoute a été beaucoup trop négligée par certain.e.s candidat.e.s, qui semblaient, avec parfois une désinvolture déconcertante, simplement refuser de poursuivre le travail de questionnement initié par le jury. Il ne faut pas oublier que le dialogue avec le jury constitue une part importante de l'exercice, et surtout que les questions du jury sont bienveillantes, et visent avant tout à donner aux candidat.e.s la possibilité de revenir sur leurs erreurs ou d'approfondir leur analyse. Il est donc nécessaire de s'entraîner autant à cet échange qu'à la présentation, afin de ne pas avoir épuisé toute sa concentration à la fin de cette dernière.

Nous invitons enfin les futur.e.s candidat.e.s, si cela leur est possible, à assister aux oraux pour prendre la mesure des enjeux de l'exercice, et pour glaner des exemples auprès de certain.e.s candidat.e.s dont les présentations ont été particulièrement convaincantes.

Textes littéraires

La majorité des candidat.e.s a choisi un texte littéraire, avec des présentations inégales, mais parmi lesquelles figurent les meilleures des oraux en général. Nous tenons à féliciter certaines candidates dont les exposés se sont révélés particulièrement brillants, alliant une grande finesse de lecture, une présentation dynamique et originale, une maturité exemplaire dans l'analyse et les échanges, et une qualité de langue proche de l'excellence.

Les textes de littérature offraient une sélection de la prose des plus grand.e.s autrices et auteurs anglophones du XIX^e au XXI^e siècle. Certains passages étaient tirés de romans très connus, comme *Wuthering Heights* d'Emily Brontë ou *Moby Dick* d'Herman Melville, ce qui a permis de constater qu'une connaissance des ouvrages et des auteurs et autrices pouvait parfois désavantager certain.e.s candidat.e.s, qui ne prêtaient pas une attention suffisamment fine à leur lecture des textes. Inversement, certain.e.s candidat.e.s ont su mobiliser de manière très habile leur connaissance de l'œuvre pour éclairer le passage, commenter et étayer leur propos. On rappellera cependant qu'une lecture attentive du texte, assortie à une bonne culture littéraire générale, sont amplement suffisantes pour parvenir à proposer une présentation de bonne qualité.

Les outils de l'analyse textuelle, et sa terminologie anglaise, étaient dans l'ensemble bien maîtrisés par la plupart des candidat.e.s, ce qui témoigne d'un solide travail de préparation, dont nous tenons à féliciter les candidat.e.s mais aussi les enseignant.e.s qui les ont accompagné.e.s dans leur formation. Les meilleures présentations ont amplement utilisé ces outils pour construire des analyses fines et solides, qui n'hésitaient pas à s'approprier le texte dans toute sa richesse (nous avons par exemple entendu un très beau commentaire qui analysait la sonorité de certains passages). Les propositions les moins convaincantes restaient quant à elles dans les généralités sans s'approcher véritablement du texte, et sans parfois même le citer.

Cette lecture trop distante du texte a mené à des erreurs d'interprétation, tout comme, à l'inverse, une lecture « myope » prenant le texte au premier degré, sans y lire la subtilité du travail de l'écrivain. Nous citerons ici les écueils les plus courants. Premièrement, bon nombre de candidat.e.s ont eu tendance à interpréter de manière libre la psychologie des personnages et à extrapoler sur leurs potentielles émotions et pensées, en passant justement à côté de la finesse psychologique déployée dans le texte, et en omettant d'y lire des processus complexes, comme par exemple l'ambivalence ou la contradiction. Beaucoup ont également manqué certaines images et métaphores filées dans le texte, restant au premier degré de l'expression : la métaphore de la lumière dans un passage du Portrait de Dorian Gray a ainsi été entièrement ignorée par un candidat, alors qu'elle était absolument centrale à la compréhension du texte. Peu de candidat.e.s ont enfin su percevoir l'humour de certains textes, alors qu'encore une fois il tenait une place essentielle dans le texte.

Nous conseillons vivement aux futures candidat.e.s, au-delà d'une pratique régulière du commentaire de texte, de se nourrir autant que possible de lectures d'époques et de genres variés, et si possible d'échanger autour de ces lectures afin d'affiner leurs capacités d'analyse critique. La lecture de la critique littéraire (*Times Literary Supplement*, *The London Review of Books*) peut également contribuer à renforcer ces dernières, tout en enrichissant la culture littéraire générale des candidat.e.s. Nous recommandons enfin l'écoute de certains podcasts spécialisés, comme *The Guardian Book Podcast* ou *On the Road with Penguin Classics*.

Textes de presse

Comme les années précédentes, les articles de presse sélectionnés provenaient de diverses sources, principalement britanniques et étatsuniennes. Les textes proposés allaient de 500 à 700 mots environ. Les candidats doivent donc s'entraîner sur des textes de cette longueur. Ces derniers étaient principalement consacrés à des sujets de l'actualité des arts, de la culture et du patrimoine.

Dans leur ensemble, les candidat.e.s ayant choisi les textes d'actualité ont proposé des présentations moins convaincantes que celles des candidat.e.s ayant opté pour la littérature. Le choix du texte de presse semble parfois un choix par défaut pour des candidat.e.s intimidé.e.s par les textes littéraires, mais il ne faut pas croire, au contraire, que l'exercice soit plus simple. Il demande de solides références intellectuelles. Un candidat a par exemple été incapable de nommer précisément les *Elgin marbles* au British Museum dans le commentaire d'un article sur les restitutions d'œuvres, ce qui a évidemment pesé dans l'évaluation générale de sa performance. Les textes n'ont dans l'ensemble posé que très peu de difficultés de compréhension globale. En revanche, le jury a constaté que la majeure partie des candidat.e.s peinait à se détacher du texte pour en proposer une lecture critique et originale. Beaucoup se sont réfugié.e.s derrière une paraphrase de l'article, dont ils et elles appauvrissaient malheureusement le contenu. Nous rappelons que l'exercice du commentaire de texte de presse nécessite un travail rigoureux d'analyse critique, fondé sur de solides réflexions enrichies par la lecture assidue de la presse. Ces lectures et réflexions pourront nourrir une présentation clairement structurée, manifestant à la fois la fine compréhension de tous les enjeux du texte ainsi que la richesse de l'analyse critique et de la culture générale des candidat.e.s.

Nous encourageons vivement les candidat.e.s à suivre régulièrement l'actualité à travers la lecture de la presse anglophone, notamment des titres de référence tels que *The New York Times*, *The Guardian*, *The Economist*, *The Atlantic*, *The New Yorker* etc. ainsi que des publications culturelles spécialisées telles que *The Art Newspaper*, *BBC Culture*, *The Times Literary Supplement* (TLS), *The London Review of Books* (LRB), *Apollo Magazine*, *Hyperallergic*, ou *The Smithsonian Magazine* pour ne citer que quelques titres. L'écoute de podcasts d'actualité (par exemple BBC News, NPR, CNN) est également recommandée pour consolider leur compréhension du monde anglophone contemporain, et peut également s'avérer une manière effi-

cace de travailler son oreille, et par là d'améliorer sa prononciation. Les podcasts des grandes radios anglophones sont d'ailleurs souvent assortis de transcriptions disponibles en ligne. L'écoute de podcasts peut également aider les candidates et les candidats à acquérir des outils qui seront ensuite utiles à la présentation orale. Ces exemples leur permettront ainsi de mieux travailler les termes de liaison, le rythme, la concision et la précision nécessaires à une présentation orale dynamique et convaincante. Il est particulièrement crucial que les candidat.e.s se familiarisent avec les thématiques actuelles touchant à la culture et au patrimoine, notamment la restitution des œuvres d'art, l'activisme climatique dans les musées, ou encore les débats autour des statues déboulonnées.

11. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

Pour cette session 2024, onze candidats ont participé à l'épreuve orale. Le nombre de candidats à l'oral est relativement stable par rapport à l'an passé, ce dont le jury se réjouit. Il y avait cette année 5 candidats issus du concours B, dont deux passant au titre de la LV2 et 6 candidats relevant du concours A. Le jury tient à souligner les bonnes prestations des candidats LV2 et encourage les candidats à ne pas hésiter à saisir l'opportunité de l'épreuve orale en langue vivante 2.

Que ce soit pour le concours B ou pour le concours A, les candidats ont donné la préférence aux textes littéraires. Trois candidats en tout seulement ont choisi les textes de presse, dont un des candidats LV2. Le jury précise que les prestations des candidats passant sur les textes de presse étaient d'un niveau équivalent, voire supérieur à celui des autres candidats et qu'il n'y a pas d'appréhension à avoir face à ce type de textes. Trois candidats se sont distingués par leur excellence et ont obtenu des notes supérieures à 17/20.

Le jury prend en compte dans son évaluation la correction de la langue, tant du point de vue du vocabulaire, de la construction des phrases que de la prononciation, mais aussi la fluidité de l'expression et la capacité à poursuivre un entretien. Les notes qui plafonnent à 10 ou 11 s'expliquent par des erreurs sur le vocabulaire de base ou la conjugaison de verbes fondamentaux. Il faut par exemple savoir conjuguer sans hésiter le verbe *wissen* sans -t à la troisième personne du pré-

Jury: Mme Marie-Pierre BRIOTTET, professeur d'allemand au lycée (Dijon) ; Mme Lucrece FRIESS, maître de conférences en allemand, Université Paris Cité ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur d'allemand au lycée Hélène Boucher (Paris)..

sent et ne pas calquer le genre et la terminaison du français pour inventer le mot *die Lebe* au lieu de *das Leben*.

Il s'agit d'un entretien et le temps réservé aux questions est important. Il est rappelé aux candidats que les questions du jury ne sont jamais des pièges. Il s'agit d'orienter le candidat, de l'aider à corriger une erreur de compréhension ou de l'inviter à développer une idée pertinente. Dans tous les cas, le candidat doit se laisser guider par un jury toujours bienveillant.

Les textes littéraires de la session 2024 étaient issus du roman *Das Blütenstaubzimmer*. Il s'agit du premier ouvrage de l'auteure Zoë Jenny paru en 1997. Ce roman, en partie autobiographique, relate le voyage de la narratrice qui, aux portes de l'âge adulte, part rejoindre sa mère qu'elle n'a pas vue depuis plus de dix ans, dans un pays méridional qui pourrait être l'Italie ou l'Espagne avant de revenir en Allemagne. Le texte est rythmé par de nombreux retours en arrière, des souvenirs de moments d'angoisse ou de bonheur, des récits de rêves ou de cauchemars. Au fil du roman, à travers un récit parfois elliptique, se dessinent la solitude, le sentiment d'abandon, la difficulté à communiquer qui pèsent sur la narratrice. L'impossibilité de tisser un lien avec la mère, de réanimer la relation avec le père, figure maternelle refuge de l'enfance, et l'égoïsme des parents dont la vie libre s'est construite aux dépens de leur fille structurent les différents chapitres. Les candidats ont su, en règle générale, repérer ces problématiques dans les extraits qui leur étaient proposés. Le jury a valorisé les exposés bien construits qui parvenaient à dégager clairement les aspects principaux des textes.

Les textes de presse traitaient de l'actualité culturelle au sens large. Les articles portaient sur de sujets aussi variés que la mode actuelle du tatouage ou les nouvelles perspectives de lecture de Franz Kafka. Là aussi le jury a été sensible à la bonne compréhension globale du texte et à l'aptitude des candidats à répondre aux questions.

Le jury se félicite du niveau général correct de l'ensemble des exposés et invite les candidats à saisir toutes les occasions de s'entraîner à la prise de parole pour gagner en aisance le jour de l'épreuve.

Les notes s'échelonnent entre 9 et 18. La moyenne s'élève à 12 pour les candidats LV1 concours A. La moyenne s'élève à 13,6 pour les candidats LV1 concours B et à 16 pour les candidats LV2.

12. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

Lors de l'épreuve d'admission, les candidats choisissent d'être interrogés sur un texte littéraire ou sur un article de presse et disposent de 40 minutes pour en préparer l'explication. L'interrogation orale dure 20 minutes et comprend deux moments : l'exposé proprement dit et l'entretien avec les membres du jury. Il est attendu des candidats une bonne gestion de leur temps : une présentation trop longue (plus de 12 minutes) ou trop courte (moins de 10 minutes) peut être regrettable. Dans un cas elle empiète sur une discussion dont le propos est de revaloriser les prestations à la hausse, dans l'autre elle peut être le signe d'une lecture trop hâtive du texte. D'un point de vue méthodologique, le candidat jouit d'une grande liberté pourvu que les principes de l'épreuve soient respectés : il s'agit de mettre en lumière la spécificité et les nuances d'un texte littéraire, ou bien, dans un article journalistique, d'examiner le traitement réservé à un sujet d'actualité et, éventuellement, le cadre idéologique dans lequel ce dernier s'inscrit. Dans les deux cas, le texte ne doit jamais être perdu de vue : tout discours éloigné de l'explication rigoureuse de son contenu et de son fonctionnement est donc pénalisé. Au terme de l'exposé, un entretien entre le jury et le candidat invite à corriger d'éventuelles erreurs de langue et à revoir, à nuancer ou à compléter les axes d'analyse présentés.

Cette année, le jury a entendu sept prestations – six en section A et une en section B – soit une de plus par rapport à la session précédente : on peut se réjouir que le nombre de candidats à l'épreuve orale d'espagnol soit désormais revenu à la normale, après la baisse observée en 2021 et en 2022. Comme lors de la session 2023, tous les candidats ont préféré le commentaire littéraire à l'explication de l'article journalistique, selon une tendance que le jury observe depuis plusieurs années, non sans quelque regret. Les sujets tirés ont été les suivants :

- Rosario Castellanos, *Balún-Canán*, 1957
- Laura Esquivel, *Como agua para chocolate*, 1989
- Antonio Gala, *El manuscrito carmesí*, 1990
- Manuel Vázquez Montalbán, *O César o nada*, 1999

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Université de Bretagne Occidentale ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université..

Les résultats de cette session vont de 4,5 à 18,5 (4,5 ; 8 ; 8,5 ; 8,5 ; 10,5 ; 16 ; 18,5). Ils sont inférieurs à ceux des sessions précédentes, principalement pour trois raisons.

La première concerne le niveau de langue : le jury a été étonné d'entendre des prestations où abondaient les maladroites d'expression et les erreurs d'ordre phonétique, d'ordre lexical ou syntaxique, souvent trop nombreuses pour être corrigées lors de la reprise. Si la présence de quelques-unes, à l'oral, est bien compréhensible, leur accumulation signale une maîtrise imparfaite de la langue sanctionnée lors de la notation. Que l'on nous permette de proposer un relevé, non exhaustif, des erreurs observées par le jury, afin d'attirer l'attention des futurs candidats sur certains points qu'ils doivent impérativement maîtriser.

Sur le plan phonétique, plusieurs candidats ont fait usage du son [z], qui n'existe plus dans l'espagnol actuel, en lieu et place des sons [θ] ou [s], dans des mots tels que Gonzalo, bellezas, Rosario, musulman, usa. D'autres ont remplacé le son [x] (personaje, general) par le son français [ʒ], qui est absent, lui aussi, du système phonologique de l'espagnol contemporain. Enfin, le jury rappelle si besoin que la lettre « u » est muette lorsqu'elle est précédée de la lettre « q » et que l'on dit donc [rekon'kista], et non [rekon'kwista] ; ou encore que la lettre « x », dans México et mexicano, se prononce comme un « j » (['mexiko] et [mexi'kano]) et non ['meksiko] et [meksi'kano]).

D'un point de vue lexical, le jury a été surpris d'entendre non seulement des phrases très maladroites (« *es una violencia muy verdadera, muy tremenda* », « *un poquito de violencia verbal* »), mais aussi des inexactitudes voire des barbarismes portant sur des termes courants : « *los musulmanos* » (pour *los musulmanes*), « *hipérbola* » (pour *hipérbole*), « *punto de visto* » (pour *punto de vista*), « *el pesado de las tradiciones* » (pour *el peso de las tradiciones*), « *el secreto está quedado por Tita* » (pour *está guardado*), « *un régimen que lo oprisa* » (pour *que lo oprime*), « *proceso de descubiertas* » (pour *de descubrimientos*), « *maestro muy cultivo* » (pour *muy cultivado*), « *el personaje atiende la muerte* » (pour *espera la muerte*).

À ces erreurs se sont ajoutées des confusions entre certains termes ou certaines locutions, telles que *mientras* et *mientras que*, *por tanto* et *por lo tanto*, *más* et *mejor* (« *permite entender más la tensión* »), *tan* et *tanto* (« *tan una violencia física como verbal* ») ; ou encore entre les mots d'une même famille lexicale, certains candidats confondant les noms et les adjectifs (« *dramas familias* » pour *dramas familiares* ; « *la verdadera histórica* » au lieu de *la verdad histórica*). Ces méprises rejoignent les nombreuses erreurs syntaxiques qui ont émaillé les différentes prestations, dont voici un échantillon :

– Confusion entre *ser* et *estar* (« *No es enferma* », « *está muy rica* », « *la visión está muy interesante* »).

– Oubli de la préposition *a* devant les COD animés.

– Confusion entre les prépositions *por* et *para* (« *es una sorpresa por el propio personaje* »).

– Oubli de la préposition *de* dans les locutions prépositionnelles *a través de* (« *a través los ojos* ») et *después de* (« *después la muerte de su madre* »).

– Inversement, usage incorrect de la préposition *de* après le verbe *permitir* (« *permite de comprender* ») ou de la préposition *a* après *conseguir* (« *conseguir a tener las tierras* »).

– Erreurs d'accord (genre, nombre) : « *una matiz* », « *una dolor física* », « *una autor mexicano* », « *hay muchos admiradores, quien rodean el general* ».

– Erreur dans l'usage des pronoms compléments (« *el hecho de que se abracen le muestra* » au lieu de *el hecho... lo muestra*), ou encore des pronoms relatifs : rappelons que *quien*, lorsqu'il n'est pas précédé par une préposition et qu'il a un antécédent explicite, ne peut s'utiliser que dans des propositions relatives explicatives, et non déterminatives. Rappelons aussi que c'est *quien / quienes*, ou encore le relatif complexe *el / la / los / las que*, que l'on utilise dans les tournures dites « emphatiques », lorsque l'élément placé en avant est un être animé sujet. Aussi dira-t-on *Es Juan quien / el que baila* et non « *Es Juan que baila* ».

– Usage incohérent des temps verbaux et des modes : « *la descripción de lo que sea Castilla* » (pour *la descripción de lo que será Castilla*) et « *última vez que Boabdil sea en Granada* » (pour *última vez que Boabdil está en Granada*).

– En lien avec ce dernier point, le jury tient à signaler les erreurs de conjugaison qu'il a relevées cette année, sans commune mesure avec les sessions

précédentes : « *la tolerancia ha permido* », « *han vividos* », « *la memoria de estos ocho siglos ha esto olvidado* », « *han intercambio sus idiomas* », « *todas la religiones se manteniéron* », « *la criada que evoque* », « *ella quiera estabilizar su vida* », « *cosas que ha cumplía durante la guerra* », « *hombres quien cuentaban* », « *es Juan que baile* », « *él recite los clásicos* », « *que no lo había previsto* », « *ellos jugan* », « *las cartas están superposadas* », etc.

Ce relevé permet de comprendre les faibles résultats obtenus cette année : on ne peut prétendre obtenir la moyenne avec une prestation présentant un niveau de langue insuffisant. La note la plus basse s'explique ainsi par l'accumulation d'erreurs qui, associées à une structure trop confuse, ont rendu le propos parfois incompréhensible.

Outre ces erreurs linguistiques, le jury a déjà eu l'occasion d'attirer l'attention, dans son précédent rapport, sur deux défauts qu'il avait observés et qui se sont confirmés cette année. Le premier est d'ordre méthodologique : comme l'an dernier, de nombreux candidats, sans doute pris par le temps et soucieux de remplir leur brouillon, survolent le texte au lieu de le lire dans le détail, et proposent dès lors des explications peu satisfaisantes, soit parce qu'elles contiennent de lourdes erreurs d'interprétation – qualifier, dans le texte d'Antonio Gala, l'étreinte finale entre Boabdil et Gonzalo de Córdoba de « geste hypocrite » était un contresens – ou des propos extravagants – dire de Machiavel, dans le texte de Manuel Vázquez Montalbán, qu'il est un « archange de la mort » –, soit parce qu'elles révèlent que certains passages n'ont pas été compris. Aussi, un candidat ayant à commenter l'extrait de *Como agua para chocolate* n'a pas pu dire quel était le « secret » qui entourait les origines de Gertrudis, alors qu'il était question de l'enfant métisse auquel elle donne naissance et du « noir passé » de sa mère. D'autres candidats, encore, s'attardent à commenter de manière trop exhaustive, et parfois peu pertinente, les premières lignes du texte, ce qui les conduit à expédier l'analyse du reste – là où précisément se révèlent l'intérêt de l'extrait ou ses aspects les plus frappants – ou les empêche d'avoir le recul nécessaire à une problématisation pertinente. Ainsi, aucun candidat ne s'est étonné de voir qu'Antonio Gala plaçait l'évocation de ce qui, selon lui, fait l'essence de l'Espagne dans la bouche de Boabdil, à savoir du « vaincu » par excellence, choix qui prenait tout son sens dès lors qu'on le rattachait au contexte de publication du roman. De même, les candidats ayant présenté l'ex-

trait de Balún-Canán se sont attardés sur les premiers moments de la scène – la séquence de fausse complicité entre la narratrice et sa mère – mais sont passés trop rapidement sur l'annonce faite par la nana indienne à sa maîtresse, à savoir que le fils de celle-ci, le seul héritier mâle des Argüello, allait mourir et que les sorciers de Chactajal avaient déjà commencé à le dévorer. Il s'agissait pourtant là de l'un des éléments clés du texte, où l'auteur rend compte de la fin de la domination coloniale et de la violence qui imprègne les rapports sociaux, à l'époque des réformes agraires dans le Mexique de Lázaro Cárdenas, par le biais du fantastique.

Les erreurs d'interprétation ou de perspective s'expliquent donc souvent par une lecture hâtive des textes, mais aussi, dans certains cas, par une maîtrise insuffisante des notions d'analyse littéraire qui, rappelons-le, doivent être convoquées à bon escient et dont l'usage doit être rigoureusement justifié. Une candidate, qui a offert au demeurant une excellente explication du texte d'Antonio Gala, a ainsi évoqué dans sa problématique la tonalité « tragique » du passage, sans pouvoir vraiment défendre, lors de l'entretien, l'emploi du terme qu'elle utilisait dans son sens le plus galvaudé. Une autre candidate a qualifié le texte de Manuel Vázquez Montalbán de récit « burlesque et ironique », sans savoir définir ces deux notions. Le jury regrette en ce sens que la mobilisation de certains outils critique relève parfois du « passage obligé » sans que leurs potentialités interprétatives soient suffisamment exploitées. Une présentation de l'extrait de Balán Canan a ainsi souligné l'usage de la focalisation interne sans chercher néanmoins à saisir les tenants et les aboutissants d'un tel point de vue, effectivement central dans la composition même de la scène.

Un autre défaut, enfin, qui a pénalisé les candidats, concerne certaines lacunes d'ordre moins littéraire qu'historique. Ce point avait aussi été signalé dans les rapports précédents : s'il est vrai que le commentaire littéraire requiert a priori moins de connaissances factuelles que l'explication d'un article journalistique, un bagage minimum de connaissances demeure nécessaire, en lien avec la civilisation hispanophone ou relevant plus généralement de la culture générale, d'autant plus que les textes proposés ont tous un certain contenu civilisationnel, en accord avec la nature même du concours. Le jury a ainsi été surpris de constater la méconnaissance manifeste, parfois, de la figure de Boabdil, ou du fait que la date de 1492

marquait à la fois la reconquête de Grenade et l'expulsion des juifs d'Espagne. Le terme de « guerre civile » a pu être utilisé pour qualifier la révolution mexicaine sans pouvoir justifier une telle dénomination ni tenir un propos informé sur cette période de l'histoire mexicaine. Enfin, après avoir commenté l'extrait du roman de Manuel Vázquez Montalbán, *O César o nada*, un.e candidat.e n'a pas su donner quelques éléments biographiques sur les figures de Machiavel ou de César Borgia, ce qui ne permet guère de se distinguer dans un concours sélectif comme celui de l'École Nationale des Chartes.

Ce sont donc ces lacunes, présentes à des degrés divers dans les différentes prestations, qui expliquent les résultats relativement décevants de cette session. Le jury a néanmoins entendu deux très bonnes explications : la première était une analyse approfondie et précise du texte d'Antonio Gala, où l'identité espagnole se définit avant tout comme métissée, et où s'élabore un « hymne à la *convivencia* » qui prend tout son sens à une époque – celle de la publication du roman –, où l'Espagne est touchée par un véritable « devoir de mémoire » ; la seconde a proposé une explication rigoureuse et très bien construite de l'extrait de *Como agua para chocolate*, en s'intéressant notamment aux interactions entre l'histoire nationale du Mexique et l'histoire personnelle de Gertrudis et en interrogeant la notion de « don », ou d'héritage inné, au cœur de l'extrait. Les deux candidates ont su, dans une langue étoffée et correcte, tenir un discours riche et bien élaboré, où les grands enjeux des textes étaient mis en lumière de manière fine et tout à fait convaincante ; qu'elles en soient félicitées.

Comme chaque année, le jury rappelle que lors de l'épreuve orale d'espagnol, ce sont à la fois la maîtrise linguistique du candidat, sa connaissance du monde hispanique, ainsi que les capacités analytiques et discursives qui sont évaluées. Ces compétences doivent lui permettre d'élaborer un discours cohérent en temps limité, et dans cet objectif la maîtrise de la grammaire espagnole et l'acquisition tout au long de l'année d'un lexique riche sont des conditions *sine qua non* de réussite. Un autre atout de taille est la fréquentation régulière de la littérature, celle de la presse et celle des cinématographies hispanophones, qui permettent de se préparer aux épreuves du concours en joignant l'utile à l'agréable.

À proximité du site Richelieu et du ministère de la Culture, l'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur, est installée au 65 rue de Richelieu, après avoir passé plus de cent ans dans le palais de la Sorbonne.

Au cœur de la recherche historique, dont elle renouvela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes historiques et la modernisation des métiers de la conservation jusqu'à l'ère numérique.



65, rue de Richelieu,
F-75002 Paris
et
12, rue des Petits-Champs,
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
www.chartes.psl.eu